Université de Strasbourg

Délibération

Commission de la **Formation** et historiques **Universitaire** | **CFVU**

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° 074-2024
Point 06.27

Point 06.27. de l'ordre du jour
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 – UFR Mathématique et informatique

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, la Commission de la formation et de la vie universitaire adopte les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour les formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 13 septembre 2024 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2024-2025 pour les formations portées par l'UFR Mathématique et Informatique.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 des formations dispensées par l'UFR Mathématique et informatique.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- UFR Mathématique et informatique

Fait à Strasbourg, le 25 septembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions

Christophe de Casteljau

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Double licence 2 - Mathématiques - économie

Nombre d'inscriptions

Le redoublement n'est pas autorisé en double licence Mathématiques - Économie, sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en double licence Mathématiques -Économie. Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Pas d'inscription supplémentaire possible pour cette formation.

cette formation n'est pas concernée par les inscriptions supplémentaires avec étalement.

Motivation de la dérogation :
La double Licence Mathématiques -Économie est une filière sélective sans redoublement.

Contrat pédagogique

Pour les enseignements portés par la Faculté des sciences économiques, la demande doit clairement préciser l'aménagement souhaité pour les travaux dirigés et/ou l'ensemble des épreuves. La demande de l'aménagement d'études doit être déposée auprès du service de la scolarité dans un délai n'excédant pas 1 mois après le début des enseignements du semestre, ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. Passé ce délai, l'étudiant doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et toute absence vaut 0.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. organisation interne de la formation

Modalités d'accès et de progression

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Vu la spécificité de cette formation de double licence Mathématiques-Économie, il n'est pas possible de valider partiellement son année, sauf accord exceptionnel des responsables de la formation.

Motivation de la dérogation :
Cette formation étant spécifique de par nature de double licence, il n'est pas possible d'autoriser les redoublements sauf cas exceptionnel.

L'étudiant qui ne valide pas son année n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de l'année supérieure.

Motivation de la dérogation :
Précision sur le suivi des enseignements de l'année supérieure car le redoublement n'est pas autorisé pour cette formation en double licence, sauf cas exceptionnel

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les

VERSION DE TRAVAIL

coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :
Cf. aux nouvelles règles du Pôle Lansad

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises des semestres/ niveaux non acquis ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Motivation de la règle additionnelle :
Si le semestre et ou l'année sont validés dans ce cas toutes les notes sont conservées.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :
Le délai de 5 jours a été fixé afin d'appliquer uniformément la règle adoptée par la Faculté des Sciences économiques et de gestion concernant les étudiants inscrits en double diplôme mathématiques-économie.

Application des règles

Les règles qui s'appliquent aux Matières portées par la Licence Économie et gestion s'appliquent aux Matières correspondantes de la double Licence Mathématiques - Économie.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. à l'organisation interne de la formation

Identification des copies

Dans le cadre des examens écrits, seules les copies correctement identifiées sont prises en compte lors de la correction. Cette identification se fait dans l'encart prévu à cet effet sur les copies d'examen, entre autres par un numéro propre à chaque étudiant (numéro d'anonymat ou d'étudiant). L'étudiant ayant rendu une copie sans identification clairement lisible ou absente est considéré comme "absent injustifié". Ceci a des conséquences sur le calcul de l'élément le rendant défaillant au semestre, voire à l'année.

Motivation de la règle additionnelle :
Si la copie reste non identifiable malgré nos efforts de recherche, nous énonçons ici clairement la mesure.

VERSION DE TRAVAIL

Identification des sujets - Épreuves côté FSEG

Dans le cas d'une épreuve écrite avec plusieurs sujets (questionnaire à choix multiples avec un ordre variable), si l'étudiant ne reporte pas l'identification de sujet imposé sur sa copie dans l'encart prévu, la note sera de zéro.

Motivation de la règle additionnelle :

Si la copie reste non identifiable au niveau du sujet imposé malgré nos efforts de recherche, nous énonçons ici clairement la mesure.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les

VERSION DE TRAVAIL

meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d’acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d’une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d’UE. L’étudiant bénéficiant d’une validation d’acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d’une UE ayant fait l’objet d’une dispense d’études n’entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l’UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 - Double licence Mathématiques - économie

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
EG1TCU1	**UE**	**Économie III**	**6**	**6**		**CCI**								
EG1RCM11	EC	Microéconomie 3 : équilibre et structure des marchés		3		CCI	CM 20 TD 12	**Évaluation continue**	1 EsC	A		0,1		
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,6		
EG1RCM12	EC	Macroéconomie 3 : les modèles d'équilibre		3		CCI	CM 20 TD 12	**Évaluation continue**	1 EsC	A		0,1		
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,6		
EG1TCU2	**UE**	**Gestion III**	**6**	**6**		**CCI**								
EG1RCM21	EC	Analyse financière		4		CCI	CM 24 TD 12	**Évaluation continue**	1 EsC	A		0,1		
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,6		
EG1RCM23	EC	Organisation et management		2		CCI	CM 18	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h30	1		
EG1RCU4	**UE**	**Langues III**	**3**	**3**		**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	UE	**Analyse S3**	**12**	**12**		**CCI**								
MI2ZCMB2	Matière	Analyse S3 : Continuité et différentiabilité en dimension finie		7		CCI	CM 28 TD 46	**CC1**	EsC	ET	1h00	1		
								CC2	EsC	ET	2h00	2		
								CC3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2ZCMB1	Matière	Analyse S3 : Intégrales généralisée et séries numériques		5		CCI	CM 16 TD 24	**CC1**	EsC	ET	1h00	1		
								CC2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
EG1TCU3	**UE**	**Algèbre S3 : Polynômes et réduction des endomorphismes**	**5**	**5**		**CCI**								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							CM 18							
							TD 28							
MI2WCMA1	Matière	Algèbre S3 : Polynômes et réduction des endomorphismes		5		CCI		**Participation**	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9		
EG1TCU4	**UE**	**Probabilités S3 - parcours mathématiques - économie**	**3**	**3**		**CCI**								
							CM 10							
							TD 18							
MI2WCMA2	Matière	Probabilités S3 - parcours mathématiques - économie		3		CCI		**Participation** évaluation selon assiduité et participation	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 - Double licence Mathématiques - économie

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
EG1TDU1	**UE**	**Économie IV**	**6**	**6**		**CCI**								
EG1TCX1	EC	Microéconomie appliquée (2 cours au choix parmi 3)		3		CCI								
	Choisir 2 élément(s)													
EG1RDM14	EC	Économie de l'innovation		1,5		CCI	CM 12	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h00	1		
EG1RDM16	EC	Digital economics		1,5		CCI	CM 12	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h00	1		
EG1RDM17	EC	Development economics		1,5		CCI	CM 12	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h00	1		
EG1RDM12	EC	Macroéconomie 4 : Nouvelles approches classiques et keynésiennes		3		CCI	CM 24	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h30	1		
EG1RDU2	**UE**	**Gestion IV**	**9**	**9**		**CCI**								
EG1RDM21	EC	Contrôle de gestion		4		CCI	CM 24 TD 12	**Évaluation continue**	2 EsC	A		0,1		
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,6		
EG1RDM22	EC	Principes de finance		2,5		CCI	CM 18	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h30	1		
EG1RDM23	EC	Responsabilité de l'entreprise		2,5		CCI	CM 20	**Évaluation continue**	EsC	A		1		
EG1RDU5	**UE**	**Langues IV**	**3**	**3**		**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
EG1RDU4	**UE**	**Projet Professionnel I**	**3**	**3**		**CCI**								
EG1RDM41	EC	Les métiers de l'économie et de la gestion		3		CCI	TD 9	**Dossier**	EsC	PE		0,4		
								Oral	EsC	EO	0h15	0,6		
EG1TDU2	**UE**	**Analyse S4 : Calcul Différentiel dans R^n**	**6**	**6**		**CCI**								
MI2ZDMB2	Matière	Analyse S4 - Calcul différentiel dans R^n		6		CCI	CM 22 TD 33	**CC1**	EsC	ET	2h00	1		
								CC2	EaC	ET	2h00	1		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)						
EG1TDU3	UE	**Probabilités et Statistique S4**	3	3		CCI								
							CM 10							
							TD 18							
MI2WDMA2	Matière	Probabilités et Statistique S4		3		CCI		**Particpation** évaluation selon assiduité et participation	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9		
EG1TDU4	UE	**Algébre S4**	3	3		CCI								
							CM 10							
							TD 18							
MI2WDMA1	Matière	Algébre S4		3		CCI		**Assiduité** Assiduité et participation	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2	EaC	ET	1h30	9		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Double licence 3 - Mathématiques - économie

Nombre d'inscriptions

Le redoublement n'est pas autorisé en double licence Mathématiques - Économie, sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en double licence Mathématiques -Économie. Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Pas d'inscription supplémentaire possible pour cette formation.

cette formation n'est pas concernée par les inscriptions supplémentaires avec étalement.

Motivation de la dérogation :
La double Licence Mathématiques -Économie est une filière sélective sans redoublement.

Contrat pédagogique

Pour les enseignements portés par la Faculté des sciences économiques, la demande doit clairement préciser l'aménagement souhaité pour les travaux dirigés et/ou l'ensemble des épreuves. La demande de l'aménagement d'études doit être déposée auprès du service de la scolarité dans un délai n'excédant pas 1 mois après le début des enseignements du semestre, ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. Passé ce délai, l'étudiant doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et toute absence vaut 0.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. organisation interne de la formation

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.
Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :
Réduction du délai de dépôt des justifications d'absences

Modalités d'accès et de progression

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

VERSION DE TRAVAIL

Vu la spécificité de cette formation de double licence Mathématiques-Économie, il n'est pas possible de valider partiellement son année, sauf accord exceptionnel des responsables de la formation.

Motivation de la dérogation :
Cette formation étant spécifique de par nature de double licence, il n'est pas possible d'autoriser les redoublements sauf cas exceptionnel.

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :
Cf. aux nouvelles règles du Pôle Lansad

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises des semestres/ niveaux non acquis ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Motivation de la règle additionnelle :
Si le semestre et ou l'année sont validés dans ce cas toutes les notes sont conservées.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :
Le délai de 5 jours a été fixé afin d'appliquer uniformément la règle adoptée par la Faculté des Sciences économiques et de gestion concernant les étudiants inscrits en double diplôme mathématiques-économie.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.
Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être

VERSION DE TRAVAIL

différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :
Réduction du délai de dépôt des justifications d'absences

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas cinq jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Motivation de la dérogation :
Réduction du délai de dépôt des justifications d'absences

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :
- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.
L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard cinq jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motivation de la dérogation :
Réduction du délai de dépôt des justifications d'absences

Application des règles

Les règles qui s'appliquent aux Matières portées par la Licence Économie et gestion s'appliquent aux Matières correspondantes de la double Licence Mathématiques - Économie.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. à l'organisation interne de la formation

Identification des copies

Dans le cadre des examens écrits, seules les copies correctement identifiées sont prises en compte lors de la correction. Cette identification se fait dans l'encart prévu à cet effet sur les copies d'examen, entre autres par un numéro propre à chaque étudiant (numéro d'anonymat ou d'étudiant). L'étudiant ayant rendu une copie sans identification clairement lisible ou absente est considéré comme "absent injustifié". Ceci a des conséquences sur le calcul de l'élément le rendant défaillant au semestre, voire à l'année.

Motivation de la règle additionnelle :
Si la copie reste non identifiable malgré nos efforts de recherche, nous énonçons ici clairement la mesure.

Identification des sujets - Épreuves côté FSEG

Dans le cas d'une épreuve écrite avec plusieurs sujets (questionnaire à choix multiples avec un ordre variable), si l'étudiant ne reporte pas l'identification de sujet imposé sur sa copie dans l'encart prévu, la note sera de zéro.

VERSION DE TRAVAIL

Motivation de la règle additionnelle :

Si la copie reste non identifiable au niveau du sujet imposé malgré nos efforts de recherche, nous énonçons ici clairement la mesure.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d’acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d’une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d’UE. L’étudiant bénéficiant d’une validation d’acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d’une UE ayant fait l’objet d’une dispense d’études n’entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l’UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 5 - Double licence Mathématiques - économie

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
EG16EU1	**UE**	**Économie et stratégie**	**9**	**9**		**CCI**														
EG16EM11	EC	Économie industrielle		4,5		CCI	CM 24 TD 12													
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,35							
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65							
EG16EM12	EC	Jeux et stratégie		4,5		CCI	CM 24 TD 12													
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,35							
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65							
EG1UEU1	**UE**	**Marché et stratégie**	**8**	**8**		**CCI**														
EG16EM21	EC	Finance de marché		5		CCI	CM 24 TD 12													
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,35							
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65							
EG16EM32	EC	Gestion des risques et management de projet		3		CCI	CM 24	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h30	1							
EG1UEU2	**UE**	**Économétrie I**	**4**	**4**		**CCI**														
EG15EM32	EC	Économétrie 1		4		CCI	CM 24 TD 12													
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,35							
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65							
EG16EU4	**UE**	**Projet professionnel II**	**3**	**1**		**CCI**														
EG16EM41	EC	Construire son projet professionnel		1		CCI	TD 9	**Évaluation continue**	EsC	A		0,4							
								Épreuve terminale	EsC	EO	0h15	0,6							
EG1UEU3	**UE**	**Optimisation linéaire**	**4**	**4**		**CCI**														
MI2WEMA4	Matière	Optimisation linéaire		4		CCI	CM 18 TD 15	**Assiduité** Assiduité et participation	EsC	A		2							
								CC1	EsC	ET	1h30	9							
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9							
EG1UEU4	**UE**	**Probabilité et Statistique S5**	**12**	**12**		**CCI**														
MI2WEMA2	Matière	Statistique S5		4		CCI	CM 14 TD 22													
								CC1	EsC	ET	1h30	1							
								CC2	EaC	ET	1h30	1							
MI2WEMA1	Matière	Statistique S5 : études de cas (avec R)		4		CCI	CM 14 TP 22													
								Projet	EsC	PR		1							
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1							
MI2WEMA3	Matière	Probabilités S5		4		CCI	CM 14 TD 22													

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC1	EsC	ET	1h30	1								
								CC2	EaC	ET	1h30	1								

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6 - Double licence Mathématiques - économie

Nature : Semestre **Période** : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
EG1UFU1	**UE**	**Économie**	**9**	**9**		**CCI**								
EG15FM11	EC	Croissance économique		4		CCI	CM 24 TD 12							
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,35		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65		
EG1UFM11	EC	Décision dans l'incertain		5		CCI	CM 30 TD 15							
								Écrit 1	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2	EaC	ET	2h00	0,7		
EG1UFU2	**UE**	**Économétrie II**	**4**	**4**		**CCI**								
EG15FM32	EC	Econométrie 2		4		CCI	CM 20 TD 12							
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,35		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65		
EG1UFU3	**UE**	**Base de données**	**6**	**6**		**CCI**								
MI2WFMA4	Matière	Systèmes d'information et bases de données		4		CCI	CM 12 TD 14 TP 10							
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	4		
								Epreuve écrite (quizz ou interrogation)	EsC	ET	1h00	3		
								Epreuve pratique (TP)	EsC	A	1h30	3		
EG15FM33	EC	Analyse multivariée		2		CCI	CM 20							
								Écrit terminal (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	1		
EG1UFU4	**UE**	**Probabilités et statistique S6**	**6**	**6**		**CCI**								
MI2WFMA1	Matière	Statistique S6		3		CCI	CM 12 TD 18							
								CC1	EsC	ET	1h30	1		
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	1		
MI2WFMA2	Matière	Probabilités S6		3		CCI	CM 12 TD 18							
								CC1	EsC	ET	1h30	1		
								CC2	EaC	ET	1h30	1		
EG1UFU5	**UE**	**Optimisation non linéaire**	**5**	**5**		**CCI**								
MI2WFMA6	Matière	Optimisation non linéaire		5		CCI	CM 26 TD 22							
								CC1	EsC	ET	1h00	1		
								CC2	EsC	ET	1h00	1		
								CC3	EaC	ET	2h00	2		
EG1UFU6	**UE**	**Programmation**	**6**	**6**		**CCI**								
MI2WFMA5	Matière	Programmation		6		CCI	CM 16 TD 32							
								CC1	EsC	ET	1h00	3		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								CC2	EaC	ET	1h15	4		
								Projet	EsC	PR		3		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
DU Mathématiques & Informatique - Actuariat 1

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 - Mutualisé avec la Licence 3 Actuariat

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2SEUBA	**UE**	**UE Mathématique S5**	**16**			**CCI**								
MI2WEMA4	Matière	Optimisation linéaire		4		CCI	CM 18 TD 15	**Assiduité** Assiduité et participation	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9		
MI2QEME1 (code CM) et MI2QENE1 (code TD)	Matière	Statistique études de cas		2		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2QEMB1 (code CM) et MI2SEMT1 (code TD)	Matière	Intégration et probabilités S5		3		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2SEUBB	**UE**	**UE Economie**	**14**			**CCI**								
MI2SEMB1	Matière	Introduction à la micro-économie		2		CCI	CI 24	**Epreuve écrite**	EaC	ET	2h00	1		
MI2SEMB2	Matière	Introduction à la macro-économie		1		CCI	CM 12	**Epreuve écrite**	EaC	ET	1h00	1		
MI2SEMB3	Matière	Introduction à la comptabilité		1		CCI	CI 24	**Epreuve écrite**	EaC	ET	1h00	1		
EG16EM21	EC	Finance de marché		4		CCI	CM 24 TD 12	**Écrit 1 (milieu de semestre)**	EsC	ET	1h00	0,35		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65		
EG15EM32	EC	Économétrie 1		4		CCI	CM 24 TD 12	**Écrit 1 (milieu de semestre)**	EsC	ET	1h00	0,35		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65		
MI2SEUBC	**UE**	**UE Langue**	**3**			**CCI**								
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 - Mutualisé avec la Licence 3 Actuariat

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2SFUBA	**UE**	**UE Informatique S6**	**8**			**CCI**								
MI2WFMA5	Matière	Programmation		6		CCI	CM 16 TD 32	**CC1**	EsC	ET	1h00	3		
								CC2	EaC	ET	1h15	4		
								Projet	EsC	PR		3		
MI2WFMA4	Matière	Systèmes d'information et bases de données		4		CCI	CM 12 TD 14 TP 10	**Epreuve écrite**	EaC	ET	2h00	4		
								Epreuve écrite (quizz ou interrogation)	EsC	ET	1h00	3		
								Epreuve pratique (TP)	EsC	A	1h30	3		
MI2SFUBB	**UE**	**UE Mathématique S6**	**14**			**CCI**								
MI2QFMC1	Matière	Statistique mathématique		2		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2QFME1	Matière	Intégration et probabilités S6		1		CCI	CM 10 TD 18	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h30	9		
								Contrôle continu n°2	EaC	ET	1h30	9		
								Participation La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC	A		2		
MI2WFMA6	Matière	Optimisation non linéaire		5		CCI	CM 26 TD 22	**CC1**	EsC	ET	1h00	1		
								CC2	EsC	ET	1h00	1		
								CC3	EaC	ET	2h00	2		
EG15FM33	EC	Analyse multivariée		2		CCI	CM 20	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h30	1		
MI2SFUBC	**UE**	**UE Economie S6**	**8**			**CCI**								
MI2SFMC1	EC	Décision dans l'incertain		3		CCI	CM 30 TD 15	**Contrôle continu 1**	EsC	ET	1h00	0,3		
								Contrôle continu 2	EaC	ET	1h30	0,7		
EG15FM32	EC	Econométrie 2		3,5		CCI	CM 20 TD 12	**Écrit 1 (milieu de semestre)**	EsC	ET	1h00	0,35		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
DU Mathématiques & Informatique - Actuariat 2

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 - Mutualisé avec le Master 1 Actuariat

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI71GUAM	**UE**	**UE Séminaire d'évaluation des stages L3 - M1**	**3**			**CT**														
MI71GMM1	Matière	Séminaire d'évaluation des stages L3 - M1		1		CT	CI 26	**Evaluation du rapport et soutenance**	CC	A		1			**Evaluation du rapport et soutenance**	CT	A		1	
MI71GUAN	**UE**	**UE Probabilité**	**4**			**CT**														
MI64GMAB	Matière	Probabilités		2		CT	CI 52	**Ecrit**	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI71GUAP	**UE**	**UE Modélisation statistique appliquée**	**3**			**CT**														
MI71GMP1	Matière	Modélisation statistique appliquée		1		CT	CI 36	**Projet**	CC	A		1			**Projet**	CT	A		1	
MI71GUAQ	**UE**	**UE Théorie du risque**	**3**			**CT**														
MI71GMQ1	Matière	Théorie du risque		1		CT	CI 36	**Examen écrit**	CT	ET	2h00	0,6			**Examen écrit**	CT	ET	2h00	0,6	
								Projet	CC	A		0,4			**Projet**	CT	A		0,4	
MI71GUAR	**UE**	**UE Assurance vie S1**	**4**			**CT**														
MI71GMR1	Matière	Assurance vie 1		1		CT	CI 36	**Epreuve écrite**	CT	ET	3h00	0,5			**Epreuve écrite**	CT	ET	3h00	0,5	
								Projet	CC	A		0,5			**Projet**	CT	A		0,5	
MI71GUAS	**UE**	**Finance S1**	**4**			**CT**														
MI71GMS1	Matière	Finance d'entreprise		0,83		CT	CM 20	**Examen écrit**	CC	ET	1h30	0,83		X	**Examen écrit**	CT	ET	1h30	0,83	
MI71GMS2	Matière	Analyse financière		0,5		CT	CM 20	**Examen écrit**	CC	ET	1h00	0,5		X	**Examen écrit**	CT	ET	1h00	0,5	
MI71GUAT	**UE**	**UE Calcul stochastique appliqué**	**3**			**CT**														
MI71GMT1	Matière	Calcul stochastique appliqué		1		CT	CI 36	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1			**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1	
MI71GUAU	**UE**	**UE Modèles de durée en actuariat**	**3**			**CT**														
MI71GMU1	Matière	Modèles de durée en actuariat		1		CT	CI 36	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1			**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1	
MI71GUAO	**UE**	**UE Analyse de données**	**3**			**CT**														
MI64GMAE	Matière	Analyse de données		1		CT	CI 26	**Projet**	CT	PR		4			**Projet individuel**	CT	PR		1	
								Présentation orale	CT	EO	0h20	1								
MI71GUAV	**UE**	**UE Anglais professionnel**	**3**			**CT**														
MI64GMAH	Matière	Anglais professionnel		1		CT	CI 26	**Ecrit**	CC	ET	0h45	4			**Ecrit**	CT	ET	1h00	1	
								Ecrit	CT	ET	1h00	6								

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 - Mutualisé avec le Master 1 Actuariat

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI71HUAH	**UE**	**UE Méthodes de régression**	**4**			**CT**														
MI71HMH1	Matière	Méthodes de régression		1,33		CT	CI 52													
								Projet	CC	A		1			**Projet**	CT	A		1	
MI71HUAI	**UE**	**UE Séries temporelles**	**4**			**CT**														
MI64HMAB	Matière	Séries temporelles		2		CT	CI 52													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI71HUAJ	**UE**	**UE Logiciels pour la statistique**	**4**			**CT**														
MI71HMJ1	Matière	Logiciels pour la statistique		1,33		CT	TP 26 CI 26													
								Projet logiciel R	CC	A		0,6			**Projet logiciel R**	CT	A		0,6	
								Projet logiciel SAS	CC	A		0,4			**Projet logiciel SAS**	CT	A		0,4	
MI71HUAK	**UE**	**UE Assurance vie 2**	**6**	**2**		**CT**														
MI71HMK1	Matière	Assurance vie 2		1,2		CT	CI 44													
								Epreuve écrite	CT	ET	3h00	1			**Epreuve écrite**	CT	ET	3h00	1	
MI71HMK2	Matière	Assurance dépendance		0,8		CT	CI 16													
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1			**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1	
MI71HUAL	**UE**	**UE Tarification non-vie**	**6**			**CT**														
MI71HML1	Matière	Tarification non-vie		2		CT	CI 36													
								Epreuve écrite et/ou projet	CT	ET	2h00	1			**Epreuve écrite et/ou projet**	CT	ET	2h00	1	
MI71HUAM	**UE**	**UE Finance S2**	**6**	**2**		**CT**														
MI71HMM1	Matière	Investissement		1		CT	CM 24													
								Examen écrit	CT	ET	1h30	1		X	**Examen écrit**	CT	ET	1h30	1	
	EC	Actifs dérivés		1		CT	CM 21													
MI71HUAN	**UE**	**UE Anglais professionnel**	**3**			**CT**														
MI71HMN1	Matière	Anglais professionnel		1		CT	CI 30													
								Epreuve écrite	CT	ET	1h00	0,48			**Epreuve écrite**	CT	ET	1h00	0,48	
								Epreuve orale	CC	EO	0h45	0,32			**Epreuve orale**	CT	EO	0h45	0,32	
								Participation	CC	A		0,2			**Participation**	CT	A		0,2	

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
DU Mathématiques & Informatique - Actuariat 3

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Certaines notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises peuvent être conservées d'une année à l'autre, après décision du jury.

Motivation de la dérogation :

Le cas d'un redoublement en DU 3ème année est exceptionnel, et dû à des situations particulières qui peuvent supposer un aménagement spécifique.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :

Pas d'anonymat en Master Actuariat pour des petites cohortes au final peu anonymes.

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 5 - Mutualisé avec le Master 2 Actuariat

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**UE Séminaire d'évaluation des stages M1 – M2**	**5**			**CT**								
	Matière	Séminaire d'évaluation des stages M1-M2		1		CT	CI 26	**Evaluation du rapport et soutenance**	CC	A		1		
	UE	**UE Valeurs extrêmes**	**3**			**CT**								
	Matière	Valeurs extrêmes		1		CT	CI 26	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Assurance vie S3**	**4**			**CT**								
	Matière	Modélisation actuarielle vie		1		CT	CI 32	**Ecrit et/ou projet**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Réassurance non-vie**	**4**			**CT**								
	Matière	Réassurance non-vie		1		CT	CI 24	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Solvabilité**	**2**			**CT**								
	Matière	Solvabilité		0,66		CT	CI 16	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Fiscalité**	**4**			**CT**								
	Matière	Fiscalité		1,34		CT	CI 32	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Provisionnement non-vie**	**4**			**CT**								
	Matière	Provisionnement non-vie		1		CT	CI 30	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Science des données pour l'actuariat 1**	**4**			**CT**								
	Matière	Science des données pour l'actuariat 1		1		CT	CI 36	**Projet**	CC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6 - Mutualisé avec le Master 2 Actuariat

Nature : Semestre **Période** : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**UE Science des données pour l'actuariat 2**	**3**			**CT**								
	Matière	Science des données pour l'actuariat 2		1		CT	CI 36							
								Projet	CC	A		1		
	UE	**UE Modèles financiers en assurance**	**3**			**CT**								
	Matière	Modèles financiers en assurance		1		CT	CI 34							
								Epreuve écrite	CT	ET	3h00	1		
	UE	**UE Assurance vie S4**	**6**			**CT**								
	Matière	Retraite et Prévoyance		1		CT	CI 36							
								Epreuve écrite	CT	ET	2h30	1		
	Matière	Gestion des fonds de pension		0,67		CT	CI 24							
								Epreuve écrite	CT	ET	3h00	1		
	Matière	Réassurance vie		0,33		CT	CI 16							
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00	0,5		
								Projet	CC	A		0,5		
	UE	**UE Droit de l'assurance**	**2**			**CT**								
	Matière	Droit de l'assurance		0,8		CT	CI 30							
								Epreuve écrite	CT	ET	1h00	1		
	UE	**Comptabilité**	**3**			**CT**								
	Matière	Comptabilité de l'assurance		1		CT	CI 16							
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
	Matière	IFRS17		1		CT	CI 20							
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Stage**	**13**			**CT**								
	Stage	Stage ou mémoire		4		CT		**Mémoire de stage (4 mois mini.) + soutenance**	CC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
DU Mathématiques & Informatique
- Enseigner l'informatique au lycée

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**Bloc 1 - Représentation des données et programmation**	1			CCI		**Projet de programmation Python et Web**	EaC	A		1							
	UE	**Bloc 2 - Algorithmique**	1			CCI		**Dossier** Dossier individuel qui présentera un algorithme en particulier. Ce (bref) dossier démontrera la capacité du candidat à étudier un algorithme (explication, étude de complexité, éléments de preuve).	EaC	A		0,5							
								Exposé Exposé en groupe mise en perspective des notions algorithmiques sous-jacentes	EaC	A		0,5							
	UE	**Bloc 3 - Architectures matérielles et robotique, systèmes et réseaux**	1			CCI		**Ecrit** type QCM sur tous les aspects du bloc hors robotique	EaC	ET	1h30	0,5							
								Epreuve rendue Épreuve rendue individuelle, rédaction d'une fiche pédagogique	EaC	A		0,5							
	UE	**Bloc 4 - Programmation avancée et bases de données**	1			CCI		**Epreuve rendue** épreuve rendue individuelle sur les structures de données et la programmation	EsC	A		0,5							
								Projet programmation Projet programmation web & bases de données	EsC	A		0,5							
	UE	**Bloc 5 - Algorithmique avancée**	1			CCI		**Epreuve écrite rendue**	EaC	A		1							

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'ELP

UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
DU Mathématiques & Informatique - Magistère 1ère année

Inscriptions administratives

Le DU Magistère comporte trois années d'études. Il se déroule en parallèle avec la L3 Magistère et les deux années du Master choisi.

Le redoublement n'est pas autorisé.
Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Motivation de la règle additionnelle :
DU adossé à la L3 Magistère.

Compensation et obtention du diplôme

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à chacune des épreuves.

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE spécifiques de la première année du Magistère, pondérées par leurs coefficients, et les notes des deux semestres de la Licence 3ème année, parcours MPA - Magistère avec coefficient 10 pour chaque semestre (3ects=coef 1).

Motivation de la dérogation :
Le DU Magistère est adossé aux diplômes nationaux.

Pour valider le DU Magistère 1, la L3 parcours Magistère de mathèmatique, doit être validée.

Motivation de la règle additionnelle :
Le DU 1 Magistère est adossé à la Licence 3 Magistère.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

DU Magistère Semestre 1

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI2VEUAA	**UE**	**UE Algèbre S5 - parcours Magistère**	**6**			**CCI**														
							CM 22													
							TD 33													
MI2VEMA1 (code TD) + MI2YEMA1 (code CM mutualisé)	Matière	Algèbre		2		CCI		**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2								
MI2VEUAB	**UE**	**UE Bases de géométrie différentielle S5**	**6**			**CCI**														
							CM 22													
							TD 33													
MI2VEMB1(code TD) + MI2YEMB1(code CM mutualisé)	Matière	Géométrie Différentielle S5		2		CCI		**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2								
MI2VEUAE	**UE**	**UE Topologie - parcours Magistère**	**6**			**CCI**														
							CM 22													
							TD 33													
MI2VEME1(code TD) + MI2YEMC1(code CM mutualisé)	Matière	Topologie		2		CCI		**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2								
MI2VEUAD	**UE**	**UE Mesure et Intégration - parcours Magistère**	**6**			**CCI**														
							CM 22													
							TD 33													
MI2VEMD1(code TD) + MI2YEMD1(code CM mutualisé)	Matière	Mesures et intégrations		2		CCI		**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2								
MI2VEUAC	**UE**	**UE Calcul scientifique**	**6**			**CCI**														
							CI 52													
MI2VEMC1	Matière	Calcul scientifique		2		CCI		**CC1** TP noté	EsC	A	1h00	1								
								CC2 Tp noté	EsC	A	1h00	1								
								projet rapport+soutenance	EaC	A		2								
	UE	**UE Obligatoires du Diplôme Universitaire Magistère de Mathématiques**	**9**			**CCI**														
	UE	**Langue**	**3**	**1**		**CCI**	**TD 24**													
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation**	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.											
	UE	**UE - Physique quantique**	**6**	**2**		**CCI**													
							CI 52												
	EC	Physique quantique (DU Mag Maths)		1		CCI		**CC1**	EsC	ET	0h30	1		X					
								CC2	EsC	ET	1h00	2		X					
								CC3	EaC	ET	1h30	3		X					

VERSION DE TRAVAIL

DU Magistère Semestre 2

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2VFUAA	**UE**	**UE Algèbre et géométrie S6 - parcours Magistère**	**9**			**CCI**								
MI2VFMA1(code TD) - MI2YFMA1 (code CM mutualisé)	Matière	Algèbre S6		6		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	2h00	1		
								Contrôle continu n°2 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	1		
MI2VFMA2(code TD) - MI2YFMA2(code CM mutualisé)	Matière	Géométrie S6		3		CCI	CM 10 TD 18	**Contrôle continu n°1** La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	2h00	1		
MI2VFUAC	**UE**	**UE Équations différentielles - parcours Magistère**	**6**			**CCI**								
MI2VFNC1 (code TD) - MI2YFMC1 (code CM mutualisé)	Matière	Equations différentielles		2		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2VFUAD	**UE**	**UE Probabilités - parcours Magistère**	**6**			**CCI**								
MI2VFND1(code TD) - MI2YFMD1(code CM mutualisé)	Matière	Probabilités		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2VFUAB	**UE**	**UE Analyse complexe - parcours Magistère**	**6**			**CCI**								
MI2VFNB1 (code TD) - MI2YFMB1 (code CM mutualisé)	Matière	Analyse complexe		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
	UE	**UE Obligatoires du Diplôme Universitaire Magistère de Mathématiques**	**12**			**CCI**								
	UE	**Méthodes analytiques en arithmétique**	**6**	**2**		**CCI**	**CI 52**	**CC1**	**EsC**	**ET**	**1h00**	**1**		
								CC2	**EsC**	**ET**	**1h00**	**1**		
								CC3	**EaC**	**ET**	**2h00**	**2**		
	UE	**Mémoire**	**6**	**2**		**CCI**		**Rédaction du rapport**	**EaC**	**A**		**9**		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Soutenance orale du mémoire	EaC	EO	0h20	1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
DU Mathématiques & Informatique - Magistère 2ème année

VERSION DE TRAVAIL

Compensation et obtention du diplôme

La formation comporte trois année d'études.

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE spécifiques de la deuxième année du Magistère, pondérées par leurs coefficients, et les notes des deux semestres du Master 1ère année, parcours Magistère avec coefficient 10 pour chaque semestre (3ects=coeff1).

Le redoublement n'est pas autorisé.
Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Motivation de la dérogation :
Le Magistère est adossé aux diplômes nationaux de Licence et Master.

Pour valider le DU Magistère 2, le M1 parcours Magistère doit être validé.

Motivation de la règle additionnelle :
Le Magistère est adossé aux diplômes nationaux Licence et Master.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :
L'anonymat en DU Magistère 2ème et 3ème année ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées

(représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants en situation de handicap

VERSION DE TRAVAIL

DU Magistère Semestre 3

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61GUAH	**UE**	**UE Analyse et probabilité**	**12**			**CT**														
MI61GMH1	Matière	Analyse		2		CT	CI 56													
								Écrit Analyse S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Analyse S1**	CT	ET	3h00	1	
MI61GMH2	Matière	Probabilités		2		CT	CI 56													
								Écrit Probabilité S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Probabilité S1**	CT	ET	3h00	1	
MI61GUAI	**UE**	**UE Algèbre et géométrie**	**12**			**CT**														
MI61GMI1	Matière	Algèbre		2		CT	CI 56													
								Écrit Algèbre S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Algèbre S1**	CT	ET	3h00	1	
MI61GMI2	Matière	Géométrie différentielle		2		CT	CI 56													
								Écrit Géométrie différentielle S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Géométrie différentielle S1**	CT	ET	3h00	1	
MI65GUAF	**UE**	**UE Statistique**	**3**			**CT**														
MI61GMAF	Matière	Statistique		1		CT	CI 28													
								TP Machine	CC	A	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
MI65GUAE	**UE**	**UE Topologie algébrique**	**3**			**CT**														
MI65GMAE	Matière	Topologie algébrique		1		CT	CI 28													
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
MI65GUAG	**UE**	**UE - Equations différentielles et fonctions spéciales**	**6**			**CT**														
MI65GMAG	Matière	Equations différentielles et fonctions spéciales		2		CT	CI 56													
								Examen écrit	CT	ET	3h00	1			**Examen écrit**	CT	ET	3h00	1	

VERSION DE TRAVAIL

DU Magistère Semestre 4

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61HUAI	**UE**	**UE Algèbre S2**	**9**			**CT**														
MI61HMI1	Matière	Théorie de Galois		2		CT	CI 56													
								Écrit Théorie de galois S2	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Théorie de Galois S2**	CT	ET	3h00	1	
MI61HMI2	Matière	Formes quadratiques et groupes classiques		1		CT	CI 28													
								Écrit Formes quadra et Groupes classiques S2	CT	ET	2h00	1		X	**Écrit Formes quadra et Groupes classiques S2**	CT	ET	2h00	1	
MI61HUAJ	**UE**	**UE Analyse S2**	**9**			**CT**														
MI61HMJ1	Matière	Analyse		2		CT	CI 56													
								Écrit Analyse S2	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Analyse S2**	CT	ET	3h00	1	
MI61HMJ2	Matière	Compléments d'analyse		1		CT	CI 28													
								Écrit Complément d'analyses S2	CT	ET	2h00	1		X	**Écrit Complément d'analyses S2**	CT	ET	2h00	1	
MI65HUAH	**UE**	**UE Statistique (projet)**	**3**			**CT**														
MI65HMAH	Matière	Statistique (projet)		1		CT	CI 28													
								Projet et rapport	CT	A		1			**Projet et rapport**	CT	A		1	
MI61HUAK	**UE**	**UE Mathematics in English**	**3**			**CT**														
MI61HMAK	Matière	Mathematics in English		1		CT	CM 16													
								Ecrit (Version)	CT	ET	1h00	1			**Ecrit (Version)**	CT	ET	1h00	1	
								Ecrit (Thème)	CT	ET	1h00	1			**Ecrit (Thème)**	CT	ET	1h00	1	
	Choisir 1 élément(s)																			
MI61HUAE	**UE**	**UE Probabilités**	**6**			**CT**														
MI61HMAE	Matière	Probabilités		2		CT	CI 56													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI62HUAD	**UE**	**UE Optimisation**	**6**			**CT**														
MI62HMAD	Matière	Optimisation		2		CT	CI 56													
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CC	A		1			**TP**	CT	A		1	
MI23HUA1	**UE**	**UE Géométrie et topologie**	**6**			**CT**														
MI23HMA1	Matière	Géométrie et topologie		2		CT	CI 56													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI232US0	**UE**	**Stage**	**9**			**CT**														
	Matière	Stage		3		CT		**Stage de 4 semaines , rapport et soutenance**	CT	A		1								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Année 1 - Cursus master ingénierie (CMI) - Informatique, image, réalité virtuelle, interactions et jeux (IIRVIJ)

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

Le redoublement n'est pas autorisé.

Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année.

Le redoublement n'étant pas permis dans le cadre du cursus CMI, les UE CMI doivent être validées lors de l'année de la formation à laquelle elles sont rattachées. Lorsque les conditions de validation d'une année CMI – énumérées ci-dessus – ne sont pas remplies, l'étudiant sort du parcours et intègre de plein droit le parcours classique de la Licence ou du Master accrédité d'inscription.

Motivation de la règle additionnelle :

Le Cursus Master en Ingénierie est un parcours de 5 ans qui complète une licence et un master existants par des UE supplémentaires.

Compensation et obtention du diplôme

Les étudiants en CMI réussissent leur année CMI s'ils valident l'année d'études correspondante.

Motivation de la règle additionnelle :

Règle inscrite dans le Cursus Master Ingénierie pendant les 5 années

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. La validation d'une UE emporte l'obtention des crédits européens correspondants.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Il existe une stricte étanchéité entre les UE supplémentaires dites « CMI » et les UE «diplômantes ». Quelle que soit son origine, une UE CMI ne peut en aucun cas contribuer à l'obtention du diplôme national.

Au niveau des blocs de "connaissances / compétences" : Il n'y a pas de compensation possible entre les blocs constitutifs de l'année. Les notes des UE au sein d'un même bloc se compensent.

Au niveau du stage : Il n'y a pas de compensation pour l'UE stage.

Motivation de la règle additionnelle :

Règles spécifiques aux CMI

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

Progression dans le cursus CMI

Le Cursus Master en Ingénierie est un parcours de 5 ans qui complète une licence et un master existants par des UE supplémentaires. Les UE dites « diplômantes » sont constitutives du diplôme de licence ou de master accrédité dans lequel est inscrit l'étudiant. Les UE supplémentaires dites « CMI » concourent à l'attribution du label CMI mais pas à la validation du diplôme national de licence ou de master.

Pour le cursus CMI et les UE CMI, il n'y a pas de redoublement possible sauf circonstances exceptionnelles soumises à l'appréciation du jury.

Motivation de la règle additionnelle :

Caractéristiques du CMI en conformité avec le label national. Pour mémoire, la progression de l'étudiant dans le diplôme national est en conformité avec la réglementation nationale.

Mesures transitoires 2024/2025

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :

Mesures transitoires adoptées par le Conseil d'UFR

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines

VERSION DE TRAVAIL

après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	BLOC	Bloc - Socle et compléments scientifiques - CMI 1				CCI														
MI41AU11	**UE**	**UE Mathématiques élémentaires**	**6**			**CCI**														
							CI 50													
								tests hebdomadaires moyenne de 5 QCM hebdomadaires. La durée des quizz est entre 30 et 45 minutes (auto évaluation)	5 EsC	QC	0h45	1						
								QCM final	EaC	QC	1h00	3							
MI04AM11	Matière	Mathématiques élémentaires		4		CCI		**Bonus PILS** Pour les étudiant·e·s dont la filière est concernée par le programme d'intégration en licence sciences (PILS) : bonus de 1 point maximum calculé en fonction du delta entre les tests 1 et 2 de PILS (ou uniquement du test 2 pour les étudiants ne suivant pas les cours de PILS)	EsC	A								
MI41AU12	**UE**	**UE Algébre 1**	**4**			**CCI**														
							CI 35													
MI04AM12	Matière	Algèbre S1		5		CCI		**écrit 1**	EaC	ET	1h30	1								
								écrit 2	EaC	ET	1h30	1								
MI41AU13	**UE**	**UE Analyse 1**	**3**			**CCI**														
							CI 26													
MI04AM13	Matière	Analyse S1		4		CCI		**écrit 1**	EsC	ET	1h00	1								
								écrit 2	EaC	ET	2h00	2								
MI41AU14	**UE**	**UE Electronique**	**3**			**CCI**														
							TP 16													
							CI 14													
MI04AM15	Matière	Electronique		1		CCI		**épreuve rendue**	EsC	PE		4								
								Epreuve écrite - Moyenne des QCM	EsC	A		3								
								épreuve pratique	EaC	A	2h00	3								
MI41AU15	**UE**	**UE Introduction au langage formel et à la démonstration**	**2**			**CCI**														
							CI 18													
								Epreuve écrite	EaC	ET	1h30	3								
MI04AM32	Matière	Introduction au langage formel et à la démonstration		2		CCI		**participation au TD** évaluation continuée composée de QCMs/rendus/ assiduité	EsC	A		2								
MI41AU16	**UE**	**UE Infographie 3D**	**3**			**CCI**														
							CM 2													
							TP 28													
MI04AM16	Matière	Infographie 3D		1		CCI		**CC1 épreuve écrite** ensemble de quiz (3 à 5) d'une durée de 5 à 10 minutes/quiz	3 - 5 EsC	A		0,3								
								CC2 épreuve pratique	EaC	A		0,3								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC3 épreuve rendue (Projet)	EsC	PE		0,4							
MI41BU11	**UE**	**UE Algèbre 2**	**6**			**CCI**													
MI04BM11	Matière	Algèbre linéaire		6		CCI	CI 52	**épreuve écrite 1**	EsC	ET	1h00	1							
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h00	1							
								épreuve écrite 3	EaC	ET	2h00	2							
MI41BU17	**UE**	**UE Modèles de calcul**	**3**	**3**		**CCI**													
MI04BM17	Matière	Modèles de calcul		1		CCI	CM 10 TD 6 TP 8												
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	0,6							
								TP noté, épreuve pratique	EsC	A	1h00	0,4							
MI41BU20	**UE**	**UE Qu'est-ce que la connaissance scientifique ?**	**3**			**CCI**													
	EC	Qu'est-ce que la connaissance scientifique?		3		CCI	CM 20												
								Écrit	EaC	ET	2h00	3							
MI41BU43	**UE**	**UE Sciences et enjeux environnementaux**	**3**			**CCI**													
	EC	Sciences et enjeux environnementaux L1S2				CCI	CM 24												
								Travail écrit 1	EsC	A	0h30	0,5							
								Travail écrit 2	EsC	A	0h30	0,5							
								Travail écrit 3	EsC	A	0h30	0,5							
MI41AU19	**UE**	**UE Kit de survie pour les étudiants de mathématique et d'informatique**	**2**			**CCI**													
MI04AM31	Matière	Kit de survie pour les étudiants de mathématique et d'informatique		4		CCI	CM 16 TD 4 TP 18												
								Epreuve rendue	EsC	P		20%							
								Quizz pendant les TP la durée du quizz peut varier entre 10 et 20 minutes	6 EsC	A	0h20	40%							
								épreuve écrite	EaC	ET	0h45	40%							
	BLOC	Bloc - Spécialité - CMI L1				CCI													
MI41AU21	**UE**	**UE Algorithmique et programmation 1**	**6**			**CCI**													
MI04AM21	Matière	Algorithmique et programmation 1		6		CCI	TP 22 CI 38	**TP noté**	EsC	ET	1h30	0,3							
								épreuve écrite - QCM	EsC	QC	1h30	0,3							
								examen écrit	EaC	ET	1h30	0,4							
MI41AU22	**UE**	**UE Bases de l'architecture informatique**	**2**			**CCI**													
MI04AM22	Matière	Bases de l'architecture informatique		2		CCI	CM 8 TD 10 TP 12	**note 1 : épreuve pratique**	EsC	A	0h45	0,4							
								note 2 : écrit	EaC	QC	1h30	0,6							
MI41BU21	**UE**	**UE Bases de données 1**	**3**			**CCI**													
MI04BM21	Matière	Bases de données 1		3		CCI	CM 12 TD 14 TP 10												
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	2							
								TP noté, épreuve pratique	EsC	A	1h30	1							
MI41BU31	**UE**	**UE Algorithmique et programmation 2**	**6**			**CCI**													
MI04BM31	Matière	Algorithmique et programmation 2		6		CCI	TP 22	**TP noté**	EaC	PT	1h30	0,5							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							CI 38													
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	0,2								
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	0,3								
MI41BU32	**UE**	**UE Programmation fonctionnelle**	**4**			**CCI**														
							CM 14													
							TD 14													
MI04BM32	Matière	Programmation fonctionnelle		4		CCI	TP 10													
								épreuve écrite 1	EsC	ET	1h30	0,3								
								TP noté, épreuve pratique	EaC	ET	1h30	0,2								
								écrit sur table	EaC	ET	1h30	0,5								
MI41BU22	**UE**	**UE Programmation web 1**	**3**			**CCI**														
							CM 12													
							TP 14													
MI04BM22	Matière	Programmation web 1		3		CCI		**Projet** développement d'une application web front-end + Assiduité (quiz, travaux réalisés en CM/TP)	EsC	PR		0,6								
								épreuve écrite épreuve finale	EaC	ET	0h45	0,4								
	BLOC	Bloc - Ouverture Sociétale, Économique et Culturelle (OSEC) - CMI L1				CCI														
MI41AU18	**UE**	**Langue - CMI 1 S1**	**3**	**1**		**CCI**														
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
MI41BU18	**UE**	**Langue - CMI 1 S2**	**3**	**1**		**CCI**														
							TD 20													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
MI41BU42	**UE**	**Projet Professionnel Étudiant**	**2**			**CCI**														
							CM 2													
							TD 8													
MI04BM41	Matière	Projet Professionnel Étudiant				CCI		**épreuve orale** 5 minutes / personne mais réalisé par groupe de 2-4	EaC	EO	0h05	60%								
								épreuve rendue	EsC	A	0h03	40%								
MI41AU19	**UE**	**UE Kit de survie pour les étudiants de mathématique et d'informatique**	**2**			**CCI**														
							CM 16													
MI04AM31	Matière	Kit de survie pour les étudiants de mathématique et d'informatique		4		CCI	TD 4													

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							TP 18													
								Epreuve rendue	EsC	P		20%								
								Quizz pendant les TP la durée du quizz peut varier entre 10 et 20 minutes	6 EsC	A	0h20	40%								
								épreuve écrite	EaC	ET	0h45	40%								
	BLOC	Bloc Stage de motivation				CCI														
MI41BU19	**UE**	**UE Stage de motivation**	**3**	**1**		**CCI**		**Rapport de stage**	**EsC**	**A**		**0,25**								
								Soutenance de stage	**EsC**	**EO**	**0h10**	**0,25**								
								Travail de stage	**EsC**	**A**		**0,5**								
MI41BM19	Stage	Stage de motivation				CCI														

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
P	Production technique
PE	Production écrite
PR	Projet
PT	Évaluation des pratiques techniques
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Année 1 - Cursus master ingénierie (CMI)
- Informatique, systèmes et réseaux

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

Nombre d'inscription en licence

Le Cursus Master en Ingénierie est un parcours de 5 ans qui complète une licence et un master existants par des UE supplémentaires. Les UE dites «diplômantes » sont constitutives du diplôme de licence ou de master accrédité dans lequel est inscrit l'étudiant. Les UE supplémentaires dites « CMI » concourent à l'attribution du label CMI mais pas à la validation du diplôme national de licence ou de master. Pour la Licence ou le Master accrédité d'inscription, tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1e année de licence.
Pour le cursus CMI et les UE CMI , il n'y a pas de redoublement possible sauf circonstances exceptionnelles soumises à l'appréciation du jury. Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du jury de diplôme. Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. au fonctionnement du CMI

Le redoublement n'est pas autorisé.
Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.
Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année.
Le redoublement n'étant pas permis dans le cadre du cursus CMI, les UE CMI doivent être validées lors de l'année de la formation à laquelle elles sont rattachées. Lorsque les conditions de validation d'une année CMI – énumérées ci-dessus – ne sont pas remplies, l'étudiant sort du parcours et intègre de plein droit le parcours classique de la Licence ou du Master accrédité d'inscription.

Motivation de la règle additionnelle :
Le Cursus Master en Ingénierie est un parcours de 5 ans qui complète une licence et un master existants par des UE supplémentaires.

Compensation et obtention du diplôme

Les étudiants en CMI réussissent leur année CMI s'ils valident l'année d'études correspondante.

Motivation de la règle additionnelle :
Règle inscrite dans le Cursus Master Ingénierie pendant les 5 années

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. La validation d'une UE emporte l'obtention des crédits européens correspondants.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.
Il existe une stricte étanchéité entre les UE supplémentaires dites « CMI » et les UE «diplômantes ». Quelle que soit son origine, une UE CMI ne peut en aucun cas contribuer à l'obtention du diplôme national.
Au niveau des blocs de "connaissances / compétences" : Il n'y a pas de compensation possible entre les blocs constitutifs de l'année. Les notes des UE au sein d'un même bloc se compensent.

Au niveau du stage : Il n'y a pas de compensation pour l'UE stage.

Motivation de la règle additionnelle :
Règles spécifiques aux CMI

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

Progression dans le cursus CMI

Le Cursus Master en Ingénierie est un parcours de 5 ans qui complète une licence et un master existants par des UE supplémentaires. Les UE dites « diplômantes » sont constitutives du diplôme de licence ou de master accrédité dans lequel est inscrit l'étudiant. Les UE supplémentaires dites « CMI » concourent à l'attribution du label CMI mais pas à la validation du diplôme national de licence ou de master.
Pour le cursus CMI et les UE CMI, il n'y a pas de redoublement possible sauf circonstances exceptionnelles soumises à l'appréciation du jury.

Motivation de la règle additionnelle :
Caractéristiques du CMI en conformité avec le label national. Pour mémoire, la progression de l'étudiant dans le diplôme national est en conformité avec la réglementation nationale.

Mesures transitoires 2024/2025

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
Mesures transitoires adoptées par le Conseil d'UFR

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les

VERSION DE TRAVAIL

aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	BLOC	Bloc - Socle et Compléments scientifiques - CMI 1				CCI														
MI41AU11	**UE**	**UE Mathématiques élémentaires**	**6**			**CCI**														
							CI 50													
MI04AM11	Matière	Mathématiques élémentaires		4		CCI		**tests hebdomadaires** moyenne de 5 QCM hebdomadaires. La durée des quizz est entre 30 et 45 minutes (auto évaluation)	5 EsC	QC	0h45	1								
								QCM final	EaC	QC	1h00	3								
								Bonus PILS Pour les étudiant·e·s dont la filière est concernée par le programme d'intégration en licence sciences (PILS) : bonus de 1 point maximum calculé en fonction du delta entre les tests 1 et 2 de PILS (ou uniquement du test 2 pour les étudiants ne suivant pas les cours de PILS)	EsC	A									
MI41AU12	**UE**	**UE Algébre 1**	**4**			**CCI**														
							CI 35													
MI04AM12	Matière	Algèbre S1		5		CCI		**écrit 1**	EaC	ET	1h30	1								
								écrit 2	EaC	ET	1h30	1								
MI41AU13	**UE**	**UE Analyse 1**	**3**			**CCI**														
							CI 26													
MI04AM13	Matière	Analyse S1		4		CCI		**écrit 1**	EsC	ET	1h00	1								
								écrit 2	EaC	ET	2h00	2								
MI41AU14	**UE**	**UE Electronique**	**3**			**CCI**														
							TP 16													
							CI 14													
MI04AM15	Matière	Electronique		1		CCI		**épreuve rendue**	EsC	PE		4								
								Epreuve écrite - Moyenne des QCM	EsC	A		3								
								épreuve pratique	EaC	A	2h00	3								
MI41AU15	**UE**	**UE Introduction au langage formel et à la démonstration**	**2**			**CCI**														
							CI 18													
MI04AM32	Matière	Introduction au langage formel et à la démonstration		2		CCI		**Epreuve écrite**	EaC	ET	1h30	3								
								participation au TD évaluation continuée composée de QCMs/rendus/ assiduité	EsC	A		2								
MI41AU16	**UE**	**UE Infographie 3D**	**3**			**CCI**														
							CM 2													
							TP 28													
MI04AM16	Matière	Infographie 3D		1		CCI		**CC1 épreuve écrite** ensemble de quiz (3 à 5) d'une durée de 5 à 10 minutes/quiz	3 - 5 EsC	A		0,3								
								CC2 épreuve pratique	EaC	A		0,3								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC3 épreuve rendue (Projet)	EsC	PE		0,4							
MI41BU43	**UE**	**UE Sciences et enjeux environnementaux**	**3**			**CCI**													
	EC	Sciences et enjeux environnementaux L1S2				CCI	CM 24	**Travail écrit 1**	EsC	A	0h30	0,5						
								Travail écrit 2	EsC	A	0h30	0,5						
								Travail écrit 3	EsC	A	0h30	0,5						
MI41BU11	**UE**	**UE Algèbre 2**	**6**			**CCI**													
MI04BM11	Matière	Algèbre linéaire		6		CCI	CI 52	**épreuve écrite 1**	EsC	ET	1h00	1							
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h00	1							
								épreuve écrite 3	EaC	ET	2h00	2							
MI41BU17	**UE**	**UE Modèles de calcul**	**3**	**3**		**CCI**													
MI04BM17	Matière	Modèles de calcul		1		CCI	CM 10 TD 6 TP 8	**épreuve écrite**	EaC	ET	1h30	0,6							
								TP noté, épreuve pratique	EsC	A	1h00	0,4							
MI41BU20	**UE**	**UE Qu'est-ce que la connaissance scientifique ?**	**3**			**CCI**													
	EC	Qu'est-ce que la connaissance scientifique?		3		CCI	CM 20	**Écrit**	EaC	ET	2h00	3							
MI41AU19	**UE**	**UE Kit de survie pour les étudiants de mathématique et d'informatique**	**2**			**CCI**													
MI04AM31	Matière	Kit de survie pour les étudiants de mathématique et d'informatique		4		CCI	CM 16 TD 4 TP 18	**Epreuve rendue**	EsC	P		20%							
								Quizz pendant les TP la durée du quizz peut varier entre 10 et 20 minutes	6 EsC	A	0h20	40%							
								épreuve écrite	EaC	ET	0h45	40%							
	BLOC	Bloc - Spécialité - CMI 1				CCI													
MI41AU21	**UE**	**UE Algorithmique et programmation 1**	**6**			**CCI**													
MI04AM21	Matière	Algorithmique et programmation 1		6		CCI	TP 22 CI 38	**TP noté**	EsC	ET	1h30	0,3							
								épreuve écrite - QCM	EsC	QC	1h30	0,3							
								examen écrit	EaC	ET	1h30	0,4							
MI41AU22	**UE**	**UE Bases de l'architecture informatique**	**2**			**CCI**													
MI04AM22	Matière	Bases de l'architecture informatique		2		CCI	CM 8 TD 10 TP 12	**note 1 : épreuve pratique**	EsC	A	0h45	0,4							
								note 2 : écrit	EaC	QC	1h30	0,6							
MI41BU21	**UE**	**UE Bases de données 1**	**3**			**CCI**													
MI04BM21	Matière	Bases de données 1		3		CCI	CM 12 TD 14 TP 10	**épreuve écrite**	EaC	ET	2h00	2							
								TP noté, épreuve pratique	EsC	A	1h30	1							
MI41BU31	**UE**	**UE Algorithmique et programmation 2**	**6**			**CCI**													
MI04BM31	Matière	Algorithmique et programmation 2		6		CCI	TP 22	**TP noté**	EaC	PT	1h30	0,5							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							CI 38													
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	0,2								
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	0,3								
MI41BU32	**UE**	**UE Programmation fonctionnelle**	**4**			**CCI**														
							CM 14													
							TD 14													
MI04BM32	Matière	Programmation fonctionnelle		4		CCI	TP 10													
								épreuve écrite 1	EsC	ET	1h30	0,3								
								TP noté, épreuve pratique	EaC	ET	1h30	0,2								
								écrit sur table	EaC	ET	1h30	0,5								
MI41BU22	**UE**	**UE Programmation web 1**	**3**			**CCI**														
							CM 12													
							TP 14													
MI04BM22	Matière	Programmation web 1		3		CCI		**Projet** développement d'une application web front-end + Assiduité (quiz, travaux réalisés en CM/TP)	EsC	PR		0,6								
								épreuve écrite épreuve finale	EaC	ET	0h45	0,4								
	BLOC	Bloc - Ouverture Sociétale, Économique et Culturelle (OSEC) - CMI 1				CCI														
MI41AU18	**UE**	**Langue - CMI 1 S1**	**3**	**1**		**CCI**														
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
MI41BU18	**UE**	**Langue - CMI 1 S2**	**3**	**1**		**CCI**														
							TD 20													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
MI41BU42	**UE**	**Projet Professionnel Étudiant**	**2**			**CCI**														
							CM 2													
							TD 8													
MI04BM41	Matière	Projet Professionnel Étudiant				CCI		**épreuve orale** 5 minutes / personne mais réalisé par groupe de 2-4	EaC	EO	0h05	60%								
								épreuve rendue	EsC	A	0h03	40%								
MI41AU19	**UE**	**UE Kit de survie pour les étudiants de mathématique et d'informatique**	**2**			**CCI**														
							CM 16													
MI04AM31	Matière	Kit de survie pour les étudiants de mathématique et d'informatique		4		CCI	TD 4													

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							TP 18													
								Epreuve rendue	EsC	P		20%							
								Quizz pendant les TP la durée du quizz peut varier entre 10 et 20 minutes	6 EsC	A	0h20	40%							
								épreuve écrite	EaC	ET	0h45	40%							
	BLOC	Bloc Stage de motivation				CCI													
MI41BU19	**UE**	**UE Stage de motivation**	**3**	**1**		**CCI**		**Rapport de stage**	**EsC**	**A**		**0,25**							
								Soutenance de stage	**EsC**	**EO**	**0h10**	**0,25**							
								Travail de stage	**EsC**	**A**		**0,5**							
MI41BM19	Stage	Stage de motivation				CCI													

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
P	Production technique
PE	Production écrite
PR	Projet
PT	Évaluation des pratiques techniques
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Année 2 - Cursus master ingénierie (CMI) - Informatique, image, réalité virtuelle, interactions et jeux (IIRVIJ)

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

Le redoublement n'est pas autorisé.

Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année.

Le redoublement n'étant pas permis dans le cadre du cursus CMI, les UE CMI doivent être validées lors de l'année de la formation à laquelle elles sont rattachées. Lorsque les conditions de validation d'une année CMI – énumérées ci-dessus – ne sont pas remplies, l'étudiant sort du parcours et intègre de plein droit le parcours classique de la Licence ou du Master accrédité d'inscription.

Motivation de la règle additionnelle :

Le Cursus Master en Ingénierie est un parcours de 5 ans qui complète une licence et un master existants par des UE supplémentaires.

Compensation et obtention du diplôme

Les étudiants en CMI réussissent leur année CMI s'ils valident l'année d'études correspondante.

Motivation de la règle additionnelle :

Règle inscrite dans le Cursus Master Ingénierie pendant les 5 années

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. La validation d'une UE emporte l'obtention des crédits européens correspondants.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Il existe une stricte étanchéité entre les UE supplémentaires dites « CMI » et les UE «diplômantes ». Quelle que soit son origine, une UE CMI ne peut en aucun cas contribuer à l'obtention du diplôme national.

Au niveau des blocs de "connaissances / compétences" : Il n'y a pas de compensation possible entre les blocs constitutifs de l'année. Les notes des UE au sein d'un même bloc se compensent.

Au niveau du stage : Il n'y a pas de compensation pour l'UE stage.

Motivation de la règle additionnelle :

Règles spécifiques aux CMI

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

Progression dans le cursus CMI

Le Cursus Master en Ingénierie est un parcours de 5 ans qui complète une licence et un master existants par des UE supplémentaires. Les UE dites « diplômantes » sont constitutives du diplôme de licence ou de master accrédité dans lequel est inscrit l'étudiant. Les UE supplémentaires dites « CMI » concourent à l'attribution du label CMI mais pas à la validation du diplôme national de licence ou de master.

Pour le cursus CMI et les UE CMI, il n'y a pas de redoublement possible sauf circonstances exceptionnelles soumises à l'appréciation du jury.

Motivation de la règle additionnelle :

Caractéristiques du CMI en conformité avec le label national. Pour mémoire, la progression de l'étudiant dans le diplôme national est en conformité avec la réglementation nationale.

Mesures transitoires 2024/2025

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :

Mesures transitoires adoptées par le Conseil d'UFR

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines

VERSION DE TRAVAIL

après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	BLOC	Bloc - Socle et compléments scientifiques - CMI L2				CCI								
MI442UAA	**UE**	**UE Analyse 2**	**4**			**CCI**								
MI1QCMB1	Matière	Analyse 2		4		CCI	CM 10 TD 8 TP 8	**épreuve rendue** Travail par groupe de 3 ou 4 étudiants	EsC	PR		25%		
								TP noté	EsC	A	1h00	25%		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	50%		
MI1QCUAD	**UE**	**UE Logique et programmation logique**	**5**			**CCI**								
MI1QCMD1	Matière	Logique et programmation logique		5		CCI	CM 18 TD 22 TP 6	**épreuve écrite**	EaC	ET	1h30	40%		
								TP noté	EsC	A	1h00	30%		
								épreuve écrite	EsC	A	1h00	30%		
MI442UAB	**UE**	**UE Arithmétique et cryptographie**	**3**			**CCI**								
MI1QCMB2	Matière	Arithmétique et cryptographie		3		CCI	CM 16 TD 8	**note 1 : épreuve écrite 1**	EsC	ET	0h30	2		
								note 2 : épreuve écrite 2	EaC	ET	1h30	3		
								note 3 : épreuve pratique	EsC	A		1		
MI442UAC	**UE**	**UE Probabilités et statistiques 1**	**3**			**CCI**								
MI1QDMB1	Matière	Probabilités et statistiques 1		3		CCI	CM 10 TD 18	**épreuve écrite**	EsC	ET	1h30	50%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	50%		
MI442UAD	**UE**	**UE Analyse numérique appliquée**	**3**			**CCI**								
MI1QDMB2	Matière	Analyse numérique appliquée		3		CCI	CM 10 TD 8 TP 8	**Épreuve pratique** évaluation sur machine	EsC	PT	1h30	1		
								Épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1		
	BLOC	Bloc - Spécialité - CMI L2				CCI								
MI442UAI	**UE**	**UE Software engineering techniques**	**3**			**CCI**								
MI1QCMA2	Matière	Software engineering		3		CCI	CM 14 TP 16	**note 1 : épreuve rendue**	EsC	A		1		
								note 2 : épreuve rendue	EsC	A		1		
								note 3 : épreuve pratique	EaC	A	1h30	1		
MI442UAH	**UE**	**UE Architecture**	**3**			**CCI**								
MI1QCMA1	Matière	Architecture		3		CCI	CM 12 TD 12 TP 10	**épreuve écrite**	EsC	ET	1h30	2		
								Projet	EsC	PR	0h00	3		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	5		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI442UAG	**UE**	**UE Structures de données et algorithmes 1**	**7**			**CCI**								
MI1QCMC1	Matière	Structures de données et algorithmes 1		7		CCI	CM 24 TD 24 TP 14							
								épreuve écrite	EsC	ET	1h00	1		
								TP noté	EaC	ET	1h30	3		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	3		
MI442UAF	**UE**	**UE Programmation orientée objets1**	**4**			**CCI**								
MI1QCMC2	Matière	Programmation orientée objets 1		4		CCI	CM 14 TD 14 TP 12							
								épreuve écrite	EaC	ET	1h00	0,5		
								TP noté	EsC	A	1h15	0,5		
MI472UAA	**UE**	**UE Animation 3D**	**3**			**CCI**								
MI472MA1	Matière	Animation 3D		1		CCI	CM 10 TP 20							
								Note 1 : épreuve écrite	EsC	ET	1h00	30%		
								Note 2 : épreuve rendue	EsC	A		30%		
								Note 3 : épreuve pratique	EaC	A	2h00	40%		
MI442UAJ	**UE**	**UE Programmation système**	**3**			**CCI**								
MI1QDMA1	Matière	Programmation système		3		CCI	CM 20 TP 20							
								épreuve sur machine	EaC	A	1h30	4		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	5		
								évaluation des TP et assiduité	EsC	A		1		
MI442UAK	**UE**	**UE Réseaux IP**	**3**			**CCI**								
MI1QDMA2	Matière	Réseaux IP		3		CCI	CM 10 TD 6 TP 10							
								épreuve rendue	EsC	A		1/3		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h00	2/3		
MI442UAL	**UE**	**UE Structures de données et algorithmes 2**	**6**			**CCI**								
MI1QDMC1	Matière	Structures de données et algorithmes 2		6		CCI	CM 20 TD 22 TP 12							
								épreuve écrite	EsC	ET	1h00	10%		
								Projet	EsC	PR		15%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	25%		
MI442UAM	**UE**	**UE Programmation orientée objets 2**	**3**			**CCI**								
MI1QDMC2	Matière	Programmation orientée objets 2		3		CCI	CM 18 TD 10 TP 8							
								Projet	EsC	PR		12.5%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	12.5%		
MI442UAN	**UE**	**UE Programmation web 2**	**3**			**CCI**								
MI1QDMC3	Matière	Programmation web 2		3		CCI	CM 22 TP 16							
								Projet	EsC	PR		12.5%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	12.5%		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	BLOC	Bloc - Ouverture Sociétale, Économique et Culturelle (OSEC) - CMI L2				CCI								
MI1QCUAE	UE	**UE Français**	1			CCI								
							TD 10							
MI1QCME1	Matière	Français		1		CCI		**épreuves et progression de l'étudiant** combinaison de 2 épreuves en temps limité sur machine et la progression au cours du semestre.	EsC	A				
MI442UAO	UE	**UE Projet de recherche et de documentation scientifique**	3			CCI								
							TD 60							
MI442MO1	Matière	Projet de recherche et de documentation scientifique		1		CCI		**Note 1 : épreuve orale ou moyenne des présentations** CMI ISR: moyenne des présentations d'avancement CMI IIRVIJ: épreuve orale intermédiaire	EsC	EO		1		
								Note 2 : épreuve orale CMI ISR: épreuve orale 10 min CMI IIRVIJ: épreuve orale finale	EaC	EO		1		
								Note 3 : rendu du mémoire Même épreuve pour CMI ISR et CMI IIRVIJ	EsC	A		2		
MI442UAP	UE	**UE Communication**	3			CCI								
							CI 20							
MI1QDME1	Matière	Communication		3		CCI		**épreuve rendue** Devoir rendu	EsC	A		40%		
								assiduité/participation	EsC	A		10%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	50%		
MI442UAR	UE	**UE Économie et gestion**	3			CCI								
							CI 20							
MI1QDME2	Matière	Économie et gestion		3		CCI		**épreuve écrite**	EsC	ET	2h00	1		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	1		
MI1QDUAE	UE	**UE Langue - CMI 2 S4**	3	1		CCI								
							TD 20							
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet
PT	Évaluation des pratiques techniques

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Année 2 - Cursus master ingénierie (CMI)
- Informatique, systèmes et réseaux

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

Le redoublement n'est pas autorisé.

Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année.

Le redoublement n'étant pas permis dans le cadre du cursus CMI, les UE CMI doivent être validées lors de l'année de la formation à laquelle elles sont rattachées. Lorsque les conditions de validation d'une année CMI – énumérées ci-dessus – ne sont pas remplies, l'étudiant sort du parcours et intègre de plein droit le parcours classique de la Licence ou du Master accrédité d'inscription.

Motivation de la règle additionnelle :

Le Cursus Master en Ingénierie est un parcours de 5 ans qui complète une licence et un master existants par des UE supplémentaires.

Compensation et obtention du diplôme

Les étudiants en CMI réussissent leur année CMI s'ils valident l'année d'études correspondante.

Motivation de la règle additionnelle :

Règle inscrite dans le Cursus Master Ingénierie pendant les 5 années

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. La validation d'une UE emporte l'obtention des crédits européens correspondants.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Il existe une stricte étanchéité entre les UE supplémentaires dites « CMI » et les UE «diplômantes ». Quelle que soit son origine, une UE CMI ne peut en aucun cas contribuer à l'obtention du diplôme national.

Au niveau des blocs de "connaissances / compétences" : Il n'y a pas de compensation possible entre les blocs constitutifs de l'année. Les notes des UE au sein d'un même bloc se compensent.

Au niveau du stage : Il n'y a pas de compensation pour l'UE stage.

Motivation de la règle additionnelle :

Règles spécifiques aux CMI

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

Progression dans le cursus CMI

Le Cursus Master en Ingénierie est un parcours de 5 ans qui complète une licence et un master existants par des UE supplémentaires. Les UE dites « diplômantes » sont constitutives du diplôme de licence ou de master accrédité dans lequel est inscrit l'étudiant. Les UE supplémentaires dites « CMI » concourent à l'attribution du label CMI mais pas à la validation du diplôme national de licence ou de master.

Pour le cursus CMI et les UE CMI, il n'y a pas de redoublement possible sauf circonstances exceptionnelles soumises à l'appréciation du jury.

Motivation de la règle additionnelle :
Caractéristiques du CMI en conformité avec le label national. Pour mémoire, la progression de l'étudiant dans le diplôme national est en conformité avec la réglementation nationale.

Mesures transitoires 2024/2025

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
Mesures transitoires adoptées par le Conseil d'UFR

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines

VERSION DE TRAVAIL

après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	BLOC	Bloc - Socle et Compléments scientifiques - CMI 2				CCI								
MI1QCUAD	**UE**	**UE Logique et programmation logique**	**5**			**CCI**								
MI1QCMD1	Matière	Logique et programmation logique		5		CCI	CM 18 TD 22 TP 6							
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	40%		
								TP noté	EsC	A	1h00	30%		
								épreuve écrite	EsC	A	1h00	30%		
MI442UAA	**UE**	**UE Analyse 2**	**4**			**CCI**								
MI1QCMB1	Matière	Analyse 2		4		CCI	CM 10 TD 8 TP 8							
								épreuve rendue Travail par groupe de 3 ou 4 étudiants	EsC	PR		25%		
								TP noté	EsC	A	1h00	25%		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	50%		
MI442UAB	**UE**	**UE Arithmétique et cryptographie**	**3**			**CCI**								
MI1QCMB2	Matière	Arithmétique et cryptographie		3		CCI	CM 16 TD 8							
								note 1 : épreuve écrite 1	EsC	ET	0h30	2		
								note 2 : épreuve écrite 2	EaC	ET	1h30	3		
								note 3 : épreuve pratique	EsC	A		1		
MI442UAC	**UE**	**UE Probabilités et statistiques 1**	**3**			**CCI**								
MI1QDMB1	Matière	Probabilités et statistiques 1		3		CCI	CM 10 TD 18							
								épreuve écrite	EsC	ET	1h30	50%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	50%		
MI442UAD	**UE**	**UE Analyse numérique appliquée**	**3**			**CCI**								
MI1QDMB2	Matière	Analyse numérique appliquée		3		CCI	CM 10 TD 8 TP 8							
								Épreuve pratique évaluation sur machine	EsC	PT	1h30	1		
								Épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1		
	BLOC	Bloc - Spécialité - CMI 2				CCI								
MI442UAE	**UE**	**UE Bases de l'administration systèmes et réseaux**	**3**			**CCI**								
MI442ME1	Matière	Bases de l'administration systèmes et réseaux				CCI	CM 10 TP 22							
								évaluation projet 1	EsC	PR		2		
								évaluation projet 2	EsC	PR		2		
								participation et QCM	EsC	A		1		
MI442UAF	**UE**	**UE Programmation orientée objets1**	**4**			**CCI**								
MI1QCMC2	Matière	Programmation orientée objets 1		4		CCI	CM 14 TD 14 TP 12							
								épreuve écrite	EaC	ET	1h00	0,5		
								TP noté	EsC	A	1h15	0,5		
MI442UAG	**UE**	**UE Structures de données et algorithmes 1**	**7**			**CCI**								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1QCMC1	Matière	Structures de données et algorithmes 1		7		CCI	CM 24 TD 24 TP 14	**épreuve écrite** **TP noté** **épreuve écrite**	EsC EaC EaC	ET ET ET	1h00 1h30 1h30	1 3 3		
MI442UAH	**UE**	**UE Architecture**	**3**			**CCI**								
MI1QCMA1	Matière	Architecture		3		CCI	CM 12 TD 12 TP 10	**épreuve écrite** **Projet** **épreuve écrite**	EsC EsC EaC	ET PR ET	1h30 0h00 2h00	2 3 5		
MI442UAI	**UE**	**UE Software engineering techniques**	**3**			**CCI**								
MI1QCMA2	Matière	Software engineering		3		CCI	CM 14 TP 16	**note 1 : épreuve rendue** **note 2 : épreuve rendue** **note 3 : épreuve pratique**	EsC EsC EaC	A A A	1h30	1 1 1		
MI442UAJ	**UE**	**UE Programmation système**	**3**			**CCI**								
MI1QDMA1	Matière	Programmation système		3		CCI	CM 20 TP 20	**épreuve sur machine** **épreuve écrite** **évaluation des TP et assiduité**	EaC EaC EsC	A ET A	1h30 1h30	4 5 1		
MI442UAK	**UE**	**UE Réseaux IP**	**3**			**CCI**								
MI1QDMA2	Matière	Réseaux IP		3		CCI	CM 10 TD 6 TP 10	**épreuve rendue** **épreuve écrite**	EsC EaC	A ET	1h00	1/3 2/3		
MI442UAL	**UE**	**UE Structures de données et algorithmes 2**	**6**			**CCI**								
MI1QDMC1	Matière	Structures de données et algorithmes 2		6		CCI	CM 20 TD 22 TP 12	**épreuve écrite** **Projet** **épreuve écrite**	EsC EsC EaC	ET PR ET	1h00 1h30	10% 15% 25%		
MI442UAM	**UE**	**UE Programmation orientée objets 2**	**3**			**CCI**								
MI1QDMC2	Matière	Programmation orientée objets 2		3		CCI	CM 18 TD 10 TP 8	**Projet** **épreuve écrite**	EsC EaC	PR ET	1h30	12.5% 12.5%		
MI442UAN	**UE**	**UE Programmation web 2**	**3**			**CCI**								
MI1QDMC3	Matière	Programmation web 2		3		CCI	CM 22 TP 16	**Projet** **épreuve écrite**	EsC EaC	PR ET	1h30	12.5% 12.5%		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	BLOC	Bloc - Ouverture Sociétale, Économique et Culturelle (OSEC) - CMI 2				CCI								
MI1QCUAE	**UE**	**UE Français**	**1**			**CCI**								
							TD 10							
MI1QCME1	Matière	Français		1		CCI		**épreuves et progression de l'étudiant** combinaison de 2 épreuves en temps limité sur machine et la progression au cours du semestre.	EsC	A				
MI442UAO	**UE**	**UE Projet de recherche et de documentation scientifique**	**3**			**CCI**								
							TD 60							
MI442MO1	Matière	Projet de recherche et de documentation scientifique		1		CCI		**Note 1 : épreuve orale ou moyenne des présentations** CMI ISR: moyenne des présentations d'avancement CMI IIRVIJ: épreuve orale intermédiaire	EsC	EO		1		
								Note 2 : épreuve orale CMI ISR: épreuve orale 10 min CMI IIRVIJ: épreuve orale finale	EaC	EO		1		
								Note 3 : rendu du mémoire Même épreuve pour CMI ISR et CMI IIRVIJ	EsC	A		2		
MI442UAP	**UE**	**UE Communication**	**3**			**CCI**								
							CI 20							
MI1QDME1	Matière	Communication		3		CCI		**épreuve rendue** Devoir rendu	EsC	A		40%		
								assiduité/participation	EsC	A		10%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	50%		
MI442UAR	**UE**	**UE Économie et gestion**	**3**			**CCI**								
							CI 20							
MI1QDME2	Matière	Économie et gestion		3		CCI		**épreuve écrite**	EsC	ET	2h00	1		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	1		
MI1QDUAE	**UE**	**UE Langue - CMI 2 S4**	**3**	**1**		**CCI**								
							TD 20							
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet
PT	Évaluation des pratiques techniques

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Année 3 - Cursus master ingénierie (CMI) - Informatique, image, réalité virtuelle, interactions et jeux (IIRVIJ)

VERSION DE TRAVAIL

Mesures transitoires 2024/2025

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
Mesures transitoires adoptées par le Conseil d'UFR

Dans la Nouvelle offre de formation, la matière *Droit* passe de L2 à L3 et la matière *Économie-gestion* passe de L3 à L2. Par conséquent, les étudiants CMI 3ème année en 2024/2025 qui ont déjà validé *Droit* en 2023/2024 devront suivre la matière *Économie-gestion* dans le bloc Ouverture sociétale, économique, culturelle (OSEC).

Motivation de la règle additionnelle :
Contrairement aux étudiants de licence "classique", les CMI n'avaient pas le choix de leurs options : ils suivaient forcément droit au S4 et *Économie-gestion* au S6. Or dans la nouvelle maquette ces 2 UE sont échangées ; la mesure transitoire consiste simplement à remplacer droit par *Économie-gestion* au S6, uniquement en 24-25, et **uniquement pour les étudiants CMI**.

La justification est la nécessité pour les CMI de suivre cet enseignement pour maintenir les équilibres entre blocs, requis par le réseau Figure pour l'obtention du label. De surcroît, la participation à l'enseignement *Économie-gestion* semble plutôt utile compte-tenu du profil "ingénieur-expert" que nous voulons donner aux CMI.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces

justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	BLOC	Bloc - Socle et compléments Scientifiques - CMI L3				CCI								
MI1QFUAA	**UE**	**UE Théorie des langages**	**6**	**2**		**CCI**								
MI1QFMA1	Matière	Théorie des langages				CCI	CM 23 TD 28	**épreuve écrite**	EsC	ET	1h15	1		
								épreuve écrite	EsC	ET	1h15	1		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	2		
MI443UAA	**UE**	**UE Probabilités et statistiques 2**	**3**			**CCI**								
MI1QEMB1	Matière	Probabilités et statistiques 2		1		CCI	CM 14 TP 12	**TP noté**	EsC	A	1h00	2		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	3		
								QCM en début de séances	EsC	QC	0h30	1		
MI443UAB	**UE**	**UE Traitement du signal**	**3**			**CCI**								
MI1QEMB2	Matière	Traitement du signal		1		CCI	CM 12 TD 14	**épreuve écrite**	EsC	ET	0h45	1/3		
								épreuve écrite	EsC	ET	1h30	2/3		
MI443UAC	**UE**	**UE Graphes**	**3**			**CCI**								
MI1QEMA2	Matière	Graphes		1		CCI	CM 20 TD 14	**épreuve écrite 1**	EaC	ET	1h30	1		
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h30	1		
MI443UAD	**UE**	**UE Problem solving with algorithms**	**3**			**CCI**								
MI1QEMA1	Matière	Problem solving with algorithms		1		CCI	CM 4 TD 24	**Project report**	EsC	PR		1		
								Project report	EsC	PR		1		
MI443UAE	**UE**	**UE Intelligence artificielle**	**3**			**CCI**								
MI1QFMC2	Matière	Intelligence artificielle		1		CCI	CM 20 TP 16	**épreuve écrite**	EaC	ET	1h30	0,5		
								épreuve rendue	EsC	PR		0,5		
MI443UAF	**UE**	**UE Méthodologie scientifique**	**3**			**CCI**								
MI1QFMD1	Matière	Méthodologie scientifique		1		CCI	CM 12 TD 8	**note 1 : épreuve écrite**	EaC	ET	2h00	50%		
								note 2 : Quizz	EsC	A		50%		
MI443UAG	**UE**	**UE Interaction hommes-machines**	**3**			**CCI**								
MI1QFMC1	Matière	Interaction hommes-machines		1		CCI	CM 16 TP 20	**épreuve orale - Oral de groupe** Oral de groupe	EaC	A		25%		
								rendus écrits	EsC	A		25%		
								Réalisation	EsC	PR		50%		
	BLOC	Bloc - Spécialité - CMI L3				CCI								
MI473UAA	**UE**	**UE Géométrie 3D**	**3**			**CCI**								
MI1QFM02	Matière	Géométrie pour la 3D		1		CCI	CM 14							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							TD 6							
							TP 10							
								épreuve pratique	EsC	A	1h30	40%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	60%		
MI443UAI	**UE**	**UE Bases de données 2**	**3**			**CCI**								
							CM 12							
							TD 8							
MI1QEMD1	Matière	Bases de données 2		1		CCI	TP 12							
								épreuve rendue - Projet	EsC	PR		1		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1		
MI443UAJ	**UE**	**UE Génie logiciel**	**3**			**CCI**								
							TP 10							
MI1QEMD2	Matière	Génie logiciel		1		CCI	CI 20							
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	2/3		
								épreuve pratique, TP noté	EsC	A	1h30	1/3		
MI443UAK	**UE**	**UE Algorithmes des réseaux**	**3**			**CCI**								
							CM 10							
							TD 8							
MI1QEMC2	Matière	Algorithmes des réseaux		1		CCI	TP 10							
								TP noté	EsC	A	1h30	1		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h00	1		
MI443UAL	**UE**	**UE Architecture des systèmes d'exploitation**	**6**			**CCI**								
							CM 26							
							TD 14							
							TP 12							
MI1QEMC1	Matière	Architecture des systèmes d'exploitation		2		CCI		**note 1 : moyenne des QCM de cours**	EsC	QC		3		
								note 2 : TP noté épreuve pratique	EaC	A	1h30	3		
								note 3 : épreuve écrite	EaC	ET	1h00	3		
MI473UAB	**UE**	**UE Moteurs de jeux 3D**	**3**			**CCI**								
							CM 10							
							TP 20							
MI473MB1	Matière	Moteurs de Jeux 3D		1		CCI		**Note 1 : projet** Il s'agit d'un document de design expliquant le jeu que le groupe souhaite faire, les fonctionnalités à implémenter, le planning prévu pour finir le jeu à temps, etc.	EsC	A		30%		
								Note 2 : projet prototype du jeu, qui dois implémenter les fonctionnalités principales du jeu sans ce soucier des détails	EsC	A		30%		
								Note 3 : projet avec soutenance orale présentation du jeu (démo), de ses fonctionnalités, des	EaC	A		40%		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								difficultés rencontrées, etc. + rendre le jeu final						
MI443UAN	UE	**UE Projet intégrateur**	3			CCI								
							TP 20							
MI1QFMB1	Matière	Projet intégrateur		2		CCI		**épreuve orale (soutenance)** **Langue** : Anglais Oral de groupe	EaC	EO		25%		
								épreuve rendue **Langue** : Anglais	EsC	PE		25%		
								évaluation du travail Réalisation	EsC	A		50%		
	BLOC	Bloc - Ouverture Sociétale, Économique et Culturelle (OSEC) - CMI L3				CCI								
MI1QEUAE	UE	**UE Projet personnel de l'étudiant 2**	3			CCI								
							TD 12							
MI1QEME1	Matière	Projet Professionnel de l'étudiant 2		1		CCI		**Épreuve écrite**	EaC	ET	2h00	4		
								Épreuve orale Chaque étudiant a trois minutes pour présenter son projet	EsC	EO	0h03	3		
MI443UAO	UE	**UE Français avancé, expression écrite et orale**	3			CCI								
							CI 20							
MI443M01	Matière	Français avancé, expression écrite et orale		1		CCI		**Note 1 : épreuve écrite**	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : épreuve écrite	EaC	ET	1h00	2		
								Note 3 : évaluation orale	EsC	EO	0h10	2		
MI443UAN	UE	**UE Projet intégrateur**	3			CCI								
							TP 20							
MI1QFMB1	Matière	Projet intégrateur		2		CCI		**épreuve orale (soutenance)** **Langue** : Anglais Oral de groupe	EaC	EO		25%		
								épreuve rendue **Langue** : Anglais	EsC	PE		25%		
								évaluation du travail Réalisation	EsC	A		50%		
MI1QFUAE	UE	**UE Langue**	3			CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
							TD 20							
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	UE	**UE à choix**	3			CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
							CI 20							
MI1QFM04	Matière	Droit		1		CCI		**note 1 : Assiduité/ participation**	EsC	A		10%		
								note 2 : épreuve écrite ou rendu/oral	EsC	A	1h20	45%		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								note 3 : épreuve écrite ou rendu oral	EaC	ET	1h20	45%		
MI1QFM05	Matière	Médiation scientifique en info		1		CCI	CI 20							
								Rapport écrit	EsC	A		50%		
								Soutenance	EaC	EO	0h20	50%		
MI473B04	BLOC	Bloc Stage	6			CCI								
MI443UAU	**UE**	**UE Stage de fin de licence**	**6**	**2**		**CCI**		**Note 1 : évaluation du travail**	**EsC**	**A**		**0,5**		
								Note 2 : rapport de stage	**EsC**	**A**		**0,25**		
								Note 3 : soutenance de stage	**EaC**	**EO**	**0h15**	**0,25**		
	Stage	Stage fin de licence				CCI								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Année 3 - Cursus master ingénierie (CMI)
- Informatique, systèmes et réseaux

VERSION DE TRAVAIL

Mesures transitoires 2024/2025

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
Mesures transitoires adoptées par le Conseil d'UFR

Dans la Nouvelle offre de formation, la matière *Droit* passe de L2 à L3 et la matière *Économie-gestion* passe de L3 à L2. Par conséquent, les étudiants CMI 3ème année en 2024/2025 qui ont déjà validé *Droit* en 2023/2024 devront suivre la matière *Économie-gestion* dans le bloc Ouverture sociétale, économique, culturelle (OSEC).

Motivation de la règle additionnelle :
Contrairement aux étudiants de licence "classique", les CMI n'avaient pas le choix de leurs options : ils suivaient forcément *Droit* au S4 et *Économie-gestion* au S6. Or dans la nouvelle maquette ces 2 UE sont échangées ; la mesure transitoire consiste simplement à remplacer droit par *Économie-gestion* au S6, uniquement en 24-25, et **uniquement pour les étudiants CMI**.

La justification est la nécessité pour les CMI de suivre cet enseignement pour maintenir les équilibres entre blocs, requis par le réseau Figure pour l'obtention du label. De surcroît, la participation à l'enseignement *Économie-gestion* semble plutôt utile compte-tenu du profil "ingénieur-expert" que nous voulons donner aux CMI.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces

justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	BLOC	Bloc - Socle et Compléments Scientifiques - CMI 3				CCI								
MI443UAA	**UE**	**UE Probabilités et statistiques 2**	**3**			**CCI**								
MI1QEMB1	Matière	Probabilités et statistiques 2		1		CCI	CM 14 TP 12	**TP noté**	EsC	A	1h00	2		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	3		
								QCM en début de séances	EsC	QC	0h30	1		
MI443UAB	**UE**	**UE Traitement du signal**	**3**			**CCI**								
MI1QEMB2	Matière	Traitement du signal		1		CCI	CM 12 TD 14							
								épreuve écrite	EsC	ET	0h45	1/3		
								épreuve écrite	EsC	ET	1h30	2/3		
MI443UAC	**UE**	**UE Graphes**	**3**			**CCI**								
MI1QEMA2	Matière	Graphes		1		CCI	CM 20 TD 14							
								épreuve écrite 1	EaC	ET	1h30	1		
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h30	1		
MI443UAD	**UE**	**UE Problem solving with algorithms**	**3**			**CCI**								
MI1QEMA1	Matière	Problem solving with algorithms		1		CCI	CM 4 TD 24							
								Project report	EsC	PR		1		
								Project report	EsC	PR		1		
MI1QFUAA	**UE**	**UE Théorie des langages**	**6**	**2**		**CCI**								
MI1QFMA1	Matière	Théorie des langages				CCI	CM 23 TD 28							
								épreuve écrite	EsC	ET	1h15	1		
								épreuve écrite	EsC	ET	1h15	1		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	2		
MI443UAE	**UE**	**UE Intelligence artificielle**	**3**			**CCI**								
MI1QFMC2	Matière	Intelligence artificielle		1		CCI	CM 20 TP 16							
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	0,5		
								épreuve rendue	EsC	PR		0,5		
MI443UAF	**UE**	**UE Méthodologie scientifique**	**3**			**CCI**								
MI1QFMD1	Matière	Méthodologie scientifique		1		CCI	CM 12 TD 8							
								note 1 : épreuve écrite	EaC	ET	2h00	50%		
								note 2 : Quizz	EsC	A		50%		
MI443UAG	**UE**	**UE Interaction hommes-machines**	**3**			**CCI**								
MI1QFMC1	Matière	Interaction hommes-machines		1		CCI	CM 16 TP 20							
								épreuve orale - Oral de groupe Oral de groupe	EaC	A		25%		
								rendus écrits	EsC	A		25%		
								Réalisation	EsC	PR		50%		
MI433UAH	**UE**	**UE Programmation mobile**	**3**			**CCI**								
MI1QFM03	Matière	Programmation mobile		1		CCI	CM 12 TP 18							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								épreuve rendue	EsC	PR		40%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	60%		
	BLOC	Bloc - Spécialité - CMI 3				CCI								
MI443UAI	**UE**	**UE Bases de données 2**	**3**			**CCI**								
							CM 12							
							TD 8							
MI1QEMD1	Matière	Bases de données 2		1		CCI	TP 12							
								épreuve rendue - Projet	EsC	PR		1		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1		
MI443UAJ	**UE**	**UE Génie logiciel**	**3**			**CCI**								
							TP 10							
							CI 20							
MI1QEMD2	Matière	Génie logiciel		1		CCI		**épreuve écrite**	EaC	ET	1h30	2/3		
								épreuve pratique, TP noté	EsC	A	1h30	1/3		
MI443UAK	**UE**	**UE Algorithmes des réseaux**	**3**			**CCI**								
							CM 10							
							TD 8							
MI1QEMC2	Matière	Algorithmes des réseaux		1		CCI	TP 10							
								TP noté	EsC	A	1h30	1		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h00	1		
MI443UAL	**UE**	**UE Architecture des systèmes d'exploitation**	**6**			**CCI**								
							CM 26							
							TD 14							
							TP 12							
MI1QEMC1	Matière	Architecture des systèmes d'exploitation		2		CCI		**note 1 : moyenne des QCM de cours**	EsC	QC		3		
								note 2 : TP noté épreuve pratique	EaC	A	1h30	3		
								note 3 : épreuve écrite	EaC	ET	1h00	3		
MI433UAM	**UE**	**UE Réseaux locaux**	**3**			**CCI**								
							CM 10							
							TD 8							
MI1QFM01	Matière	Réseaux locaux		1		CCI	TP 8							
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	0,5		
								épreuve rendue	EsC	PR		0,5		
MI443UAN	**UE**	**UE Projet intégrateur**	**3**			**CCI**								
							TP 20							
MI1QFMB1	Matière	Projet intégrateur		2		CCI		**épreuve orale (soutenance)** **Langue** : Anglais Oral de groupe	EaC	EO		25%		
								épreuve rendue **Langue** : Anglais	EsC	PE		25%		
								évaluation du travail Réalisation	EsC	A		50%		
	BLOC	Bloc - Ouverture Sociétale, Économique et Culturelle (OSEC) - CMI 3				CCI								
MI1QEUAE	**UE**	**UE Projet personnel de l'étudiant 2**	**3**			**CCI**								
							TD 12							
MI1QEME1	Matière	Projet Professionnel de l'étudiant 2		1		CCI		**Épreuve écrite**	EaC	ET	2h00	4		
								Épreuve orale	EsC	EO	0h03	3		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Chaque étudiant a trois minutes pour présenter son projet						
MI443UAO	**UE**	**UE Français avancé, expression écrite et orale**	**3**			**CCI**								
							CI 20							
MI443M01	Matière	Français avancé, expression écrite et orale		1		CCI		**Note 1 : épreuve écrite**	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : épreuve écrite	EaC	ET	1h00	2		
								Note 3 : évaluation orale	EsC	EO	0h10	2		
MI1QFUAE	**UE**	**UE Langue**	**3**			**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
							TD 20							
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	UE	**UE à choix**	**3**			**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
							CI 20							
MI1QFM04	Matière	Droit		1		CCI		**note 1 : Assiduité/ participation**	EsC	A		10%		
								note 2 : épreuve écrite ou rendu/oral	EsC	A	1h20	45%		
								note 3 : épreuve écrite ou rendu oral	EaC	ET	1h20	45%		
							CI 20							
MI1QFM05	Matière	Médiation scientifique en info		1		CCI		**Rapport écrit**	EsC	A		50%		
								Soutenance	EaC	EO	0h20	50%		
MI443UAN	**UE**	**UE Projet intégrateur**	**3**			**CCI**								
							TP 20							
MI1QFMB1	Matière	Projet intégrateur		2		CCI		**épreuve orale (soutenance)** **Langue** : Anglais Oral de groupe	EaC	EO		25%		
								épreuve rendue **Langue** : Anglais	EsC	PE		25%		
								évaluation du travail Réalisation	EsC	A		50%		
MI433B04	BLOC	Bloc - Stage	6			CCI								
MI443UAU	**UE**	**UE Stage de fin de licence**	**6**	**2**		**CCI**		**Note 1 : évaluation du travail**	**EsC**	**A**		**0,5**		
								Note 2 : rapport de stage	**EsC**	**A**		**0,25**		
								Note 3 : soutenance de stage	**EaC**	**EO**	**0h15**	**0,25**		
	Stage	Stage fin de licence				CCI								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Année 4 - Cursus master ingénierie (CMI) - Informatique, image, réalité virtuelle, interactions et jeux (IIRVIJ)

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences injustifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours an une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré defaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :
Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Mesures transitoires 2024/2025

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

VERSION DE TRAVAIL

Ancienne Maquette			Transition 2024			Nouvelle Maquette	
M1-S1			**M1-S1**			**M1-S1**	
U.E.	Nb ECTS		U.E.	Nb ECTS		U.E.	Nb ECTS
Algorithmique avancée	3	→	Algorithmique avancée	3		Algorithmique avancée	3
Compilation	6	→	Compilation	6		Compilation	6
Conduite de projets	3		Programmation parallèle	3		Programmation parallèle	3
Sécurité	3	→	Sécurité	3		Sécurité	3
Preuves assistées par ordinateur	3	→	Preuves assistées par ordinateur	3		Preuves assistées par ordinateur	3
Fondements et algorithmes de l'imagerie numérique	3	→	Fondements et algorithmes de l'imagerie numérique	3		Fondements et algorithmes de l'imagerie numérique	3
Programmation graphique 3D	3	→	Programmation graphique 3D	3		Programmation graphique 3D	3
Langues vivantes S1	3						
Option 1/2			Calculabilité et complexité	3		Calculabilité et complexité	3
Apprentissage pour l'image	3	→	Apprentissage pour l'image	3		Apprentissage pour l'image	3
Vision par ordinateur	3	→	Prétraitement et post-traitement intégrés au réseau dans le calcul scientifique (CSMI)	3		Prétraitement et post-traitement intégrés au réseau dans le calcul scientifique (CSMI)	3
Mananement	3		Management	3		Management	3

Motivation de la règle additionnelle :

Mesures transitoires adoptées par le Conseil d'UFR

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les

VERSION DE TRAV

aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	BLOC	Bloc - Socle et compléments scientifiques - CMI 4	39			CCI														
MI1HGUBA	**UE**	**UE Compilation**	**6**			**CCI**														
MI1HGMBA	Matière	Compilation		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12	**Note 1 : Epreuve écrite** **Note 2 : Epreuve écrite** **Note 3 : Epreuve rendue (projet)**	EsC EsC EsC	ET ET A	2h00 2h00	1 1 1								
MI1HGUBB	**UE**	**UE Algorithmique avancée**	**3**			**CCI**														
MI1HGMBB	Matière	Algorithmique avancée		1		CCI	CM 16 TD 20	**Note 1 : Epreuve écrite** **Note 2 : Epreuve écrite** **Note 3 : Epreuve écrite**	EsC EsC EsC	ET ET ET	1h00 2h00 2h00	1 2 2								
MI1HGUBC	**UE**	**UE Sécurité**	**3**			**CCI**														
MI1HGMBC	Matière	Sécurité		1		CCI	CM 6 TD 12 TP 12	**Epreuve écrite** **Epreuve rendue 1** **Epreuve rendue 2 (plusieurs TP)**	EsC EsC EsC	ET A A	2h00 2h00 1h30	2 1 1								
MI1HGUBD	**UE**	**UE Calculabilité et complexité**	**3**			**CCI**														
MI1HGMBD	Matière	Calculabilité et complexité				CCI	CM 12 TD 14	**Note 1 : Epreuve écrite** **Note 2 : Epreuve écrite** **Note 3 : Epreuve écrite**	EsC EsC EsC	ET ET ET	0h40 0h40 0h40	1 1 1								
MI1HGUBE	**UE**	**UE Programmation parallèle**	**3**			**CCI**														
MI1HGMBE	Matière	Programmation parallèle				CCI	CM 14 TP 12	**Note 1 : Moyenne de QCM** QCMs réguliers en CM **Note 2 : Projet** Projet en binôme à la fin de l'enseignement **Note 3: TP noté**	EsC EsC EsC	A PR A	1h30	1 1 1								
MI1HGUBG	**UE**	**UE Preuves assistées par ordinateur**	**3**			**CCI**														
MI1HGMBG	Matière	Preuves assistées par ordinateur		1		CCI	CM 14 TP 16	**Note 1 : Epreuve écrite** **Note 2 : TP noté** **Note 3 : Epreuve écrite**	EsC EsC EsC	ET ET ET	0h30 1h30 1h30	1 2 2								
MI1HHUBA	**UE**	**UE Algorithmes distribués**	**6**			**CCI**														
MI1HHMBA	Matière	Algorithmes distribués		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12	**Note 1: Epreuve écrite**	EsC	ET	1h45	1								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Note 2 : Epreuve pratique	EsC	A	1h45	1							
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h45	1							
MI1HHUBC	**UE**	**UE Architecture des logiciels**	**3**			**CCI**													
MI1HHMBC	Matière	Architecture des logiciels				CCI	CM 14 TP 16	**Note 1 : Assiduité/ Participation**	EsC	A		1							
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2							
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2							
MI1HHUBB	**UE**	**UE Programmation avancée**	**3**			**CCI**													
MI1HHMBB	Matière	Programmation avancée		1		CCI	CM 16 TP 12	**note 1 : épreuve rendue**	EsC	A		1							
								note 2 : épreuve rendue	EsC	A		1							
								note 3 : épreuve écrite	EsC	ET	2h00	1							
	UE	**UE Travail d'étude et de recherche (TER)**	**3**			**CCI**													
MI1HHMBD	Matière	Travail d'étude et de recherche (TER)		2		CCI	CM 16 TD 4 TU 1	**Mémoire** **Langue** : Anglais	EaC	ET	0h00	1							
								Soutenance **Langue** : Anglais	EaC	EO	0h00	1							
								Travail **Langue** : Anglais	EsC	A	0h00	2							
	BLOC	Bloc - Spécialité - CMI 4 M1	27			CCI													
MI1HGUBF	**UE**	**UE Fondements et algorithmes de l'imagerie numérique**	**3**			**CCI**													
MI1HGMBF	Matière	Fondements et algorithmes de l'imagerie numérique		1		CCI	CM 12 TD 12 TP 6	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	1							
								Note 2 : Epreuve pratique	EsC	A		1							
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2							
MI1HGUBH	**UE**	**UE Programmation graphique 3D**	**3**			**CCI**													
MI1HGMBH	Matière	Programmation graphique 3D		1		CCI	CM 6 TP 28	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h30	2							
								Note 2 : Projet à réaliser	EsC	PR	0h00	5							
								Note 3 : TP noté	EsC	A		3							
MI1HGUBI	**UE**	**UE Apprentissage pour l'image**	**3**			**CCI**													
MI1HGMBI	Matière	Apprentissage pour l'image		1		CCI	TP 12 CI 18	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	2							
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	3							
								Note 3 : Projet	EsC	PR		5							
	UE	**UE Network-integrated Pre and Post-Processing in Scientific Computing**	**3**			**CCI**													
MI62KMAK	Matière	Prétraitement et post-traitement intégrés au réseau dans le calcul scientifique		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5	
								Projet	CC	A		0,5			**Projet**	CT	A		0,5	

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI1HHUBE	**UE**	**UE Traitement d'images 1**	**3**			**CCI**														
MI1HHMBE	Matière	Traitement d'images		1		CCI	CM 12 TD 10 TP 10	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h30	1								
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1								
								Note 3 : Epreuve pratique	EsC	A		1								
MI1HHUBF	**UE**	**UE Courbes et surfaces pour la CAO 3D**	**3**			**CCI**														
MI1HHMBF	Matière	Courbes et surfaces pour la CAO 3D		1		CCI	CM 20 TD 4 TP 6	**Note 1 : Epreuve rendue ou écrite**	EsC	ET	1h00	1								
								Note 2 : TP noté ou projet	EsC	A	1h30	1								
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2								
MI1HHUBG	**UE**	**UE Géométrie numérique**	**3**			**CCI**														
MI1HHMBG	Matière	Géométrie numérique		1		CCI	CM 12 TP 18	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	3								
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	3								
								Note 3 : Epreuve rendue (projet)	EsC	PR		4								
MI1HHUBH	**UE**	**UE Réalité virtuelle et IHM**	**3**			**CCI**														
MI1HHMBH	Matière	Réalité virtuelle et IHM		1		CCI	CM 10 TD 6 TP 14	**Note 1 : Epreuve rendue ou écrite**	EsC	ET	1h00	1								
								Note 2 : Travail pratique Conception d'un protocole expérimental en VR	EsC	PR										
								Note 3 : TP noté ou projet à rendre	EsC	P	1h30									
	UE	**UE Deep learning**	**3**			**CCI**														
MI484MBC	Matière	Deep Learning		1		CCI	CI 24	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	1								
								Note 2 : Participation	EsC	A		1								
								Note 2 : projet de groupe	EsC	A		2								
	BLOC	Bloc - Ouverture Sociétale, Économique et Culturelle (OSEC) - CMI 4	3			CCI														
	UE	**Management**	**3**			**CCI**														
MI484MCA	Matière	Management		1		CCI	CM 22	**Note 1 : Assiduité / participation**	EsC	A		1								
								Note 2 : Épreuve rendue	EsC	A		4								
								Note 3 : Épreuve écrite	EsC	ET	1h30	4								
	UE	**UE Travail d'étude et de recherche (TER)**	**3**			**CCI**														
MI1HHMBD	Matière	Travail d'étude et de recherche (TER)		2		CCI	CM 16 TD 4 TU 1	**Mémoire** **Langue** : Anglais	EaC	ET	0h00	1								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Soutenance **Langue** : Anglais	EaC	EO	0h00	1							
								Travail **Langue** : Anglais	EsC	A	0h00	2							
	UE	**Bloc - Stage**	**9**	**1**		**CCI**		**note 1 : évaluation du travail**	**EsC**	**A**		**2**							
								note 2 : épreuve rendue (rapport)	**EsC**	**A**		**1**							
								note 3 : épreuve orale (soutenance)	**EsC**	**EO**	**0h00**	**1**							
	Stage	Stage				CCI													

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
P	Production technique
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Année 4 - Cursus master ingénierie (CMI) - Informatique, systèmes et réseaux

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences injustifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours an une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré defaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :
Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Mesures transitoires 2024/2025

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
Mesures transitoires adoptées par le Conseil d'UFR

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

VERSION DE TRAVAIL

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	BLOC	Bloc - Socle et Compléments scientifiques				CCI								
MI1HGUBD	**UE**	**UE Calculabilité et complexité**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBD	Matière	Calculabilité et complexité				CCI	CM 12 TD 14	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	0h40	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1		
MI1HGUBE	**UE**	**UE Programmation parallèle**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBE	Matière	Programmation parallèle				CCI	CM 14 TP 12	**Note 1 : Moyenne de QCM** QCMs réguliers en CM	EsC	A		1		
								Note 2 : Projet Projet en binôme à la fin de l'enseignement	EsC	PR		1		
								Note 3: TP noté	EsC	A	1h30	1		
MI1LGUBH	**UE**	**UE Architecture et développement web**	**3**			**CCI**								
MI1LGMBH	Matière	Architecture et développement web		1		CCI	TP 15 CI 15	**Note 1 : Épreuve écrite**	EsC	ET	0h30	1		
								Note 2 : Épreuve pratique	EsC	ET	1h30	2		
								Note 3 : Épreuve rendue	EsC	A		2		
MI1HHUBB	**UE**	**UE Programmation avancée**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBB	Matière	Programmation avancée		1		CCI	CM 16 TP 12	**note 1 : épreuve rendue**	EsC	A		1		
								note 2 : épreuve rendue	EsC	A		1		
								note 3 : épreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
MI1HHUBA	**UE**	**UE Algorithmes distribués**	**6**			**CCI**								
MI1HHMBA	Matière	Algorithmes distribués		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12	**Note 1: Epreuve écrite**	EsC	ET	1h45	1		
								Note 2 : Epreuve pratique	EsC	A	1h45	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h45	1		
	UE	**UE Travail d'étude et de recherche (TER)**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBD	Matière	Travail d'étude et de recherche (TER)		2		CCI	CM 16 TD 4 TU 1	**Mémoire** **Langue** : Anglais	EaC	ET	0h00	1		
								Soutenance **Langue** : Anglais	EaC	EO	0h00	1		
								Travail **Langue** : Anglais	EsC	A	0h00	2		
	BLOC	Bloc - Spécialité - CMI 4				CCI								
MI1HGUBA	**UE**	**UE Compilation**	**6**			**CCI**								
MI1HGMBA	Matière	Compilation		2		CCI	CM 24 TD 24							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							TP 12							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
								Note 3 : Epreuve rendue (projet)	EsC	A		1		
MI1HGUBB	**UE**	**UE Algorithmique avancée**	**3**			**CCI**								
							CM 16							
							TD 20							
MI1HGMBB	Matière	Algorithmique avancée		1		CCI		**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
MI1HGUBC	**UE**	**UE Sécurité**	**3**			**CCI**								
							CM 6							
							TD 12							
							TP 12							
MI1HGMBC	Matière	Sécurité		1		CCI		**Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	2		
								Epreuve rendue 1	EsC	A	2h00	1		
								Epreuve rendue 2 (plusieurs TP)	EsC	A	1h30	1		
MI1JGUBG	**UE**	**UE Services réseaux**	**3**			**CCI**								
							TP 12							
							CI 20							
MI1JHMBG	Matière	Services réseaux		1		CCI		**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h30	4		
								Note 2 : Projet	EsC	A		4		
								Note 3 : Epreuve pratique + devoir rendu	EsC	A		2		
MI1JGUBF	**UE**	**UE Conception des systèmes d'exploitation**	**3**			**CCI**								
							CM 14							
							TD 12							
							TP 6							
MI1JGMBF	Matière	Conception des systèmes d'exploitation		1		CCI		**Note 1 : Moyenne des QCM de cours**	EsC	ET		1		
								Note 2 : TP noté	EsC	A	1h30	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
MI1JGUBH	**UE**	**UE Routage intra-domaine**	**3**			**CCI**								
							CM 18							
							TD 4							
							TP 8							
MI1JGMBH	Matière	Routage intra-domaine		1		CCI		**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h30	4		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		3		
								Note 3 : Epreuve rendue	EsC	A		3		
MI1JGUBI	**UE**	**UE Evaluation de performances**	**3**			**CCI**								
							TP 12							
							CI 18							
MI1JGMBI	Matière	Évaluation de performances		1		CCI		**Note 1 : Epreuve orale**	EsC	EO	0h10	15		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		15		
								Note 3 : Projet	EsC	A		5		
								Note 4 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
MI1HHUBC	**UE**	**UE Architecture des logiciels**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBC	Matière	Architecture des logiciels				CCI	CM 14							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							TP 16							
								Note 1 : Assiduité/ Participation	EsC	A		1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
MI1JHUBE	**UE**	**UE Cloud et virtualisation**	**3**			**CCI**								
							CM 16							
							TP 14							
MI1JHMBE	Matière	Cloud et virtualisation		1		CCI		**Note 1 : Moyenne QCM**	EsC	A		2		
								Note 2 : Projet	EsC	A		4		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	4		
MI1JHUBF	**UE**	**UE Routage inter-domaine**	**3**			**CCI**								
							CM 12							
							TD 4							
MI1JHMBF	Matière	Routage inter-domaine		1		CCI	TP 14							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	4		
								Note 2 : TP noté	EsC	A	2h00	3		
								Note 3 - Projet	EsC	A		3		
MI1JHUBG	**UE**	**UE Réseaux sans-fil**	**3**			**CCI**								
							CM 12							
							TD 10							
MI1JHMBG	Matière	Réseaux sans fil		1		CCI	TP 8							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	4		
								Note 2 : Moyenne de QCM	EsC	ET		3		
								Note 3 : Epreuve rendue	EsC	A		3		
	BLOC	Bloc - Ouverture Sociétale Économique et Culturelle - CMI 4				CCI								
MI1JHUBH	**UE**	**UE Séminaires industriels**	**3**			**CCI**								
							CM 26							
MI1JHMBH	Matière	Séminaires industriels		1		CCI		**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	2		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
								Note 2 : Participation	EsC	A		1		
	UE	**Management**	**3**			**CCI**								
							CM 22							
MI484MCA	Matière	Management		1		CCI		**Note 1 : Assiduité / participation**	EsC	A		1		
								Note 2 : Épreuve rendue	EsC	A		4		
								Note 3 : Épreuve écrite	EsC	ET	1h30	4		
	UE	**UE Travail d'étude et de recherche (TER)**	**3**			**CCI**								
							CM 16							
							TD 4							
							TU 1							
MI1HHMBD	Matière	Travail d'étude et de recherche (TER)		2		CCI		**Mémoire** **Langue** : Anglais	EaC	ET	0h00	1		
								Soutenance **Langue** : Anglais	EaC	EO	0h00	1		
								Travail **Langue** : Anglais	EsC	A	0h00	2		
							TD 40							
MI454PD	**UE**	**Bloc Stage de spécialisation**	**9**	**3**		**CCI**		**Intégration**	**EsC**	**A**		**1**		
								Mémoire	**EaC**	**ET**	**0h00**	**1**		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Réalisation	**EsC**	**A**		**2**		
								Soutenance	**EaC**	**EO**	**0h00**	**1**		
	Stage	Stage CMI Année 4				CCI								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Université de Strasbourg

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Année 5 - Cursus master ingénierie (CMI) - Informatique, image, réalité virtuelle, interactions et jeux (IIRVIJ)

VERSION DE TRAVAIL

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences injustifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours an une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré defaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :
Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	BLOC	Bloc - Spécialité - CMI 5	24			CCI								
MI1HKUBB	**UE**	**UE Traitements et données large échelle**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBB	Matière	Traitements et données large échelle				CCI	CM 6 TD 12 TP 6 CI 6							
								Note 1 : Epreuve rendue	EsC	A		2		
								Note 2 : Epreuve rendu	EsC	A		4		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	4		
MI1HKUBF	**UE**	**UE Rendu et textures et preuves en géométrie**	**6**			**CCI**								
MI1HKMF1	Matière	Rendu et textures				CCI	TP 16 CI 24							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	3		
								Note 2 : Epreuve pratique (projet à rendre + positionnement bibliographique)	EsC	A		4		
MI1HKMF2	Matière	Preuves en géométrie				CCI	CM 12 TP 8							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	3		
MI1HKUBG	**UE**	**UE Modélisation géométrique 3D**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBG	Matière	Modélisation géométrique 3D		1		CCI	CM 20 TD 4 TP 6							
								épreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
								épreuve pratique ou projet	EsC	A	1h30	1		
								épreuve rendue ou écrite	EsC	ET	1h00	1		
	UE	**UE Traitement d'images 2**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBJ	Matière	Traitement d'images 2		1		CCI	TP 8 CI 22							
								épreuve écrite 1	EsC	ET	0h30	1		
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h00	2		
								épreuve pratique	EsC	A	0h00	1		
	UE	**UE GMCAO**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBI	Matière	GMCAO				CCI	CI 24							
								Note 1 : Assiduité - participation	EsC	A		1		
								Note 2 : Epreuve pratique (projet)	EsC	PR		5		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	4		
	UE	**UE Projet intégrateur de Master**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBC	Matière	Projet de Master		2		CCI	CM 26							
								Mémoire	EsC	A		1		
								Production technique	EsC	P	0h00	2		
								Soutenance	EaC	S	0h00	1		
	BLOC	Bloc - Ouverture Sociétale, Économique et Culturelle (OSEC) - CMI 5	15			CCI								
MI1HKUBD	**UE**	**UE Vie professionnelle**	**6**	**2**		**CCI**								
MI1HKMD1	Matière	Impact environnemental du numérique		3		CCI	CM 14 TD 6							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Exposé	EsC	EO		1		
MI1HKMD2	Matière	Droit		3		CCI	CM 18 TD 2							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD3	Matière	Communication		3		CCI	CI 20							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD4	Matière	Entrepreneuriat		1		CCI	CI 6							
								Projet	EsC	PR		1		
	UE	**UE Projet intégrateur de Master**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBC	Matière	Projet de Master		2		CCI	CM 26							
								Mémoire	EsC	A		1		
								Production technique	EsC	P	0h00	2		
								Soutenance	EaC	S	0h00	1		
	UE	**UE Langue - CMI 5 S3**	**3**	**1**		**CCI**								
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	UE	**UE Mise en oeuvre de la démarche portfolio**	**3**	**1**		**CCI**		**Épreuve rendue**	**EsC**	**A**		**3**		
								Épreuve rendue	**EsC**	**A**		**4**		
								Épreuve rendue	**EsC**	**A**		**3**		
	UE	**UE Accompagnement de stage**	**3**			**CCI**								
MI1HLMBA	Matière	Accompagnement de stage		1		CCI	CM 26 TU 11							
								Entretien oral (visite en entreprise)	EsC	EO	0h00	1		
								Rapport de mi-stage	EsC	R	0h00	1		
	BLOC	Bloc - Stage	27			CCI								
	Stage	Stage IIRVIJ	27			CCI								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
P	Production technique
PR	Projet
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Année 5 - Cursus master ingénierie (CMI) - Informatique, systèmes et réseaux

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences injustifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours an une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré defaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :
Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

VERSION DE TRAVAIL

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	BLOC	Bloc - Socle et Compléments scientifiques - CMI 5				CCI								
MI1LKUBH	**UE**	**UE Programmation mobile avancée**	**3**			**CCI**								
MI1LKMBH	Matière	Programmation mobile avancée		1		CCI	CM 12 TP 18	**Note 1 : Épreuve écrite**	EsC	ET	0h30	1		
								Note 2 : Épreuve pratique	EsC	A	1h30	2		
								Note 3 : Épreuve rendue	EsC	A		2		
MI1HKUBB	**UE**	**UE Traitements et données large échelle**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBB	Matière	Traitements et données large échelle				CCI	CM 6 TD 12 TP 6 CI 6							
								Note 1 : Epreuve rendue	EsC	A		2		
								Note 2 : Epreuve rendu	EsC	A		4		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	4		
MI1LKUBI	**UE**	**UE Programmation embarquée**	**3**			**CCI**								
MI1LKMBI	Matière	Programmation embarquée				CCI	CI 30							
								Note 1 : Epreuve pratique	EsC	A	1h30	2		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	1		
	BLOC	Bloc - Spécialité - CMI 5				CCI								
MI1JHUBF	**UE**	**UE Administration des systèmes**	**3**			**CCI**								
MI1JKMBF	Matière	Administration des systèmes		1		CCI	CM 12 TP 18	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	2		
								Note 2 : TP noté	EsC	A	2h00	2		
								Note 3 : Participation et QCM	EsC	A		1		
MI1JKUBG	**UE**	**UE Réseaux programmables**	**3**			**CCI**								
MI1JKMBG	Matière	Réseaux programmables		1		CCI	CM 14 TP 16	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	3		
								Note 2 : TP noté	EsC	A	2h00	3		
								Note 3 : Projet	EsC	PR		4		
MI1JKUBH	**UE**	**UE Internet des objets**	**3**			**CCI**								
MI1JKMBH	Matière	Internet des objets		1		CCI	CM 16 TP 12	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	2		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
								Note 3 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
MI1JKUBI	**UE**	**UE Sécurité avancée**	**3**			**CCI**								
MI1JKMBI	Matière	Sécurité avancée		1		CCI	CI 30	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	2		
								Note 2 : TP Noté	EsC	A	4h00	2		
								Note 3 : Participation et QCM	EsC	A		1		
	UE	**UE Projet intégrateur de Master**	**3**			**CCI**								
MI1JKMBC	Matière	Projet de Master				CCI	CM 26	**Documents préliminaires**	EsC	A		1,5		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Mémoire	EsC	MS		2		
								Production technique	EsC	P		4,5		
								Soutenance	EaC	S		2		
	BLOC	Bloc - Ouverture Sociétale Économique et Culturelle - CMI 5				CCI								
MI1HKUBD	**UE**	**UE Vie professionnelle**	**6**	**2**		**CCI**								
MI1HKMD1	Matière	Impact environnemental du numérique		3		CCI	CM 14 TD 6							
								Exposé	EsC	EO		1		
MI1HKMD2	Matière	Droit		3		CCI	CM 18 TD 2							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD3	Matière	Communication		3		CCI	CI 20							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD4	Matière	Entrepreneuriat		1		CCI	CI 6							
								Projet	EsC	PR		1		
	UE	**Langue - CMI 5 S3**	**3**	**1**		**CCI**								
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	UE	**UE Accompagnement de stage**	**3**			**CCI**								
MI1HLMBA	Matière	Accompagnement de stage		1		CCI	CM 26 TU 11	**Entretien oral (visite en entreprise)**	EsC	EO	0h00	1		
								Rapport de mi-stage	EsC	R	0h00	1		
	UE	**UE Projet intégrateur de Master**	**3**			**CCI**								
MI1JKMBC	Matière	Projet de Master				CCI	CM 26	**Documents préliminaires**	EsC	A		1,5		
								Mémoire	EsC	MS		2		
								Production technique	EsC	P		4,5		
								Soutenance	EaC	S		2		
	UE	**UE Mise en oeuvre de la démarche portfolio**	**3**	**1**		**CCI**		**Épreuve rendue**	**EsC**	**A**		**3**		
								Épreuve rendue	**EsC**	**A**		**4**		
								Épreuve rendue	**EsC**	**A**		**3**		
	UE	**Bloc Stage**	**27**			**CCI**								
	Stage	Stage				CCI								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
P	Production technique
PR	Projet
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Catalogue des cours d'ouverture pour non-spécialistes - UFR de mathématique et d'informatique

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MIEXEMME (S1) MIEXFMME (S2)	EC	Initiation à la science des données		1		CCI	CI 28	**4 à 5 QCM de 15mn**	EsC	ET	0h15	0,5								
								Rendu de projet	EaC	A		0,5								
MIEXPM01	EC	Introduction au management de l'innovation		1		CCI	CI 24	**Evaluation par groupe : pitch du projet**	EsC	A		1			**Evaluation par groupe : pitch du projet**	EaC	A		1	

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

EaC	Epreuve avec convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Catalogue des cours masters MEEF - UFR de mathématique et d'nformatique

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MIEXGMIC	EC	Informatique S1		3		CCI	CI 36							
								écrit	EaC	ET	1h30	2		
								TP noté	EsC	ET	2h00	1		
								production à rendre production à rendre	EaC	PE		1		
MIEXGMMG	EC	Algèbre et géométrie S1		3		CCI	CI 34							
								écrit 1	EsC	ET	1h30	1		
								écrit 2	EaC	ET	3h00	2		
MIEXGMMP	EC	Analyse et probabilités S1		3		CCI	CI 34							
								écrit 1	EsC	ET	1h30	1		
								écrit 2	EaC	ET	3h00	2		
MIEXGMMQ	EC	Exposés S1		1		CCI		**Exposés S1** Les étudiants présentent un oral dans au moins l'une des deux matières (Analyse-Probabilité OU Algèbre-Géométrie).	1 EsC	EO	0h30	1		
MIEXHMMO	EC	Ouverture S2		3		CCI	CI 36							
								écrit 1	EsC	ET	1h00	1		
								écrit 2	EaC	ET	2h00	2		
MIEXHMMG	EC	Algèbre et géométrie S2		3		CCI	CI 34							
								écrit 1	EsC	ET	1h30	1		
								écrit 2	EaC	ET	3h00	2		
MIEXHMMP	EC	Analyse et probabilités S2		3		CCI	CI 34							
								écrit 1	EsC	ET	1h30	1		
								écrit 2	EaC	ET	3h00	2		
MIEXHMMQ	EC	Exposés S2		1		CCI		**Exposé S2**	1 EsC	EO	0h30	1		
MIEXKMMG	EC	Mathématiques générales S3		2		CCI	CI 60							
								écrit 1	EsC	ET	1h30	1		
								écrit 2	EsC	ET	1h30	1		
								écrit 3	EaC	ET	4h00	2		
MIEXKMME	EC	Mathématiques pour l'enseignement S3		1		CCI	CI 20							
								écrit 1	EsC	ET	1h00	1		
								écrit 2	EaC	ET	1h00	1		
MIEXLMMG	EC	Mathématiques générales S4		1		CCI	CI 20							
								écrit	1 EaC	ET	4h00	1		
MIEXLMME	EC	Mathématiques pour l'enseignement S4		2		CCI	CI 60							
								oral	EsC	EO	0h30	1		
								écrit 1	EsC	ET	1h00	1		
								écrit 2	EaC	ET	2h00	2		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Catalogue des enseignements UFR de mathématique et d'informatique - hors maquettes

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	Enseignement(s) facultatif(s)																			
							CM 6													
MIEXGMR1	Matière	EUCOR Seminar in Computer Sciences				CT		**Exposé** Les étudiants seront en équipes bilingues et feront un exposé sur articles suite au séminaire dont le thème en 2024-2025 est "Impact of AI".	1 CT	PE		1								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)

Nature d'ELP

Matière	Matière

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CT	Épreuve terminale

Nature de l'évaluation pour les MCC

PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Catalogue des enseignements UFR de mathématique et d'informatique pour spécialistes d'autres disciplines

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MIEXAMMC	EC	Enseignement préparatoire aux mathématiques pour les sciences de la vie		3		CCI	CI 24													
								Contrôle 1	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle 2	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle 3	EaC	ET	1h00	1								
MIEXBMMA	EC	Mathématiques pour les sciences de la vie		3		CCI	CM 10 TD 24													
								Contrôle 1	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle 2	EaC	ET	1h00	1								
								Contrôles continus en TD	EsC	A		1								
MIEXCMMA	EC	Introduction à la statistique pour biologistes				CCI	CM 11 TD 21													
								QCM 1	EsC	QC	1h00	0,9								
								QCM 2	EaC	QC	1h30	1,2								
								Évaluation sur machine	EsC	A	1h30	0,9								
MIEXFMM3	EC	Statistiques pour biologistes				CCI	CM 11 TD 21													
								épreuve écrite	EsC	ET	1h30	1,25								
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1,25								
								travail personnel (tests moodle) épreuve à distance	EsC	A										
MIEXDM02	Matière	Mathématiques pour les Sciences Physiques 4				CCI	CM 16 TD 36													
MIEXCM01	Matière	Mathématiques pour les Sciences Physiques 3				CCI	CM 20 TD 40													
MIEXKMI0	EC	Algorithmiques et Structure des données		3		CCI	CM 12 TD 6 TP 6													
								Ecrit de contôle de connaissances de cours	EaC	ET	2h00	1,2								
								Projet à rendre	EsC	PR		1								
								Ecrit de contôle de connaissances. Epreuve pratique.	EsC	ET	1h00	0,8								
MIEXKMM5	Matière	Bases de mathématiques				CCI	CM 16													
MIEXKMMB	Matière	Mathématiques pour le vivant				CCI	CM 20													
MIEXAM13	EC	Mathématiques pour les sciences 1		6		CCI	CI 65													
								CC1	EaC	ET	1h00	1								
								CC2	EaC	ET	1h00	1								
								CC3	EaC	ET	2h00	2								
								Bonus PILS Pour les étudiant·e·s dont la filière est concernée par le programme d'intégration en licence sciences (PILS) : bonus de 0.5 point maximum calculé en fonction des résultats obtenus en PILS - Mathématiques pour les sciences	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							CI 65													
MIEXBM13	EC	Mathématiques pour les sciences 2		6		CCI		**CC1**	EaC	ET	1h00	1		X						
								CC2	EaC	ET	1h00	1		X						
								CC3	EaC	ET	2h00	2		X						
MIEXAMM4	EC	PILS - Mathématiques pour les sciences				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
	EC	PILS - mathématiques pour les sciences - niveau A					CM 2													
	EC	PILS - mathématiques pour les sciences - niveau B					CI 10													
	EC	PILS - mathématiques pour les sciences - niveau C					CI 20													
	EC	PILS - mathématiques pour les sciences - niveau D					CI 30													
	UE	**UE 1.6. Mathématiques S1**	**4**				**CI 52**													
MIEXAMS3	**UE**	**UE 1.6. Mathématique pour les sciences S1**	**3**				**CI 32**													
MIEXBMS4	**UE**	**UE 2.7. Mathématiques pour les sciences S2**	**6**				**CM 24**													
							TD 48													
	UE	**UE 1.7. Mathématiques**	**3**				**CI 32**													
MIEXBMS3	**UE**	**UE 2.8. Mathématiques**	**3**				**CM 12**													
							TD 24													
							CI 44													
MIEXAMS2	EC	Algèbre		5		CCI		**épreuve 1**	EsC	ET	1h30	1,5								
								épreuve 2	EaC	ET	2h00	2								
							CI 36													
MIEXAMS1	EC	Analyse		4		CCI		**écrit 1**	EsC	ET	1h30	1,5								
								épreuve 2	EaC	ET	2h00	2								
							CM 12													
MIEXBMS1	EC	Algèbre S2		4		CCI	TD 24													
								épreuve 1	EsC	ET	1h30	1,5								
								épreuve 2	EaC	ET	2h00	2								
							TP 16													
	EC	Informatique		3		CCI	CI 16													
								épreuve 1 - TP noté	EaC	ET	2h00	2								
								épreuve 2	EaC	ET	2h00	2								
							CM 16													
MIEXBMS2	EC	Analyse S2		5		CCI	TD 32													
								épreuve 1	EsC	ET	1h30	1,5								
								épreuve 2	EaC	ET	2h00	2								
							CM 12													
	EC	Mathématiques 3		1		CCI	TD 24													
								CC1	EsC	ET	1h30	0,3								
								CC2	EsC	ET	1h30	0,3								
								Epreuve terminale	EaC	ET	2h00	0,4								
							CM 12													
	EC	Mathématiques 4		1		CCI	TD 24													
								CC1	EsC	ET	0h30	0,25								
								CC2	EsC	ET	0h30	0,25								
								Epreuve finale	EaC	ET	2h00	0,5								
							CM 15													
							TD 15													
MIEXGM01	EC	Biostatistiques et programmation en R		3				**Ecrit de contrôle de connaissances intermédiaire**	EsC	ET	1h30	1,5								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Ecrit de contrôle de connaissances final	EsC	ET	1h30	1,5							
MIEXGM02	EC	Outils fondamentaux en statistique pour les sciences du vivant					CM 16 TD 14													
								Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET	1h00	0,75								
								Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET		0,75								
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1,5								
MIEXGMM1	EC	Outils statistiques pour neurosciences		3			CM 14 TD 14													
								Épreuve sur ordinateur	EsC	ET	1h00	0,75								
								Épreuve sur ordinateur	EsC	ET	1h00	0,75								
								Épreuve sur ordinateur	EaC	ET	2h00	1,5								
MIEXGMMD	EC	Projet en statistiques					TD 10													
								Présentation orale	EaC	EO	0h30	0,75								
								Rapport écrit	EsC	R		1,5								
								Choix des méthodes statistiques	EaC	EO	0h15	0,75								
MIEXGM03	EC	Statistique et applications avancées en biologie					CM 16 TD 14													
								Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET	1h00	0,75								
								Contrôle continu à réaliser avec le logiciel R	EsC	ET	1h00	0,75								
								Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1,5								
MI2WEMA3	Matière	Probabilités S5		4		CCI	CM 14 TD 22													
								CC1	EsC	ET	1h30	1								
								CC2	EaC	ET	1h30	1								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Catalogue du master 1 Approche interdisciplinaire en science des données (AISD) - UFR de mathématique et d'informatique

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**UE C1 - Concepts, enjeux et transdisciplinarité**	**3**	**1**		**CCI**	**CM 24**							
							TP 4							
							CM 4							
							TP 4							
							CI 20							
MIEXGMC1	EC	MATI C1 - Concepts, enjeux et transdisciplinarité		1		CCI		**Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)**	EsC	ET	0h30	1		
								Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	EsC	ET	0h30	1		
								Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	EsC	ET	0h30	1		
								Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	EsC	ET	0h30	1		
	UE	**UE M1 - Méthodes d'apprentissage supervisé**	**3**	**1**		**CCI**								
							CM 6							
							TD 8							
MIEXGMP1	EC	MATI M1 - Méthodes d'apprentissage supervisé		1		CCI	TP 14							
								Épreuve pratique	EsC	A	2h00	1		
								Premier examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
								Second examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
	UE	**UE D1 - Collecte, fiabilité et visualisation des données**	**3**	**1**		**CCI**								
							CM 6							
							TD 8							
MIEXGMD1	EC	MATI D1 - Collecte, fiabilité et visualisation des données		1		CCI	TP 14							
								Épreuve pratique	EsC	A	2h00	1		
								Premier examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
								Second examen écrit	EsC	ET	1h00	1		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**UE C2 - Ethique et droit**	**3**	**1**		**CCI**	**CM 24**							
							TP 4							
MIEXHMC2	EC	MATI C2 - Éthique et droit		1		CCI	CM 4							
							TP 4							
							CI 20							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	4		
								Epreuve rendue	EsC	A		3		
								Epreuve rendue	EsC	A		3		
	UE	**UE M2 - Méthodes d'apprentissage non supervisé et d'apprentissage profond**	**3**	**1**		**CCI**								
MIEXHMP2	EC	MATI M2 - Méthodes d'apprentissage non supervisé et d'apprentissage profond		1		CCI	CM 6							
							TD 8							
							TP 14							
								Épreuve pratique	EsC	A	2h00	1		
								Premier examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
								Second examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
	UE	**UE D2 - Outils statistiques**	**3**	**1**		**CCI**								
MIEXHMD2	EC	MATI D2 - Outils statistiques		1		CCI	CM 6							
							TD 8							
							TP 14							
								Épreuve pratique	EsC	A	2h00	1		
								Premier examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
								Second examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
	UE	**UE A1 - Projet transdisciplinaire 1**	**3**	**1**		**CCI**	**TD 28**							
MIEXHMA1	EC	MATI A1 - Projet transdisciplinaire 1		1		CCI	TD 28							
								Évaluation du projet	EsC	A		1		
								Présentation orale	EsC	A	0h30	1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Catalogue du master 2 Approche interdisciplinaire en science des données (AISD) - UFR de mathématique et d'informatique

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MIEXKMP3	**UE**	**UE M3 - Méthodes symboliques et numériques**	**3**	**1**		**CCI**								
MIEXKMP3	EC	MATI M3 - Méthodes symboliques et numériques		1		CCI	CM 8							
							TD 8							
							TP 14							
								Épreuve pratique	EsC	A	2h00	1		
								Premier examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
								Second examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
MIEXKMD3	**UE**	**UE D3 - Représentation et traitement des données**	**3**	**1**		**CCI**								
MIEXKMD3	EC	MATI D3 - Représentation et traitement des données		1		CCI	CM 6							
							TD 8							
							TP 14							
								Épreuve pratique	EsC	A	2h00	1		
								Premier examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
								Second examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
MIEXKMA2	**UE**	**UE A2 - Projet transdisciplinaire 2**	**3**	**1**		**CCI**								
MIEXKMA2	EC	MATI A2 - Projet transdisciplinaire 2		1		CCI	CI 28							
								Évaluation du projet	EsC	A		1		
								Présentation orale	EsC	A	0h30	1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Double licence 1 - Mathématiques - économie

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Le redoublement n'est pas autorisé en double licence Mathématiques - Économie, sauf cas exceptionnel apprécié par le jury. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en double licence Mathématiques -Économie. Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Pas d'inscription supplémentaire possible pour cette formation.

cette formation n'est pas concernée par les inscriptions supplémentaires avec étalement.

Motivation de la dérogation :
La double Licence Mathématiques -Économie est une filière sélective sans redoublement.

Contrat pédagogique

Pour les enseignements portés par la Faculté des sciences économiques, la demande doit clairement préciser l'aménagement souhaité pour les travaux dirigés et/ou l'ensemble des épreuves. La demande de l'aménagement d'études doit être déposée auprès du service de la scolarité dans un délai n'excédant pas 1 mois après le début des enseignements du semestre, ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique. Passé ce délai, l'étudiant doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et toute absence vaut 0.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. organisation interne de la formation

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE.

Cette formation ne comprend pas de blocs de compétences.

Motivation de la dérogation :
Pas de blocs de compétences dans cette formation.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Vu la spécificité de cette formation de double licence Mathématiques-Économie, il n'est pas possible de valider partiellement son année, sauf accord exceptionnel des responsables de la formation.

Motivation de la dérogation :
Cette formation étant spécifique de par nature de double licence, il n'est pas possible d'autoriser les redoublements sauf cas exceptionnel.

L'étudiant qui ne valide pas son année n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de l'année supérieure.

Motivation de la dérogation :

Précision sur le suivi des enseignements de l'année supérieure car le redoublement n'est pas autorisé pour cette formation en double licence, sauf cas exceptionnel

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :

Cf. aux nouvelles règles du Pôle Lansad

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises des semestres/ niveaux non acquis ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Motivation de la règle additionnelle :

Si le semestre et ou l'année sont validés dans ce cas toutes les notes sont conservées.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Le délai de 5 jours a été fixé afin d'appliquer uniformément la règle adoptée par la Faculté des Sciences économiques et de gestion concernant les étudiants inscrits en double diplôme mathématiques-économie.

Identification des copies

Dans le cadre des examens écrits, seules les copies correctement identifiées sont prises en compte lors de la correction. Cette identification se fait dans l'encart prévu à cet effet sur les copies d'examen, entre autres par un numéro propre à chaque étudiant (numéro d'anonymat ou d'étudiant). L'étudiant ayant rendu une copie sans identification clairement lisible ou absente est considéré comme "absent injustifié". Ceci a des conséquences sur le calcul de l'élément le rendant défaillant au semestre, voire à l'année.

Motivation de la règle additionnelle :

Si la copie reste non identifiable malgré nos efforts de recherche, nous énonçons ici clairement la mesure.

VERSION DE TRAVAIL

Identification des sujets - Épreuves côté FSEG

Dans le cas d'une épreuve écrite avec plusieurs sujets (questionnaire à choix multiples avec un ordre variable), si l'étudiant ne reporte pas l'identification de sujet imposé sur sa copie dans l'encart prévu, la note sera de zéro.

Motivation de la règle additionnelle :

Si la copie reste non identifiable au niveau du sujet imposé malgré nos efforts de recherche, nous énonçons ici clairement la mesure.

Application des règles

Les règles qui s'appliquent aux Matières portées par la Licence Économie et gestion s'appliquent aux Matières correspondantes de la double Licence Mathématiques - Économie.

Motivation de la règle additionnelle :

Cf. à l'organisation interne de la formation

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études.

VERSION DE TRAVAIL

Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d’acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d’une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d’UE. L’étudiant bénéficiant d’une validation d’acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d’une UE ayant fait l’objet d’une dispense d’études n’entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l’UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 - Double licence Mathématiques - économie

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
EG1RAU1	**UE**	**Économie I**	**9**	**9**		**CCI**								
EG1RAM11	EC	Principes d'économie		1,5		CCI	CM 10	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h30	1		
EG1RAM12	EC	Microéconomie 1 : le marché		3		CCI	CM 18 TD 9	**Évaluation continue**	2 EsC	A		0,1		
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,6		
EG1RAM13	EC	Macroéconomie 1 : composantes de la demande agrégée		3		CCI	CM 18 TD 9	**Évaluation continue**	2 EsC	A		0,1		
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,6		
EG1RAM14	EC	Histoire des concepts économiques 1		1,5		CCI	CM 16	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h30	1		
EG1TAU1	**UE**	**Gestion I**	**6**	**6**		**CCI**								
EG1RAM21	EC	Principes de gestion		1		CCI	CM 10	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h30	1		
EG1RAM22	EC	Comptabilité 1		5		CCI	CM 24 TD 12	**Évaluation continue**	2 EsC	A		0,1		
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,6		
EG1RAU4	**UE**	**Langues I**	**3**	**3**		**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
EG1TAU2	**UE**	**UE Mathématiques S1**	**15**	**15**		**CCI**								
MI04AM11	Matière	Mathématiques élémentaires		4		CCI	CI 50	**tests hebdomadaires** moyenne de 5 QCM hebdomadaires. La durée des quizz est entre 30 et 45 minutes (auto évaluation)	5 EsC	QC	0h45	1		
								QCM final	EaC	QC	1h00	3		
								Bonus PILS Pour les étudiant·e·s dont la filière est concernée par le	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								programme d'intégration en licence sciences (PILS) : bonus de 1 point maximum calculé en fonction du delta entre les tests 1 et 2 de PILS (ou uniquement du test 2 pour les étudiants ne suivant pas les cours de PILS)						
MI04AM12	Matière	Algèbre S1		5		CCI	CI 35							
								écrit 1	EaC	ET	1h30	1		
								écrit 2	EaC	ET	1h30	1		
MI04AM13	Matière	Analyse S1		4		CCI	CI 26							
								écrit 1	EsC	ET	1h00	1		
								écrit 2	EaC	ET	2h00	2		
MI04AM32	Matière	Introduction au langage formel et à la démonstration		2		CCI	CI 18							
								Epreuve écrite	EaC	ET	1h30	3		
								participation au TD évaluation continuée composée de QCMs/rendus/ assiduité	EsC	A		2		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 - Double licence Mathématiques - économie

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
EG1RBU1	**UE**	**Économie II**	**9**	**9**		**CCI**								
EG1RBM11	EC	Microéconomie 2 : comportements individuels		3,5		CCI	CM 20 TD 12	**Évaluation continue**	2 EsC	A		0,1		
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,6		
EG1RBM12	EC	Macroéconomie 2 : les modèles IS/LM		3,5		CCI	CM 20 TD 12	**Évaluation continue**	2 EsC	A		0,1		
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,6		
EG1RBM13	EC	Histoire des concepts économiques 2		2		CCI	CM 18	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h30	1		
EG1TBU1	**UE**	**Gestion II**	**6**			**CCI**								
EG1RBM21	EC	Comptabilité 2		3,5		CCI	CM 20 TD 12	**Évaluation continue**	2 EsC	A		0,1		
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,3		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,6		
EG1RBM22	EC	Théorie des organisations		2,5		CCI	CM 20	**Écrit terminal (fin de semestre)**	EaC	ET	1h30	1		
EG1RBU4	**UE**	**Langues II**	**3**	**3**		**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
EG1TBU2	**UE**	**Algébre linéaire**	**6**			**CCI**								
MI04BM11	Matière	Algèbre linéaire		6		CCI	CI 52	**épreuve écrite 1**	EsC	ET	1h00	1		
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h00	1		
								épreuve écrite 3	EaC	ET	2h00	2		
	UE	**Analyse S2**	**11**	**11**		**CCI**								
MI04BM23	Matière	Analyse S2: Suites et continuité		5,5		CCI	CI 48	**CC1** périmétrie d'évaluation du CC1: la matière Analyse S2:Suites et continuités	EsC	ET	1h30	4		
								Devoir maison	EsC	PE		1		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								périmètre d'évaluation du devoir maison (DM): l'ensemble de l'UE Analyse S2 Il s'agit d'un seul DM dans cette UE (identique à celui affiché à la matière Analyse S2:Dérivation et intégration)						
								CC3 périmètre d'évaluation du CC3: l'ensemble de l'UE Analyse S2 Il s'agit d'un seul CC3 dans cette UE (identique à celui affiché à la matière Analyse S2: Dérivation et intégration) Calcul note matière : choix de la meilleure note obtenue entre la moyenne des épreuves (CC1, DM, et CC3) et la note du CC3.	EaC	ET	3h00	5		
							CI 48							
MI04BM24	Matière	Analyse S2: Dérivation et intégration		5,5		CCI		**épreuve CC2** périmétrie d'évaluation du CC2: la matière Analyse S2: Dérivation et intégration	EsC	ET	1h30	4		
								devoir maison périmètre d'évaluation du devoir maison (DM): l'ensemble de l'UE Analyse S2 Il s'agit d'un seul DM dans cette UE (identique à celui affiché à la matière Analyse S2: Suites et continuité)	EsC	PE		1		
								CC3 périmètre d'évaluation du CC3: l'ensemble de l'UE Analyse S2 Il s'agit d'un seul CC3 dans cette UE (identique à celui affiché à la matière Analyse S2: Suites et continuité) Calcul note matière : choix de la meilleure note obtenue entre la moyenne des épreuves (CC2, DM, et CC3) et la note du CC3.	EaC	ET	3h00	5		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 2 - Mathématiques et physique approfondies - Magistère

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1e année du diplôme.

Le redoublement n'est pas autorisé en licence MPA - Magistère. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en licence MPA - Magistère.

Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motivation de la dérogation :
La licence MPA - Magistère, L1 à L3, est une filière sélective sans redoublement.

Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motivation de la dérogation :
Apporte une précision à la règle précédente

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motivation de la règle additionnelle :
Sauf mention particulière, il n'est pas demandé de justifier les absences en TD pour ne pas surcharger les services de scolarité et limiter les certificats médicaux.

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :
Cf. aux nouvelles règles NOF 2024 du Pôle Lansad

Organisation des évaluations

La licence MPA est organisée en ECI avec deux sessions. La session de la seconde chance concerne **uniquement** les enseignements non mutualisées, propres à la formation MPA.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. à l'organisation de la filière sélective MPA

Absence aux épreuves (devoirs, colles, et contrôle continu):

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Une épreuve de substitution est alors organisée et ne peut intervenir qu'au minimum après cinq jours ouvrés à l'issue de l'épreuve initiale. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale.
L'absence injustifiée d'un étudiant à une épreuve non convoquée sera sanctionné de 0/20.
L'absence injustifiée d'un étudiant à une épreuve convoquée le rend défaillant à la session.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.
Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.
Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:
• une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
• Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche
constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux règles générales de l'Unistra relatives à l' ECI

Régimes spécifiques d'études

VERSION DE TRAVAIL

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de

VERSION DE TRAVAIL

son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI32CUAJ	**UE**	**U.E. : Mathématique S3 — parcours MPA**	**15**	**5**		**CCI**														
MI32CMJ1	Matière	Algèbre		6		CCI	TD 51 CI 60	**CC1**	EsC	ET	1h30	3			**CCR**	EaC	ET	3h00	12	
								CC2a évaluation des compétences directement liées à l'UE	EaC	ET	1h30	3								
								CC2b évaluation de l'aptitude à la manipulation de conceptsliés à l'UE	EaC	ET	1h30	3								
								Colles 5 fois 1h de colle - moyenne entre les 4 notes les meilleures	5 EsC	EO	1h00	2								
								Devoir sur table ou devoir maison Un devoir sur table (2h) ou maison	EsC	A	2h00	1								
MI32CMJ2	Matière	Analyse		6		CCI	TD 51 CI 60	**CC1**	EsC	ET	1h30	3			**CCR**	EaC	ET	3h00	12	
								CC2a évaluation des compétences directement liées à l'UE	EaC	ET	1h30	3								
								CC2b évaluation de l'aptitude à la manipulation de conceptsliés à l'UE	EaC	ET	1h30	3								
								Colles 5 fois 1h de colle (moyenne entre les 4 notes les meilleures)	5 EsC	EO	1h00	2								
								Devoir maison ou devoir sur table Un devoir sur table (2h) ou maison	EsC	A	2h00	1								
MI32CMJ3	Matière	Géométrie		3		CCI	TD 6 CI 30	**Devoir maison ou devoir sur table**	EsC	A	2h00	1			**CR**	EaC	ET	2h00	6	
								CC1	EsC	ET	1h00	2								
								CC2	EaC	ET	2h00	3								
MI2ZCMC1 (code CM) et MI32CMT1 (code TD)	Matière	Probabilités parcours MPA		2		CCI	CM 10 TD 10	**épreuve écrite**	EsC	ET	2h00	1			**épreuve écrite**	EaC	ET	2h00	1	
MI32CUAK	**UE**	**UE Physique S3 - parcours MPA**	**12**	**4**		**CCI**		**CC1**	**EsC**	**ET**	**2h00**	**3**			**CCR**	**EaC**	**ET**	**3h00**	**1**	

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC2	**EaC**	**ET**	**3h00**	**6**								
								Colles 8 fois 1h de colles	**EsC**	**EO**	**8h00**	**2**								
								Devoirs 3 entre Devoirs sur table (durée 2h) ou Devoir Maison	**EsC**	**A**		**1**								
	EC	Thermodynamique					TD 66													
							CI 80													
	EC	Mécanique des fluides					TD 24													
							CI 40													
MI32CUAL	**UE**	**UE Vibration et ondes**	**3**	**1**		**CCI**		**CC1**	**EsC**	**ET**	**1h00**	**9**			**CCR**	**EaC**	**ET**		**1**	
								CC2	**EaC**	**ET**	**1h00**	**9**								
								Colles 2 fois 1h de colles	**EsC**	**EO**	**2h00**	**4**								
								Devoir un DST ou DM	**EsC**	**A**		**2**								
	EC	Vibrations et ondes					TD 24													
							CI 30													
	Enseignement(s) facultatif(s)																			
MI32CUAF	**UE**	**UE Chimie**	**3**	**1**		**CCI**														
							CI 20													
CH1LAM35	EC	Transformation de la matière 1		2		CCI		**écrit 1 TM1**	EaC	ET	1h00	0,8								
								écrit 2 TM1	EaC	ET	1h30	1,2								
MI32CUFC	**UE**	**UE Astrophysique (Le soleil et les étoiles)**	**3**	**1**		**CCI**														
	EC	Le soleil et les étoiles					CM 14													
							TD 10													
MI32CUFB	**UE**	**UE Graphes**	**3**	**1**		**CCI**														
							CM 20													
MI1QEMA2	Matière	Graphes		1		CCI	TD 14	**épreuve écrite 1**	EaC	ET	1h30	1								
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h30	1								
MI32CUFD	**UE**	**UE Langues**	**3**			**CCI**														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI32DUAJ	**UE**	**U.E. : Mathématique S4 - parcours MPA**	**15**	**5**		**CCI**														
MI32DMJ1	Matière	Algèbre et géométrie		3		CCI	TD 57 CI 60	**CC1**	EsC	ET	1h30	6			**CCR**	EaC	ET	3h00	24	
								CC2a évaluation des compétences directement liées à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
								CC2b évaluation de l'aptitude à la manipulation de conceptsliés à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
								Colles 5 fois 1h de colle (moyenne entre les 4 notes les meilleures)	5 EsC	EO	1h00	4								
								Devoir maison Travail écrit à faire à la maison.	EsC	A		1								
								Devoir sur table	EsC	ET	2h00	1								
MI32DMJ2	Matière	Analyse		3		CCI	TD 57 CI 60	**CC1**	EsC	ET	1h30	6			**CCR**	EaC	ET	3h00	24	
								CC2a évaluation des compétences directement liées à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
								CC2b évaluation de l'aptitude à la manipulation de conceptsliés à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
								Colles 5 fois 1h de colle (moyenne entre les 4 notes les meilleures)	5 EsC	EO	1h00	4								
								Devoir maison Travail écrit à faire à la maison.	EsC	A		1								
								Devoir sur table	EsC	ET	2h00	1								
MI2ZDMD1 (code CM) et MI32DMT1 (code TD)	Matière	Probabilités S4 parcours MPA		1		CCI	CM 10 TD 10	**épreuve écrite**	EsC	ET	2h00	1			**épreuve écrite**	EaC	ET	2h00	1	
MI32DUAK	**UE**	**Physique**	**11**	**3,67**		**CCI**		**CC1**	**EsC**	**ET**	**3h30**	**3**			**CCR**	**EaC**	**ET**	**3h00**	**1**	
								CC2	**EaC**	**ET**	**3h30**	**6**								
								Colles 10 fois 1h de colles	**10 EsC**	**EO**	**1h00**	**2**								
								Devoirs 2 entre Devoirs sur table (durée 2h) ou Devoir Maison	**EsC**	**A**		**1**								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	EC	Mécanique du solide et ondes mécaniques					TD 34 CI 50													
	EC	Electromagnétisme					TD 56 CI 60													
MI32DUAL	**UE**	**Relativité, mécanique quantique**	**4**	**1,33**		**CCI**		**CC1** **CC2** **Devoir** 2 entre Devoirs sur table (durée 2h) ou Devoir Maison	**EsC** **EaC** **EsC**	**ET** **ET** **A**	**1h30** **1h30**	**3** **3** **2**			**CCR**	**EaC**	**ET**		**1**	
	EC	Relativité, mécanique quantique					TD 24 CI 40													
	Enseignement(s) facultatif(s)																			
MI32DUFA	**UE**	**UE Chimie**	**3**	**1**		**CCI**														
CHOTBM37	EC	Equilibres chimiques		1		CCI	CI 24	**CC1** **CC2** **Contrôle terminal**	EsC EsC EaC	ET ET ET	0h45 0h45 1h00	0,75 0,75 1,5								
MI32DUFB	**UE**	**UE Astrophysique (notre galaxie)**	**3**	**1**		**CCI**														
	EC	Notre galaxie					CM 18 TD 6													
MI32DUFD	**UE**	**Intelligence artificielle**	**3**	**1**		**CCI**														
MI1QFMC2	Matière	Intelligence artificielle		1		CCI	CM 20 TP 16	**épreuve écrite** **épreuve rendue**	EaC EsC	ET PR	1h30	0,5 0,5								
MI32DUFC	**UE**	**Langues**	**3**			**CCI**														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

EaC	Epreuve avec convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 2 Mathématiques - Mathématiques et santé

Nombre d'inscriptions

La possibilité de s'inscrire à nouveau en L2 n'octroie pas une chance supplémentaire de candidater en formation de santé

Motivation de la règle additionnelle :
spécificité Santé

Contrat pédagogique

Hormis pour les UE du tronc commun santé, ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Motivation de la règle additionnelle :
spécificité santé

Équivalences et validations d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. Ces validations en sont étudiées et prononcées que dans l'objectif de valider la licence. Toute validation d'acquis en vue de l'accession aux
formations de santé obéit à une réglementation distincte.
L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.
Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Motivation de la règle additionnelle :
spécificité santé

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Les UE composant le tronc commun Santé constitue un bloc de compétences, destiné à mener l'étudiant à approfondir sa maitrise des enjeux de santé et préparer le concours:
• au semestre 3: les UE Signal et technologie en santé, Aspects médicaux légaux en santé
• au semestre 4: les UE Traitements en santé, Sciences humaines et sociales, Projet professionnel personnalisé.

Motivation de la dérogation :
spécificité santé

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et ainsi valider l'année en cours, en obtenant une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, notamment par compensation.
Pour accéder aux formations de santé, l'année doit non seulement être validée, mais le Tronc commun Santé doit l'être également, sans compensation entre les UE du bloc et les autres UE de l'année. Les UE du bloc peuvent se compenser entre elles, sans note éliminatoire.

VERSION DE TRAVAIL

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Motivation de la dérogation :
spécificité santé

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau du tronc commun santé : les notes des UE, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note du bloc et se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le bloc est validé dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Motivation de la dérogation :
spécificité santé

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.
Pour l'accès aux formations de santé : le tronc commun Santé doit être validé sans compensation avec d'autres UE (moyenne de ce bloc supérieure ou égale à 10/20).

Motivation de la dérogation :
spécificité santé

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux règles du Pôle Lansad

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.
Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.
Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs et du tronc commun Santé. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury d'admission en formation de santé, distinct, se prononce sur l'affectation des candidats dans les différentes formations de santé, à l'issue de chacun des deux groupes d'épreuves, prévues dans les Modalités d'admission en formation de santé.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :
spécificité santé

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

VERSION DE TRAVAIL

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations. Les UE à 3 ECTS ou moins peuvent comporter moins d'évaluations.

Motivation de la dérogation :
spécificité santé

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Si l'UE comprend des épreuves sans convocation et avec convocation, un étudiant absent avec justification à 50% ou plus des épreuves (pondérées) peut être convoqué à une épreuve de substitution par l'équipe pédagogique. Une épreuve de substitution unique peut être proposée pour toute l'UE.
L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Motivation de la dérogation :
La règle des 50% introduite permet de garantir que la majorité des compétences de l'UE a fait l'objet d'une évaluation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :
- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.
L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Pour les UE santé, il ne peut pas être accordé de dispense totale ou partielle de présence aux épreuves, quelle que soit leur nature.

Motivation de la dérogation :
spécificité santé

Identification des copies d'examen:

Pour les UE du tronc commun Santé, seules les copies correctement identifiées sont prises en compte lors de la correction. Cette identification se fait dans l'encart prévu à cet effet sur les copies d'examen, entre autres par un

VERSION DE TRAVAIL

numéro propre à chaque étudiant (numéro étudiant,numéro d'anonymat). L'étudiant ayant rendu une copie sans identification est considéré comme 'absent injustifié'.

Motivation de la règle additionnelle :
spécificité santé

Mesures transitoires

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.
Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.
Cependant, certains éléments pédagogiques ne correspondent plus à des UE de la nouvelle offre de formation. C'est le cas pour l'UE « Géométrie » du S4 qui n'est plus présente pour ce parcours dans la nouvelle offre de formation. Ainsi, pour les étudiant·e·s ayant validé l'UE « géométrie » en 2023-24, une dispense de la matière « Suites et séries de fonctions » sera mise en place en 2024-25.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études.

VERSION DE TRAVAIL

Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d’acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d’une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d’UE. L’étudiant bénéficiant d’une validation d’acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d’une UE ayant fait l’objet d’une dispense d’études n’entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l’UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**Analyse S3**	**12**	**12**		**CCI**								
MI2ZCMB2	Matière	Analyse S3 : Continuité et différentiabilité en dimension finie		7		CCI	CM 28 TD 46	**CC1**	EsC	ET	1h00	1		
								CC2	EsC	ET	2h00	2		
								CC3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2ZCMB1	Matière	Analyse S3 : Intégrales généralisée et séries numériques		5		CCI	CM 16 TD 24	**CC1**	EsC	ET	1h00	1		
								CC2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
EG1TCU4	**UE**	**Probabilités S3 - parcours mathématiques - économie**	**3**	**3**		**CCI**								
MI2WCMA2	Matière	Probabilités S3 - parcours mathématiques - économie		3		CCI	CM 10 TD 18	**Participation** évaluation selon assiduité et participation	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9		
EG1TCU3	**UE**	**Algèbre S3 : Polynômes et réduction des endomorphismes**	**5**	**5**		**CCI**								
MI2WCMA1	Matière	Algèbre S3 : Polynômes et réduction des endomorphismes		5		CCI	CM 18 TD 28	**Participation**	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9		
MI2ZCUAD	**UE**	**UE. : Informatique S3**	**3**			**CCI**								
MI2ZCMD1	Matière	Informatique S3		1		CCI	CM 14 TD 14	**Assiduité et/ou participation**	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 TP noté La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9		
MI2ZCUAE	**UE**	**UE. : Langue S3**	**3**			**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation**	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
LS20CU1	**UE**	**UE Signal et technologie en santé**	**2**			**CCI**								
							CM 14							
							TD 4							
	EC	Signal et technologie en santé (Santé)				CCI		**CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)**	EsC	ET	0h30	0,25		
								CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EsC	ET	0h30	0,25		
								CC3 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EaC	ET	1h00	0,5		
LS20CU2	**UE**	**UE Aspects médicaux-légaux en santé**	**1**			**CCI**								
							CM 8							
							TD 3							
	EC	Aspects médicaux-légaux en santé (Santé)				CCI		**CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)**	EsC	ET	0h30	0,3		
								CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EaC	ET	1h00	0,7		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI2XDUAA	**UE**	**UE Analyse S4 - parcours Santé**	**12**			**CCI**														
MI2ZDMB1	Matière	Analyse S4 - Suites et séries de fonctions		6		CCI	CM 22 TD 33	**CC1** **CC2** La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC EaC	ET ET	2h00 2h00	1 1								
MI2ZDMB2	Matière	Analyse S4 - Calcul différentiel dans R^n		6		CCI	CM 22 TD 33	**CC1** **CC2** La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC EaC	ET ET	2h00 2h00	1 1								
MI2ZDUAC	**UE**	**U.E. : Calcul scientifique**	**3**			**CCI**														
MI2ZDMC1	Matière	Calcul scientifique		1		CCI	CM 10 TD 18	**CC1 - TP1** Epreuve sur machine **CC2 - TP2** Epreuve sur machine **CC3** La note finale de la matière = moyenne des CC	EsC EsC EaC	PT PT ET	2h00 2h00 2h00	1 1 2								
EG1TDU3	**UE**	**Probabilités et Statistique S4**	**3**	**3**		**CCI**														
MI2WDMA2	Matière	Probabilités et Statistique S4		3		CCI	CM 10 TD 18	**Particpation** évaluation selon assiduité et participation **CC1** **CC2** La note finale de la matière = moyenne des CC	EsC EsC EaC	A ET ET	 1h30 1h30	2 9 9								
EG1TDU4	**UE**	**Algébre S4**	**3**	**3**		**CCI**														
MI2WDMA1	Matière	Algébre S4		3		CCI	CM 10 TD 18	**Assiduité** Assiduité et participation **CC1** **CC2**	EsC EsC EaC	A ET ET	 1h30 1h30	2 9 9								
MI2XDUAE	**UE**	**UE Sciences et enjeux environnementaux**	**3**			**CCI**														
	EC	Sciences et enjeux environnementaux L1S2		3		CCI	CM 24	**Travail écrit 1** **Travail écrit 2** **Travail écrit 3**	EsC EsC EsC	A A A	0h30 0h30 0h30	0,5 0,5 0,5								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**Préparation à l'admission en santé**	**6**			**CCI**														
	Matière	Traitements en santé (Santé)				CCI	CM 14 TD 4	**CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)**	EsC	ET	0h30	0,3								
								CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EaC	ET	1h00	0,7								
	Matière	Sciences humaines et sociales (SHS)				CCI	CM 15 TD 12	**CC1 : QCM**	EaC	ET	0h20	0,3								
								CC2 : synthèse écrite individuelle	EsC	ET	1h00	0,4								
								CC3 : exposé oral avec rendu écrit par groupe	EsC	A	0h00	0,3								
	Matière	Projet professionnel personnalisé (PPP)				CCI	TD 12	**Portfolio à alimenter sur la plateforme Moodle**	EsC	A	0h00	0,7								
								Présentation du projet Santé	EsC	A	0h00	0,3								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
PT	Évaluation des pratiques techniques

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 3 Informatique - Computer Sciences (UFAZ)

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités votés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Nombre d'inscriptions

L'année L0 des formations est traitée séparement : au maximum deux inscriptions peuvent y être autorisées.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment
• pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
• pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
• pour reconnaitre et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, travaux dirigés et des travaux pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour

toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés.
Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des justifications écrites d'ordre médical ou personnel.
L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absences injustifiées dans une matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en deuxième année (L2) s'il n'a pas validé l'année de fondation (L0) de la formation.

Compensation

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres S0 et S1 (L0), les semestre 1 et 2 (L1), les semestres 3 et 4 (L2), ou les semestres 5 et 6 (L3).

Motivation de la dérogation :
Adaptation au L0 de l'UFAZ.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

Les moyennes des deux semestres de L0 ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que rattrapage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de rattrapage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au rattrapage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en rattrapage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de rattrapage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première

VERSION DE TRAVAIL

session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La reglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaidjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.
Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre

VERSION DE TRAVAIL

concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités

VERSION DE TRAVAIL

d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semester 5

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**Computer sciences 5a**	**10**	**10**		CCI	**CM 42** **TD 15** **TP 36**							
	Matière	Parallel Programming		1		CCI	CM 12 TD 9 TP 12	**Practical work/Project** **Langue** : Anglais	EsC	A		1		
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	1		
	Matière	Cloud Computing		1		CCI	CM 15 TP 15	**Practical Work/Project** **Langue** : Anglais	EsC	PT		1		
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h30	1		
	Matière	Software Certification		1		CCI	CM 15 TD 6 TP 9	**Practical Work/Project** **Langue** : Anglais	EsC	A		1		
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	1		
MI1AEU22	UE	**Computer sciences 5b**	**14**	**14**		CCI	**CM 69** **TD 39** **TP 32**							
	Matière	Operating Systems Architectures		5		CCI	CM 24 TD 15 TP 12	**Practical Work/Project** **Langue** : Anglais	EsC	A		2		
								First written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	2		
								Second written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	2h00	3		
	Matière	Mobile application development		4		CCI	CM 7,5 TD 12 TP 4,5	**Practical Work/Project** **Langue** : Anglais	EsC	A		2		
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	3		
	Matière	Combinatorics, Probabilities, Statistics		5		CCI	CM 27 TD 24	**First written exam** **Langue** : Anglais	EsC	ET	1h00	2		
								Second written exam	EsC	ET	1h30	3		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Langue : Anglais						
	UE	**Language 5**	**3**	**3**		**CCI**	**TD 30**							
	Matière	English or French		1		CCI	TD 30	**Oral evaluation**	EaC	EO	0h10	3		
								Written production	EsC	PE		2		
								Written exam	EaC	ET	1h30	3		
	UE	**Professional preparation 2**	**3**	**3**		**CCI**	**TD 36**							
	Matière	Scientific writing		1		CCI	TD 36	**First written exam**	EaC	ET	1h30	1		
								Second written exam	EaC	ET	1h30	1		
								Third written exam	EaC	ET	1h30	1		

VERSION DE TRAVAIL

Semester 6

Nature : Semestre **Période** : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**Internship**	**15**	**15**		**CCI**								
	Matière	Internship (8 weeks)		1		CCI	CM 4,5	**Supervisor evaluation**	EsC	A		1		
								Internship defense	EaC	S	0h30	2		
								Internship report	EsC	R		2		
MI1AFU11	**UE**	**Computer sciences 6**	**12**	**12**		**CCI**	**CM 60** **TD 45** **TP 15**							
	Matière	Introduction to Machine Learning		1		CCI	CM 15 TD 15	**Pratical exam** **Langue** : Anglais	EaC	A	1h30	1		
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	1		
MI1AFM12	Matière	Computer Vision		1		CCI	CM 15 TD 15	**Practical Work/Project** **Langue** : Anglais	EsC	A		1		
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	1		
	Matière	Statistical Thinking And Data Analysis		1		CCI	CM 15 TD 15	**Project work** **Langue** : Anglais	EsC	A		1		
								Practical Work/Project **Langue** : Anglais	EsC	PR		1		
	Matière	Security		1		CCI	CM 15 TP 15	**Pratical exam** **Langue** : Anglais	EaC	A	1h30	1		
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	1		
	UE	**Professional preparation 3**	**3**	**3**		**CCI**	**TD 30**							
	Matière	Management and entrepreneurship		1		CCI	TD 30	**Written exam**	EaC	ET	1h30	1		
								Case study on Management	EsC	A		1		
								Case study on Entrepreneurship	EsC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet
PT	Évaluation des pratiques techniques
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 3 Informatique

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Au-delà de six inscriptions administratives, pour toute inscription supplémentaire l'étudiant.e doit formuler une demande auprès du responsable du parcours.

Motivation de la règle additionnelle :
Cette précision s'inscrit dans la règle générale et concerne la procédure à appliquer en L3 informatique pour la réinscription de redoublants

Équivalences et validations d'acquis

Les études accomplies à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont simplement sanctionnée par un résultat "Acquis" ou "Non acquis" et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la note au diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :
Les grilles de correspondance de notes sont empiriques et difficiles à appliquer (les évaluations diffèrent souvent entre les universités d'une même pays). Cela entraîne une iniquité entre les étudiants en mobilité et les autres.

Mise en situation professionnelle

La formation ne propose pas d'inscription en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation).

Motivation de la dérogation :
La Licence d'informatique n'est pas une formation en apprentissage

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :
Cf. aux nouvelles règles NOF 2024 du Pôle Lansad

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'obtention du diplôme de Licence d'informatique est conditionnée par l'obtention d'un niveau **B1** en langue anglaise.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux fiches RNCP

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Le président du jury peut également convoquer l'étudiant à une épreuve de substitution

En cas d'absence justifiée à une épreuve sans convocation, le président du jury peut convoquer l'étudiant à une épreuve de substitution.

Mesures transitoires 2024/2025

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Pour les étudiants en progression, qui auront déjà validé une UE en 2023/2024 ou avant : dispense de l'UE ; il n'y aura pas d'UE de remplacement sauf si une nouvelle UE essentielle en terme de pré-requis a été créée ; dans tous les cas les 30 crédits par semestre seront obtenus par compensation.

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

-Pour les nouvelles UE et ***exclusivement pour l'année universitaire 2024/2025*** : si la moyenne des notes obtenues en 2023/2024 ou antérieurement (en pondérant les notes des matières par les coefficients correspondants de 2024/2025) est de 10/20 ou plus, la nouvelle UE est considérée comme acquise.

Exemple : ANA (3 ECTS) avait été acquis au S4, mais pas proba-stats1 (3 ECTS). Dans la nouvelle offre de formation, ces deux enseignements deviennent des matières dans une seule UE, avec des coefficients égaux. L'UE qui les regroupe (Maths pour l'informatique S4) fait 6 ECTS.
Donc si la moyenne ANA-Probabilité-statistiques 1 >=10 en 23-24, l'UE mathématique pour pour l'informatique S4 est réputée acquise .
Sinon, l'étudiant garde le bénéfice des 3 ECTS en ANA à vie, mais doit repasser probabilité-statistiques pour obtenir la moyenne et les 6 ECTS de l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux mesures transitoires votées par le Conseil d'UFR

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

VERSION DE TRAVAIL

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 5 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1QEUAA	**UE**	**UE Graphes et algorithmes**	**6**			**CCI**								
MI1QEMA1	Matière	Problem solving with algorithms		1		CCI	CM 4 TD 24							
								Project report	EsC	PR		1		
								Project report	EsC	PR		1		
MI1QEMA2	Matière	Graphes		1		CCI	CM 20 TD 14							
								épreuve écrite 1	EaC	ET	1h30	1		
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h30	1		
MI1QEUAB	**UE**	**UE Mathématiques pour l'informatique S5**	**6**			**CCI**								
MI1QEMB1	Matière	Probabilités et statistiques 2		1		CCI	CM 14 TP 12							
								TP noté	EsC	A	1h00	2		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	3		
								QCM en début de séances	EsC	QC	0h30	1		
MI1QEMB2	Matière	Traitement du signal		1		CCI	CM 12 TD 14							
								épreuve écrite	EsC	ET	0h45	1/3		
								épreuve écrite	EsC	ET	1h30	2/3		
MI1QEUAC	**UE**	**UE Architecture, systèmes, réseaux S5**	**9**			**CCI**								
MI1QEMC1	Matière	Architecture des systèmes d'exploitation		2		CCI	CM 26 TD 14 TP 12							
								note 1 : moyenne des QCM de cours	EsC	QC		3		
								note 2 : TP noté épreuve pratique	EaC	A	1h30	3		
								note 3 : épreuve écrite	EaC	ET	1h00	3		
MI1QEMC2	Matière	Algorithmes des réseaux		1		CCI	CM 10 TD 8 TP 10							
								TP noté	EsC	A	1h30	1		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h00	1		
MI1QEUAD	**UE**	**UE Bases de données et génie logiciel**	**6**			**CCI**								
MI1QEMD1	Matière	Bases de données 2		1		CCI	CM 12 TD 8 TP 12							
								épreuve rendue - Projet	EsC	PR		1		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1		
MI1QEMD2	Matière	Génie logiciel		1		CCI	TP 10 CI 20							
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	2/3		
								épreuve pratique, TP noté	EsC	A	1h30	1/3		
MI1QEUAE	**UE**	**UE Projet personnel de l'étudiant 2**	**3**			**CCI**								
MI1QEME1	Matière	Projet Professionnel de l'étudiant 2		1		CCI	TD 12							
								Épreuve écrite	EaC	ET	2h00	4		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Épreuve orale Chaque étudiant a trois minutes pour présenter son projet	EsC	EO	0h03	3		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1QFUAA	**UE**	**UE Théorie des langages**	**6**	**2**		**CCI**								
MI1QFMA1	Matière	Théorie des langages				CCI	CM 23 TD 28	**épreuve écrite**	EsC	ET	1h15	1		
								épreuve écrite	EsC	ET	1h15	1		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	2		
MI1QEUAE	**UE**	**UE Projet intégrateur**	**6**			**CCI**								
MI1QFMB1	Matière	Projet intégrateur		2		CCI	TP 20	**épreuve orale (soutenance)** **Langue** : Anglais Oral de groupe	EaC	EO		25%		
								épreuve rendue **Langue** : Anglais	EsC	PE		25%		
								évaluation du travail Réalisation	EsC	A		50%		
	UE	**UE Informatique**	**9**			**CCI**								
MI1QFMC1	Matière	Interaction hommes-machines		1		CCI	CM 16 TP 20	**épreuve orale - Oral de groupe** Oral de groupe	EaC	A		25%		
								rendus écrits	EsC	A		25%		
								Réalisation	EsC	PR		50%		
MI1QFMC2	Matière	Intelligence artificielle		1		CCI	CM 20 TP 16	**épreuve écrite**	EaC	ET	1h30	0,5		
								épreuve rendue	EsC	PR		0,5		
	Choisir 1 élément(s)													
MI1QFM01	Matière	Réseaux locaux		1		CCI	CM 10 TD 8 TP 8	**épreuve écrite**	EaC	ET	2h00	0,5		
								épreuve rendue	EsC	PR		0,5		
MI1QFM02	Matière	Géométrie pour la 3D		1		CCI	CM 14 TD 6 TP 10	**épreuve pratique**	EsC	A	1h30	40%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	60%		
MI1QFM03	Matière	Programmation mobile		1		CCI	CM 12 TP 18	**épreuve rendue**	EsC	PR		40%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	60%		
	UE	**UE d'Ouverture**	**6**			**CCI**								
MI1QFMD1	Matière	Méthodologie scientifique		1		CCI	CM 12 TD 8	**note 1 : épreuve écrite**	EaC	ET	2h00	50%		
								note 2 : Quizz	EsC	A		50%		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Choisir 1 élément(s)													
MI1QFM04	Matière	Droit		1		CCI	CI 20	**note 1 : Assiduité/ participation**	EsC	A		10%		
								note 2 : épreuve écrite ou rendu/oral	EsC	A	1h20	45%		
								note 3 : épreuve écrite ou rendu oral	EaC	ET	1h20	45%		
MI1QFM05	Matière	Médiation scientifique en info		1		CCI	CI 20	**Rapport écrit**	EsC	A		50%		
								Soutenance	EaC	EO	0h20	50%		
MI1QFUAE	**UE**	**UE Langue**	**3**			**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Enseignement(s) facultatif(s)													
	Stage	UE facultative - Stage	3	1		CCI		**note 1 : évaluation du travail**	EsC	A	0h00	2		
								note 2 : épreuve rendue (rapport)	EsC	A	0h00	1		
								note 3 : épreuve orale (soutenance)	EaC	EO	0h15	1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 3 Mathématiques - Mathématiques et santé

Nombre d'inscriptions

Une seule inscription est possible en L3 Actuariat, sauf situation exceptionnelle, pour laquelle le jury de diplôme peut autoriser une seconde inscription. Les situations exceptionnelles incluent par exemple le cas de problèmes de santé ayant gravement compromis la possibilité de suivre le cursus d'études.

Motivation de la dérogation :
La licence L3 Actuariat est une filière sélective sans redoublement.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Motivation de la dérogation :
Apporte une précision à la règle précédente

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux règles du Pôle Lansad

L'obtention du diplôme de Licence est conditionnée par l'obtention d'un niveau **B1** en langue étrangère.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux fiches RNCP

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Si l'UE comprend des épreuves sans convocation et avec convocation, un étudiant absent avec justification à 50% ou plus des épreuves (pondérées) peut être convoqué à une épreuve de substitution par l'équipe pédagogique. Une épreuve de substitution unique peut être proposée pour toute l'UE.
L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

VERSION DE TRAVAIL

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Motivation de la dérogation :

La règle des 50% introduite permet de garantir que la majorité des compétences de l'UE a fait l'objet d'une évaluation.

Mesures transitoires 2024/2025

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 5 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2QEUCB	**UE**	**U.E. : Intégration et probabilités S5 - parcours mathématiques appliquées**	**6**			**CCI**								
MI2QEMB1 (code CM) et MI2SEMT1 (code TD)	Matière	Intégration et probabilités S5		3		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2XEUAB	**UE**	**UE Statistiques - parcours Santé**	**8**			**CCI**								
MI2WEMA1	Matière	Statistique S5 : études de cas (avec R)		4		CCI	CM 14 TP 22	**Projet**	EsC	PR		1		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1		
MI2WEMA2	Matière	Statistique S5		4		CCI	CM 14 TD 22	**CC1**	EsC	ET	1h30	1		
								CC2	EaC	ET	1h30	1		
EG1UEU3	**UE**	**Optimisation linéaire**	**4**	**4**		**CCI**								
MI2WEMA4	Matière	Optimisation linéaire		4		CCI	CM 18 TD 15	**Assiduité** Assiduité et participation	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9		
MI2XEUAD	**UE**	**UE Méthodes numériques**	**3**			**CCI**								
MI2YEME1	Matière	Techniques d'Analyses Numérique S5		1		CCI	CM 10 TD 18	**QCM**	EsC	QC		1		
								Contrôle continu no 1	EsC	ET	1h30	4		
								examen machine La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	PT	1h30	5		
MI2QEMF1	Matière	Fourier		1		CCI	CM 10 TD 18	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h30	9		
								Contrôle continu no 2	EaC	ET	1h30	9		
								participation/assiduité La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC	A		2		
MI2QEUCD	**UE**	**U.E. : Informatique S5**	**6**			**CCI**								
MI2QEMD1	Matière	Informatique S5		2		CCI	CM 20 TD 36							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								épreuve sur machine n°1	EsC	PT	2h00	6		
								épreuve sur machine n°2	EsC	PT	2h00	6		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	2h00	8		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2XFUAA	**UE**	**UE Statistique S6**	**3**			**CCI**								
MI2WFMA1	Matière	Statistique S6		3		CCI	CM 12 TD 18	**CC1**	EsC	ET	1h30	1		
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	1		
MI2QFUCE	**UE**	**U.E. : Intégration et probabilités S6 - parcours mathématiques appliquées**	**3**			**CCI**								
MI2QFME1	Matière	Intégration et probabilités S6		1		CCI	CM 10 TD 18	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h30	9		
								Contrôle continu n°2	EaC	ET	1h30	9		
								Participation La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC	A		2		
MI2XFUAC	**UE**	**UE Base de données**	**3**			**CCI**								
MI2WFMA4	Matière	Systèmes d'information et bases de données		4		CCI	CM 12 TD 14 TP 10	**Epreuve écrite**	EaC	ET	2h00	4		
								Epreuve écrite (quizz ou interrogation)	EsC	ET	1h00	3		
								Epreuve pratique (TP)	EsC	A	1h30	3		
MI2QFUCD	**UE**	**U.E. : Calcul différentiel et intégral S6 - parcours mathématiques appliquées**	**3**			**CCI**								
MI2QFND1 (code TD) - MI2QFMD1 (code CM)	Matière	Calcul différentiel et intégral S6		1		CCI	CM 10 TD 18	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h30	9		
								Contrôle continu no 2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	1h30	9		
								participation/assiduité La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC	A		2		
MI2QFUCA	**UE**	**U.E. : Équations différentielles - parcours mathématiques appliquées**	**6**			**CCI**								
MI2QFMA1	Matière	Équations différentielles				CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2QFUCF	UE	**U.E. : Techniques d'Analyse Numérique S6 - parcours mathématiques appliquées**	3			CCI								
							CM 10							
							TD 18							
MI2QFMF1	Matière	Techniques d'Analyse Numérique S6		1		CCI		**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h30	2		
								QCM	EaC	QC	1h00	1		
								Rendu TP La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	A		1		
MI2QFUCB	UE	**U.E. : Informatique S6**	6			CCI								
							CM 20							
							TD 36							
MI2QFMB1	Matière	Informatique S6		2		CCI		**TP1**	EsC	PT	1h30	1		
								TP2	EsC	PT	1h30	1		
								Projet C++	EsC	A		2		
								Contrôle écrit+machine La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	2h00	4		
MI2XFUAH	UE	**UE Langue**	3			CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
							TD 20							
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
PR	Projet
PT	Évaluation des pratiques techniques
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 3 Mathématiques - parcours Actuariat

Nombre d'inscriptions

Une seule inscription est possible en L3 Actuariat, sauf situation exceptionnelle, pour laquelle le jury de diplôme peut autoriser une seconde inscription. Les situations exceptionnelles incluent par exemple le cas de problèmes de santé ayant gravement compromis la possibilité de suivre le cursus d'études.

Motivation de la dérogation :
La licence L3 Actuariat est une filière sélective sans redoublement.

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :
Cf. aux nouvelles règles NOF 2024 du Pôle Lansad

Capitalisation

Mesures transitoires 2024/2025:

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Pour les étudiants en progression, qui auront déjà validé une UE en 2023/2024 ou avant : dispense de l'UE ; il n'y aura pas d'UE de remplacement sauf si une nouvelle UE essentielle en terme de pré-requis a été créée ; dans tous les cas les 30 crédits par semestre seront obtenus par compensation.

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

VERSION DE TRAVAIL

-Pour les nouvelles UE et ***exclusivement pour l'année universitaire 2024/2025*** : si la moyenne des notes obtenues en 2023/2024 ou antérieurement (en pondérant les notes des matières par les coefficients correspondants de 2024/2025) est de 10/20 ou plus, la nouvelle UE est considérée comme acquise.

Exemple : ANA (3 ECTS) avait été acquis au S4, mais pas proba-stats1 (3 ECTS). Dans la nouvelle offre de formation, ces deux enseignements deviennent des matières dans une seule UE, avec des coefficients égaux. L'UE qui les regroupe (Maths pour l'informatique S4) fait 6 ECTS.
Donc si la moyenne ANA-Probabilité-statistiques 1 >=10 en 23-24, l'UE mathématique pour pour l'informatique S4 est réputée acquise .
Sinon, l'étudiant garde le bénéfice des 3 ECTS en ANA à vie, mais doit repasser probabilité-statistiques pour obtenir la moyenne et les 6 ECTS de l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
mesures transitoires 2024/2025

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux règles du Pôle Lansad

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la règle additionnelle :
Pas d'anonymat en Licence Actuariat pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les

VERSION DE TRAVAIL

aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 5 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2SEUBA	**UE**	**UE Mathématique S5**	**16**			**CCI**								
MI2WEMA4	Matière	Optimisation linéaire		4		CCI	CM 18 TD 15	**Assiduité** Assiduité et participation	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9		
MI2QEME1 (code CM) et MI2QENE1 (code TD)	Matière	Statistique études de cas		2		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2QEMB1 (code CM) et MI2SEMT1 (code TD)	Matière	Intégration et probabilités S5		3		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2SEUBB	**UE**	**UE Economie**	**14**			**CCI**								
MI2SEMB1	Matière	Introduction à la micro-économie		2		CCI	CI 24	**Epreuve écrite**	EaC	ET	2h00	1		
MI2SEMB2	Matière	Introduction à la macro-économie		1		CCI	CM 12	**Epreuve écrite**	EaC	ET	1h00	1		
MI2SEMB3	Matière	Introduction à la comptabilité		1		CCI	CI 24	**Epreuve écrite**	EaC	ET	1h00	1		
EG16EM21	EC	Finance de marché		4		CCI	CM 24 TD 12	**Écrit 1 (milieu de semestre)**	EsC	ET	1h00	0,35		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65		
EG15EM32	EC	Économétrie 1		4		CCI	CM 24 TD 12	**Écrit 1 (milieu de semestre)**	EsC	ET	1h00	0,35		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65		
	Enseignement(s) facultatif(s)													
MI2SEUBC	**UE**	**UE Langue**	**3**			**CCI**								
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2SFUBA	**UE**	**UE Informatique S6**	**8**			**CCI**								
MI2WFMA5	Matière	Programmation		6		CCI	CM 16 TD 32							
								CC1	EsC	ET	1h00	3		
								CC2	EaC	ET	1h15	4		
								Projet	EsC	PR		3		
MI2WFMA4	Matière	Systèmes d'information et bases de données		4		CCI	CM 12 TD 14 TP 10							
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	4		
								Epreuve écrite (quizz ou interrogation)	EsC	ET	1h00	3		
								Epreuve pratique (TP)	EsC	A	1h30	3		
MI2SFUBB	**UE**	**UE Mathématique S6**	**14**			**CCI**								
MI2QFMC1	Matière	Statistique mathématique		2		CCI	CM 20 TD 36							
								Contrôle continu no 1	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2QFME1	Matière	Intégration et probabilités S6		1		CCI	CM 10 TD 18							
								Contrôle continu n°1	EsC	ET	1h30	9		
								Contrôle continu n°2	EaC	ET	1h30	9		
								Participation La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC	A		2		
MI2WFMA6	Matière	Optimisation non linéaire		5		CCI	CM 26 TD 22							
								CC1	EsC	ET	1h00	1		
								CC2	EsC	ET	1h00	1		
								CC3	EaC	ET	2h00	2		
EG15FM33	EC	Analyse multivariée		2		CCI	CM 20							
								Écrit terminal (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	1		
MI2SFUBC	**UE**	**UE Economie S6**	**8**			**CCI**								
MI2SFMC1	EC	Décision dans l'incertain		3		CCI	CM 30 TD 15							
								Contrôle continu 1	EsC	ET	1h00	0,3		
								Contrôle continu 2	EaC	ET	1h30	0,7		
EG15FM32	EC	Econométrie 2		3,5		CCI	CM 20 TD 12							
								Écrit 1 (milieu de semestre)	EsC	ET	1h00	0,35		
								Écrit 2 (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	0,65		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 3 Mathématiques - parcours
Magistère de mathématique

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1e année du diplôme.

Le redoublement n'est pas autorisé en licence MPA - Magistère. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en licence MPA - Magistère.

Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motivation de la dérogation :
La licence MPA - Magistère, L1 à L3, est une filière sélective sans redoublement.

Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motivation de la dérogation :
Apporte une précision à la règle précédente

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motivation de la règle additionnelle :
Sauf mention particulière, il n'est pas demandé de justifier les absences en TD pour ne pas surcharger les services de scolarité et limiter les certificats médicaux.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Si l'UE comprend des épreuves sans convocation et avec convocation, un étudiant absent avec justification à 50% ou plus des épreuves (pondérées) peut être convoqué à une épreuve de substitution par l'équipe pédagogique. Une épreuve de substitution unique peut être proposée pour toute l'UE.
L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Motivation de la dérogation :
La règle des 50% introduite permet de garantir que la majorité des compétences de l'UE a fait l'objet d'une évaluation.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 5 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2VEUAA	**UE**	**UE Algèbre S5 - parcours Magistère**	**6**			**CCI**								
MI2VEMA1 (code TD) + MI2YEMA1 (code CM mutualisé)	Matière	Algèbre		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2VEUAB	**UE**	**UE Bases de géométrie différentielle S5**	**6**			**CCI**								
MI2VEMB1(code TD) + MI2YEMB1(code CM mutualisé)	Matière	Géométrie Différentielle S5		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2VEUAE	**UE**	**UE Topologie - parcours Magistère**	**6**			**CCI**								
MI2VEME1(code TD) + MI2YEMC1(code CM mutualisé)	Matière	Topologie		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2VEUAC	**UE**	**UE Calcul scientifique**	**6**			**CCI**								
MI2VEMC1	Matière	Calcul scientifique		2		CCI	CI 52	**CC1** TP noté	EsC	A	1h00	1		
								CC2 Tp noté	EsC	A	1h00	1		
								projet rapport+soutenance	EaC	A		2		
MI2VEUAD	**UE**	**UE Mesure et Intégration - parcours Magistère**	**6**			**CCI**								
MI2VEMD1(code TD) + MI2YEMD1(code CM mutualisé)	Matière	Mesures et intégrations		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2VFUAA	**UE**	**UE Algèbre et géométrie S6 - parcours Magistère**	**9**			**CCI**								
MI2VFMA1(code TD) - MI2YFMA1 (code CM mutualisé)	Matière	Algèbre S6		6		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	2h00	1		
								Contrôle continu n°2 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	1		
MI2VFMA2(code TD) - MI2YFMA2(code CM mutualisé)	Matière	Géométrie S6		3		CCI	CM 10 TD 18	**Contrôle continu n°1** La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	2h00	1		
MI2VFUAE	**UE**	**UE Calcul différentiel et intégral S6 - parcours Magistère**	**3**			**CCI**								
MI2QFND1 (code TD) - MI2QFMD1 (code CM)	Matière	Calcul différentiel et intégral S6		1		CCI	CM 10 TD 18	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h30	9		
								Contrôle continu no 2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	1h30	9		
								participation/assiduité La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC	A		2		
MI2VFUAC	**UE**	**UE Équations différentielles - parcours Magistère**	**6**			**CCI**								
MI2VFNC1 (code TD) - MI2YFMC1 (code CM mutualisé)	Matière	Equations différentielles		2		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2VFUAD	**UE**	**UE Probabilités - parcours Magistère**	**6**			**CCI**								
MI2VFND1(code TD) - MI2YFMD1(code CM mutualisé)	Matière	Probabilités		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2VFUAB	**UE**	**UE Analyse complexe - parcours Magistère**	**6**			**CCI**								
MI2VFNB1 (code TD) - MI2YFMB1	Matière	Analyse complexe		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
(code CM mutualisé)								**Contrôle continu n°2**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 3 Mathématiques - parcours Mathématiques appliquées

Nombre d'inscriptions

Au-delà de six inscriptions administratives, pour toute inscription supplémentaire l'étudiant.e doit formuler une demande auprès du responsable du parcours.

Motivation de la règle additionnelle :
Règle existante dans les MECC antérieures

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :
Cf. aux nouvelles règles NOF 2024 du Pôle Lansad

Capitalisation

Mesures transitoires 2024/2025:

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Pour les étudiants en progression, qui auront déjà validé une UE en 2023/2024 ou avant : dispense de l'UE ; il n'y aura pas d'UE de remplacement sauf si une nouvelle UE essentielle en terme de pré-requis a été créée ; dans tous les cas les 30 crédits par semestre seront obtenus par compensation.

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

VERSION DE TRAVAIL

-Pour les nouvelles UE et ***exclusivement pour l'année universitaire 2024/2025*** : si la moyenne des notes obtenues en 2023/2024 ou antérieurement (en pondérant les notes des matières par les coefficients correspondants de 2024/2025) est de 10/20 ou plus, la nouvelle UE est considérée comme acquise.

Exemple : ANA (3 ECTS) avait été acquis au S4, mais pas proba-stats1 (3 ECTS). Dans la nouvelle offre de formation, ces deux enseignements deviennent des matières dans une seule UE, avec des coefficients égaux. L'UE qui les regroupe (Maths pour l'informatique S4) fait 6 ECTS.
Donc si la moyenne ANA-Probabilité-statistiques 1 >=10 en 23-24, l'UE mathématique pour pour l'informatique S4 est réputée acquise .
Sinon, l'étudiant garde le bénéfice des 3 ECTS en ANA à vie, mais doit repasser probabilité-statistiques pour obtenir la moyenne et les 6 ECTS de l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
mesures transitoires 2024/2025

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'obtention du diplôme de Licence est conditionnée par l'obtention d'un niveau **B1** en langue étrangère.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux fiches RNCP

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Si l'UE comprend des épreuves sans convocation et avec convocation, un étudiant absent avec justification à 50% ou plus des épreuves (pondérées) peut être convoqué à une épreuve de substitution par l'équipe pédagogique. Une épreuve de substitution unique peut être proposée pour toute l'UE.
L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Motivation de la dérogation :
La règle des 50% introduite permet de garantir que la majorité des compétences de l'UE a fait l'objet d'une évaluation.

VERSION DE TRAVAIL

Mesures transitoires

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.
Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.
Observons que certains éléments pédagogiques ne sont plus au même semestre (c'est le cas de l'UE « Fourier » qui passe du S6 au S5 et d'une autre manière de l'UE « Intégration et probabilités » (9 ECTS au S5) qui devient deux UE « Intégration et probabilités S5 » (6 ECTS au S5) et « Intégration et probabilités S6 » (3 ECTS au S6)).

Motivation de la règle additionnelle :
Mesures transitoires 24/25

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant

VERSION DE TRAVAIL

les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 5 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2QEUCB	**UE**	**U.E. : Intégration et probabilités S5 - parcours mathématiques appliquées**	**6**			**CCI**								
MI2QEMB1 (code CM) et MI2SEMT1 (code TD)	Matière	Intégration et probabilités S5		3		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2QEUCA	**UE**	**U.E. : Bases de géométrie différentielle S5**	**6**			**CCI**								
MI2YEMB1 (code CM) et MI2PENB1 (code TD)	Matière	Bases de géométrie différentielle S5		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2QEUCC	**UE**	**U.E. : Techniques d'Analyses Numérique S5 - parcours mathématiques appliquées**	**3**			**CCI**								
MI2YEME1	Matière	Techniques d'Analyses Numérique S5		1		CCI	CM 10 TD 18	**QCM**	EsC	QC		1		
								Contrôle continu no 1	EsC	ET	1h30	4		
								examen machine La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	PT	1h30	5		
MI2QEUCF	**UE**	**U.E. : Fourier**	**3**			**CCI**								
MI2QEMF1	Matière	Fourier		1		CCI	CM 10 TD 18	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h30	9		
								Contrôle continu no 2	EaC	ET	1h30	9		
								participation/assiduité La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC	A		2		
MI2QEUCE	**UE**	**U.E. : Statistique études de cas - parcours mathématiques appliquées**	**6**			**CCI**								
MI2QEME1 (code CM) et MI2QENE1 (code TD)	Matière	Statistique études de cas		2		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2QEUCD	**UE**	**U.E. : Informatique S5**	**6**			**CCI**								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							CM 20							
							TD 36							
MI2QEMD1	Matière	Informatique S5		2		CCI		**épreuve sur machine n°1**	EsC	PT	2h00	6		
								épreuve sur machine n°2	EsC	PT	2h00	6		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	2h00	8		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2QFUCE	**UE**	**U.E. : Intégration et probabilités S6 - parcours mathématiques appliquées**	**3**			**CCI**								
							CM 10							
							TD 18							
MI2QFME1	Matière	Intégration et probabilités S6		1		CCI		**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h30	9		
								Contrôle continu n°2	EaC	ET	1h30	9		
								Participation La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC	A		2		
MI2QFUCA	**UE**	**U.E. : Équations différentielles - parcours mathématiques appliquées**	**6**			**CCI**								
							CM 20							
							TD 36							
MI2QFMA1	Matière	Équations différentielles				CCI		**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2QFUCD	**UE**	**U.E. : Calcul différentiel et intégral S6 - parcours mathématiques appliquées**	**3**			**CCI**								
							CM 10							
							TD 18							
MI2QFND1 (code TD) - MI2QFMD1 (code CM)	Matière	Calcul différentiel et intégral S6		1		CCI		**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h30	9		
								Contrôle continu no 2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	1h30	9		
								participation/assiduité La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC	A		2		
MI2QFUCF	**UE**	**U.E. : Techniques d'Analyse Numérique S6 - parcours mathématiques appliquées**	**3**			**CCI**								
							CM 10							
							TD 18							
MI2QFMF1	Matière	Techniques d'Analyse Numérique S6		1		CCI		**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h30	2		
								QCM	EaC	QC	1h00	1		
								Rendu TP La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	A		1		
MI2QFUCC	**UE**	**U.E. : Statistique mathématique**	**6**			**CCI**								
							CM 20							
							TD 36							
MI2QFMC1	Matière	Statistique mathématique		2		CCI		**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3	EaC	ET	2h00	2		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)						
MI2QFUCB	UE	**U.E. : Informatique S6**	**6**			**CCI**								
							CM 20							
							TD 36							
MI2QFMB1	Matière	Informatique S6		2		CCI		**TP1**	EsC	PT	1h30	1		
								TP2	EsC	PT	1h30	1		
								Projet C++	EsC	A		2		
								Contrôle écrit+machine La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	2h00	4		
MI2QFUCG	UE	**UE. : Langue S6**	**3**			**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
							TD 20							
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
PT	Évaluation des pratiques techniques
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 3 Mathématiques - parcours Mathématiques fondamentales

Nombre d'inscriptions

Au-delà de six inscriptions administratives, pour toute inscription supplémentaire l'étudiant.e doit formuler une demande auprès du responsable du parcours.

Motivation de la règle additionnelle :
Conforme au règlement général de l'Unistra

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :
Cf. aux nouvelles règles NOF 2024 du Pôle Lansad

Capitalisation

Mesures transitoires 2024/2025:

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Pour les étudiants en progression, qui auront déjà validé une UE en 2023/2024 ou avant : dispense de l'UE ; il n'y aura pas d'UE de remplacement sauf si une nouvelle UE essentielle en terme de pré-requis a été créée ; dans tous les cas les 30 crédits par semestre seront obtenus par compensation.

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

VERSION DE TRAVAIL

-Pour les nouvelles UE et ***exclusivement pour l'année universitaire 2024/2025*** : si la moyenne des notes obtenues en 2023/2024 ou antérieurement (en pondérant les notes des matières par les coefficients correspondants de 2024/2025) est de 10/20 ou plus, la nouvelle UE est considérée comme acquise.

Exemple : ANA (3 ECTS) avait été acquis au S4, mais pas proba-stats1 (3 ECTS). Dans la nouvelle offre de formation, ces deux enseignements deviennent des matières dans une seule UE, avec des coefficients égaux. L'UE qui les regroupe (Maths pour l'informatique S4) fait 6 ECTS.
Donc si la moyenne ANA-Probabilité-statistiques 1 >=10 en 23-24, l'UE mathématique pour pour l'informatique S4 est réputée acquise .
Sinon, l'étudiant garde le bénéfice des 3 ECTS en ANA à vie, mais doit repasser probabilité-statistiques pour obtenir la moyenne et les 6 ECTS de l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
mesures transitoires 2024/2025

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Si l'UE comprend des épreuves sans convocation et avec convocation, un étudiant absent avec justification à 50% ou plus des épreuves (pondérées) peut être convoqué à une épreuve de substitution par l'équipe pédagogique. Une épreuve de substitution unique peut être proposée pour toute l'UE.
L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Motivation de la dérogation :
La règle des 50% introduite permet de garantir que la majorité des compétences de l'UE a fait l'objet d'une évaluation.

Mesures transitoires

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.
Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

Motivation de la règle additionnelle :
Mesures transitoires 24/25

VERSION DE TRAVAIL

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les

VERSION DE TRAVAIL

UE ou les éléments constitutifs d’une UE ayant fait l’objet d’une dispense d’études n’entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l’UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 5 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2YEUAA	**UE**	**U.E. : Algèbre S5 - parcours Mathématiques fondamentales**	**6**			**CCI**								
MI2YEMA1(code CM) et MI2PENA1 (code TD)	Matière	Algèbre S5		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2YEUAB	**UE**	**U.E. : Bases de géométrie différentielle S5**	**6**			**CCI**								
MI2YEMB1 (code CM) et MI2PENB1 (code TD)	Matière	Bases de géométrie différentielle S5		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2YEUAC	**UE**	**U.E. : Topologie - parcours mathématiques fondamentales**	**6**			**CCI**								
MI2YEMC1 (code CM) et MI2YENC1 (code TD)	Matière	Topologie		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2YEUAE	**UE**	**U.E. : Techniques d'Analyses Numérique S5 - parcours mathématiques fondamentales**	**3**			**CCI**								
MI2YEME1	Matière	Techniques d'Analyses Numérique S5		1		CCI	CM 10 TD 18	**QCM**	EsC	QC		1		
								Contrôle continu no 1	EsC	ET	1h30	4		
								examen machine La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	PT	1h30	5		
MI2YEUAD	**UE**	**U.E. : Mesure et Intégration - parcours mathématiques fondamentales**	**6**			**CCI**								
MI2YEMD1 (code CM) et MI2YEND1 (code TD)	Matière	Mesure et Intégration		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2YEUAF	**UE**	**Langue**	**3**	**1**		**CCI**								
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation**	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2YFUAA	**UE**	**UE Algébre et géométrie S6 - parcours math fonda**	**9**			**CCI**								
MI2YFMA1 (code CM) et MI2YFNA1 (code TD)	Matière	Algèbre S6		6		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	2h00	1		
								Contrôle continu no 2 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	1		
MI2YFMA2 (code CM) et MI2YFNA2 (code TD)	Matière	Géométrie S6		3		CCI	CM 10 TD 18	**Contrôle continu no 1** La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	2h00	1		
MI2YFUAC	**UE**	**UE Equations différentielles S6 - parcours math fonda**	**6**			**CCI**								
MI2YFMC1 (code CM) et MI2YFNC1 (code TD)	Matière	Équations différentielles		2		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2YFUAD	**UE**	**UE Probabilités S6 - parcours math fonda**	**6**			**CCI**								
MI2YFMD1 (code CM) et MI2YFND1 (code TD)	Matière	Probabilités		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2YFUAB	**UE**	**UE Analyse complexe S6 - parcours math fonda**	**6**			**CCI**								
MI2YFMB1 (code CM) et MI2YFNB1 (code TD)	Matière	Analyse complexe		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2YFUAE	**UE**	**UE Exposés**	**3**			**CCI**								
MI2YFME1	Matière	Exposés		1		CCI	CI 26	**Rapport écrit**	EsC	RS		1		
								Soutenance orale La note finale de la matière = moyenne des CC	EsC	EO	0h45	1		
	Enseignement(s) facultatif(s)													

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**UE facultative**	**3**			**CCI**								
MI2QFND1 (code TD) - MI2QFMD1 (code CM)	Matière	Calcul différentiel et intégral S6		1		CCI	CM 10 TD 18	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h30	9		
								Contrôle continu no 2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	1h30	9		
								participation/assiduité La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EsC	A		2		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PT	Évaluation des pratiques techniques
QC	Questionnaire à choix multiples
RS	Rapport écrit avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 3 Mathématiques - parcours Préparation au professorat du second degré en mathématiques (Capes)

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Au-delà de six inscriptions administratives, pour toute inscription supplémentaire l'étudiant.e doit formuler une demande auprès du responsable du parcours.

Motivation de la règle additionnelle :
Règle existante dans les MECC antérieures

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :
Cf. aux nouvelles règles NOF 2024 du Pôle Lansad

Capitalisation

Mesures transitoires 2024/2025:

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Pour les étudiants en progression, qui auront déjà validé une UE en 2023/2024 ou avant : dispense de l'UE ; il n'y aura pas d'UE de remplacement sauf si une nouvelle UE essentielle en terme de pré-requis a été créée ; dans tous les cas les 30 crédits par semestre seront obtenus par compensation.

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

-Pour les nouvelles UE et ***exclusivement pour l'année universitaire 2024/2025*** : si la moyenne des notes obtenues en 2023/2024 ou antérieurement (en pondérant les notes des matières par les coefficients correspondants de 2024/2025) est de 10/20 ou plus, la nouvelle UE est considérée comme acquise.

Exemple : ANA (3 ECTS) avait été acquis au S4, mais pas proba-stats1 (3 ECTS). Dans la nouvelle offre de formation, ces deux enseignements deviennent des matières dans une seule UE, avec des coefficients égaux. L'UE qui les regroupe (Maths pour l'informatique S4) fait 6 ECTS.
Donc si la moyenne ANA-Probabilité-statistiques 1 >=10 en 23-24, l'UE mathématique pour pour l'informatique S4 est réputée acquise .
Sinon, l'étudiant garde le bénéfice des 3 ECTS en ANA à vie, mais doit repasser probabilité-statistiques pour obtenir la moyenne et les 6 ECTS de l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
mesures transitoires 2024/2025

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux règles du Pôle Lansad

L'obtention du diplôme de Licence est conditionnée par l'obtention d'un niveau **B1** en langue étrangère.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux fiches RNCP

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Si l'UE comprend des épreuves sans convocation et avec convocation, un étudiant absent avec justification à 50% ou plus des épreuves (pondérées) peut être convoqué à une épreuve de substitution par l'équipe pédagogique. Une épreuve de substitution unique peut être proposée pour toute l'UE.
L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

VERSION DE TRAVAIL

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Motivation de la dérogation :
La règle des 50% introduite permet de garantir que la majorité des compétences de l'UE a fait l'objet d'une évaluation.

mersures transitoires 2024/2025

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

L'UE « Algèbre et cryptographie » (6 ECTS) du semestre 6 est devenue l'UE « Algèbre » (6 ECTS) et c'est ici que les reports seront fait. Par ailleurs certaines UE de l'offre de formation 2018-23 ne seront pas reconduites à partir de 2023 : « Géométrie affine » (6 ECTS), « Informatique S5 » (3 ECTS), toutes deux au semestre 5, puis « Technique d'analyse numérique 2 » (3 ECTS), « Devoirs » (3 ECTS), « Exposés » (3 ECTS) et « Histoire des mathématiques » (3 ECTS), toutes quatre au semestre 6. D'autres UE font leur apparition : « Culture mathématique et devoirs » (6 ECTS, composées de deux matières, à savoir « Culture mathématique » et « devoirs »), « Langue » (3 ECTS), toutes deux au semestre 5, puis « Géométrie » (6 ECTS), « Physique et esprit critique » (3 ECTS), « Mémoire et rédaction mathématique » (6 ECTS) au semestre 6.

Au semestre 5, outre le report déjà décrit dû à un changement de dénomination, la validation de l'UE « Géométrie affine » entraîne la dispense de l'UE langue et la note de l'UE « Informatique S5 » sera reportée sur l'UE « Culture mathématique et devoirs ».

Au semestre 6, si l'une des UE « Devoirs » ou « Exposés », ou les deux, sont déjà validées, la meilleure des deux notes sera attribuée à l'UE « Mémoire et rédaction mathématique » ; la moyenne des notes des UE « Géométrie » et « Histoire des mathématiques » (ou bien seule la note de l'UE « Géométrie » dans le cas où « Histoire des mathématiques » n'aurait pas été validée) sera reportée sur l'UE « Géométrie » et, dans le cas où l'UE « Géométrie » n'aurait pas été validée, la validation de l'UE « Histoire des mathématiques » entraînera la dispense de l'UE « Physique et esprit critique ».

Motivation de la règle additionnelle :
Mesures transitoires 2024/2025 adoptées par le Conseil d'UFR

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les

VERSION DE TRAVAIL

aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 5 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2PEUCA	**UE**	**UE Algébre S5**	**6**			**CCI**								
MI2YEMA1(code CM) et MI2PENA1 (code TD)	Matière	Algèbre S5		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2PEUCB	**UE**	**UE Bases de géométrie différentielle S5**	**6**			**CCI**								
MI2YEMB1 (code CM) et MI2PENB1 (code TD)	Matière	Bases de géométrie différentielle S5		2		CCI	CM 22 TD 33	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2PEUCC	**UE**	**UE Culture Mathématique et devoirs**	**6**			**CCI**								
MI2PEMC1	Matière	Culture Mathématique		1		CCI	CM 20	**écriture d'un article et restitution orale**	EsC	PE		1		
								Contrôle continu n°1 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h00	1		
MI2PEMC2	Matière	Devoirs		1		CCI	CI 26	**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	3h00	1		
								Contrôle continu n°2 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	3h00	1		
MI2PEUCD	**UE**	**UE Statistique études de cas - parcours CAPES**	**6**			**CCI**								
MI2QEME1 (code CM) et MI2QENE1 (code TD)	Matière	Statistique études de cas		2		CCI	CM 20 TD 36	**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 2	EsC	ET	1h00	1		
								Contrôle continu no 3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2PEUCE	**UE**	**UE Techniques d'Analyses Numérique S5 - parcours CAPES**	**3**			**CCI**								
MI2YEME1	Matière	Techniques d'Analyses Numérique S5		1		CCI	CM 10 TD 18	**QCM**	EsC	QC		1		
								Contrôle continu no 1	EsC	ET	1h30	4		
								examen machine La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	PT	1h30	5		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2PEUCF	**UE**	**UE Langues**	**3**			**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 6 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI2PFUCA	**UE**	**UE Algébre S6**	**6**			**CCI**														
							CI 52													
MI2PFMA1	Matière	Algèbre S6		2		CCI		**Contrôle continu no 1**	EsC	ET	2h00	1								
								Contrôle continu no 2 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	1								
MI2PFUCB	**UE**	**UE Equations différentielles - parcours CAPES**	**6**			**CCI**														
							CM 20													
							TD 36													
MI2YFMC1 (code CM) et MI2PFNB1 (code TD)	Matière	Équations différentielles		2		CCI		**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = max moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2								
MI2PFUCC	**UE**	**UE Géométrie S6 – parcours CAPES**	**6**			**CCI**														
							CI 52													
MI2PFMC1	Matière	Géométrie - parcours CAPES				CCI		**Contrôle continu n°1**	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°2	EsC	ET	1h00	1								
								Contrôle continu n°3 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	3h00	3								
MI2PFUCD	**UE**	**UE Physique et Esprit critique**	**3**			**CCI**														
							CM 20													
	EC	Physique et esprit critique				CCI		**Épreuve écrite**	EsC	ET	1h00	0,5								
								Mémoire à rendre sur un sujet donné en début de cours	EsC	M		0,4								
								Note de participation	EsC	A		0,1								
MI2PFUCE	**UE**	**UE Mémoire et rédaction mathématique**	**6**			**CCI**														
							CM 26													
MI2PFME1	Matière	Mémoire et rédaction mathématique		2		CCI		**Rendu écrit (rédaction en latex d'un chapitre dans un document collectif)**	EsC	PE		1								
								Evaluation [rendu] (à la maison) sur les travaux des autres groupes La note finale de la matière = moyenne des CC	EsC	PE		1								
MI2PFUCF	**UE**	**UE Langues S6**	**3**			**CCI**														
	Choisir 1 élément(s)																			
							TD 20													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence Informatique - Computer Sciences (UFAZ) - L0

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités votés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Nombre d'inscriptions

L'année L0 des formations est traitée séparement : au maximum deux inscriptions peuvent y être autorisées.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment
• pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
• pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
• pour reconnaitre et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, travaux dirigés et des travaux pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour

toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés.
Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des justifications écrites d'ordre médical ou personnel.
L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absences injustifiées dans une matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en deuxième année (L2) s'il n'a pas validé l'année de fondation (L0) de la formation.

Compensation

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres S0 et S1 (L0), les semestre 1 et 2 (L1), les semestres 3 et 4 (L2), ou les semestres 5 et 6 (L3).

Motivation de la dérogation :
Adaptation au L0 de l'UFAZ.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

Les moyennes des deux semestres de L0 ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que rattrapage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de rattrapage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au rattrapage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en rattrapage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de rattrapage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première

VERSION DE TRAVAIL

session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La reglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaidjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.
Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre

VERSION DE TRAVAIL

concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités

VERSION DE TRAVAIL

d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semester 01 **ECTS** : 20

Nature : Semestre **Période** : Semestre 01

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**Basic Mathematics 1**	**6**	**6**		**CCI**	**CM 1,5**							
							TD 4,5							
							CI 42							
	EC	Basic Maths 1		5		CCI	CI 42							
								Class participation	EsC	A		1		
								First written exam	EaC	ET	1h00	1		
								Second written exam	EaC	ET	1h30	2		
	EC	Working Methodology - Basic Maths 1		1		CCI	CM 1,5							
							TD 4,5							
								Methodological evaluation	EsC	A		1		
	UE	**Basic Physics 1**	**6**	**6**		**CCI**	**CM 3**							
							TD 3							
							CI 39							
	EC	Basic Physics 1		5		CCI	CI 39							
								First written exam	EaC	ET	1h00	1		
								Second written exam	EaC	ET	1h30	2		
	Matière	Working methodology - Basic Physics 1		1		CCI	CM 3							
							TD 3							
								Methodological evaluation	EsC	A		1		
	UE	**Basic Chemistry 1**	**6**	**6**		**CCI**	**CM 3**							
							TD 3							
							CI 42							
	EC	Basic Chemistry 1		5		CCI	CI 42							
								First written exam	EaC	ET	1h00	1		
								Second written exam	EaC	ET	1h30	2		
	Matière	Working methodology - Basic Chemistry 1		1		CCI	CM 3							
							TD 3							
								Methodological evaluation	EsC	A		1		
	UE	**Introduction to Computer Science 1**	**6**	**6**		**CCI**	**TD 6**							
							TP 21							
							CI 33							
	EC	System, Algorithms and Programming 1		5		CCI	TP 21							
							CI 33							
								Practical works / Project	EsC	A		1		
								Written exam	EaC	ET	1h00	1		
	Matière	Working methodology - Intro to Computer Sciences 1		1		CCI	TD 6							
								Written exam	EaC	ET	1h00	1		
	UE	**Languages 01**	**6**	**4**		**CCI**	**TD 60**							
	EC	English or French		1		CCI	TD 60							
								Written exam	EaC	ET	1h30	1		
								Oral evaluation	EaC	EO	0h05	1		
								Written exam	EaC	ET	1h30	1		

VERSION DE TRAVAIL

Semester 02 **ECTS** : 20

Nature : Semestre **Période** : Semestre 02

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**Basic Mathematics 2**	**7**	**7**		**CCI**	**CM 20** **TD 60**							
	EC	Algebra, Probability, Statistics		1		CCI	CM 10 TD 30	**Class participation** **First written exam** **Second written exam**	EsC EaC EaC	A ET ET	 1h30 1h30	1 2 2		
	EC	Analysis		1		CCI	CM 10 TD 30	**Class participation** **First written exam** **Second written exam**	EsC EaC EaC	A ET ET	 1h30 1h30	1 1 2		
	UE	**Basic Physics 2**	**6**	**6**		**CCI**	**CM 13,5** **TP 21** **CI 25,5**							
	EC	Basic Physics 2		1		CCI	CM 13,5 TP 21 CI 25,5	**First written exam** **Second written exam** **Practical work / report / participation**	EaC EaC EsC	ET ET A	1h30 1h30 	1 1 1		
	UE	**Basic Chemistry 2**	**6**	**6**		**CCI**	**CM 13,5** **TP 21** **CI 27**							
	EC	Basic Chemistry 2		1		CCI	CM 13,5 TP 21 CI 27	**First written exam** **Second written exam** **Practical work** **Notebook**	EaC EaC EsC EsC	ET ET A A	1h30 1h30 	2 2 1 1		
	UE	**Introduction to Computer Sciences 2**	**6**	**6**		**CCI**	**TD 24** **TP 21** **CI 15**							
	EC	Systems, Algorithms and Programming 2		1		CCI	TD 24 TP 21 CI 15	**Practical work** **Written exam** **Project**	EsC EaC EsC	A ET A	 1h00 	1 1 1		
	UE	**Languages 02**	**3**	**2**		**CCI**	**TD 30**							
	EC	English or French		1		CCI	TD 30	**Written production** **Oral evaluation** **Written exam**	EsC EaC EaC	A EO ET	 0h05 1h30	1 1 1		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							CM 13,5							
	UE	**Basic Geosciences**	**2**	**2**		**CCI**	**TD 7,5**							
							TP 3							
							CM 12							
							TD 3							
	EC	Introduction to Geosciences		3		CCI	TP 3							
								Practical work	EsC	A		1		
								Written exam	EaC	ET	1h30	2		
							CM 1,5							
	Matière	Working methodology		1		CCI	TD 4,5							
								Methodological evaluation	EsC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence Pro Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux - Administration et sécurité des systèmes et des réseaux

VERSION DE TRAVAIL

Compensation

La formation inclut des UE - blocs de compétences.
Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Les UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.
Cette règle générale conforme à l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (version consolidée au 23 avril 2019) s'applique de la manière suivante. La licence professionnelle ARS est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois :
• une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement ;
et
• une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble "Projet" (coef. 2), "formation en entreprise" (coef.1), et "stage" (coef. 6).

Motivation de la règle additionnelle :
conforme à l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (version consolidée au 23 avril 2019)

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.
Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Cette règle ne s'applique pas aux deux UE spécifiques ayant une seule évaluation finale possible: "projet" et "stage".

Motivation de la dérogation :
Les UE "projet" et "stage" n'ont qu'une seule évaluation finale possible, à la fin du projet tutoré et à la fin du stage en entreprise.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les

aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1EEUAA	**UE**	**UE Initiation métier**	**6**	**2**		**CCI**								
MI1EEMA1	Matière	Administration système		1		CCI	CM 16 TP 24							
								Note 1 : Epreuve pratique	EsC	A	1h30	0,5		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		0,5		
MI1EEMA2	EC	Réseaux locaux		1		CCI	CM 16 TP 24							
								Note 1 : épreuve écrite	EsC	ET	1h00	0,5		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		0,5		
MI1EEUAB	**UE**	**UE Supervision, optimisation et sécurité des réseaux**	**9**	**3**		**CCI**								
MI1EEMB1	EC	Virtualisation et stockage		1		CCI	CI 32							
								note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
MI1EEMB2	EC	Sécurité des systèmes		1		CCI	CI 32							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	0,5		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		0,5		
MI1EEMB3	EC	Sécurité des réseaux		1		CCI	CM 16 TP 24							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	0,5		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		0,5		
	UE	**UE Applications et services**	**9**	**3**		**CCI**								
MI1EEMC1	EC	Développement web		2		CCI	CM 24 TP 48							
								note 1 : Epreuve pratique	EsC	A	2h00	1		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
								Note 3 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
MI1EEMC2	EC	Services réseaux		1		CCI	CM 16 TP 16							
								Note 1 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
								Note 3 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
MI1EEUAS	**UE**	**UE Projet**	**6**			**CCI**								
MI1EEMD1	Matière	Projet		2		CCI	TD 40							
								Note 1 : Epreuve rendu	EsC	A		2		
								Note 2 : Epreuve orale	EsC	EO	0h10	3		
								Note 3 : Epreuve orale	EsC	EO	0h10	3		
								Note 4 : Epreuve orale	EsC	EO	0h10	2		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1EEFUAA	**UE**	**UE Dynamique d'entreprise**	**12**	**4**		**CCI**								
MI1EFMA3	EC	Langue		1		CCI	CI 32							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : Épreuve orale	EsC	EO		1		
								Note 3 : Épreuve rendue	EsC	A		1		
MI1EFMA1	EC	Communication en entreprise		1		CCI	CM 16 TD 16							
								Note 1 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
								Note 3 : Epreuve orale	EsC	EO	0h30	1		
MI1EFMA2	EC	Gestion de projets		1		CCI	CI 32							
								note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A				
								Note 3 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
MI1EFMA4	EC	Formation en entreprise		1		CCI		**évaluation en entreprise**	EsC	A		1		
MI1EFUAB	**UE**	**UE Stage**	**18**	**6**		**CCI**	**TU 9**							
								évaluation en entreprise	**EsC**	**A**		**2**		
								rapport de stage	**EsC**	**A**		**1**		
								soutenance de stage	**EsC**	**EO**	**0h30**	**1**		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 1 Actuariat - Actuariat

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Motivation de la dérogation :
Le Master Actuariat est une filière sélective sans redoublement.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :
Pas d'anonymat en Master Actuariat pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Sessions d'examens

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.
Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Motivation de la dérogation :
Pas d'anonymat en Master Actuariat pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier

VERSION DE TRAVAIL

d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 - Actuariat **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI71GUAM	**UE**	**UE Séminaire d'évaluation des stages L3 - M1**	**3**			**CT**														
MI71GMM1	Matière	Séminaire d'évaluation des stages L3 - M1		1		CT	CI 26	**Evaluation du rapport et soutenance**	CC	A		1			**Evaluation du rapport et soutenance**	CT	A		1	
MI71GUAN	**UE**	**UE Probabilité**	**4**			**CT**														
MI64GMAB	Matière	Probabilités		2		CT	CI 52	**Ecrit**	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI71GUAP	**UE**	**UE Modélisation statistique appliquée**	**3**			**CT**														
MI71GMP1	Matière	Modélisation statistique appliquée		1		CT	CI 36	**Projet**	CC	A		1			**Projet**	CT	A		1	
MI71GUAQ	**UE**	**UE Théorie du risque**	**3**			**CT**														
MI71GMQ1	Matière	Théorie du risque		1		CT	CI 36	**Examen écrit**	CT	ET	2h00	0,6			**Examen écrit**	CT	ET	2h00	0,6	
								Projet	CC	A		0,4			**Projet**	CT	A		0,4	
MI71GUAR	**UE**	**UE Assurance vie S1**	**4**			**CT**														
MI71GMR1	Matière	Assurance vie 1		1		CT	CI 36	**Epreuve écrite**	CT	ET	3h00	0,5			**Epreuve écrite**	CT	ET	3h00	0,5	
								Projet	CC	A		0,5			**Projet**	CT	A		0,5	
MI71GUAS	**UE**	**Finance S1**	**4**			**CT**														
MI71GMS1	Matière	Finance d'entreprise		0,83		CT	CM 20	**Examen écrit**	CC	ET	1h30	0,83		X	**Examen écrit**	CT	ET	1h30	0,83	
MI71GMS2	Matière	Analyse financière		0,5		CT	CM 20	**Examen écrit**	CC	ET	1h00	0,5		X	**Examen écrit**	CT	ET	1h00	0,5	
MI71GUAT	**UE**	**UE Calcul stochastique appliqué**	**3**			**CT**														
MI71GMT1	Matière	Calcul stochastique appliqué		1		CT	CI 36	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1			**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1	
MI71GUAU	**UE**	**UE Modèles de durée en actuariat**	**3**			**CT**														
MI71GMU1	Matière	Modèles de durée en actuariat		1		CT	CI 36	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1			**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1	
MI71GUAO	**UE**	**UE Analyse de données**	**3**			**CT**														
MI64GMAE	Matière	Analyse de données		1		CT	CI 26	**Projet**	CT	PR		4			**Projet individuel**	CT	PR		1	
								Présentation orale	CT	EO	0h20	1								
MI71GUAV	**UE**	**UE Anglais professionnel**	**3**			**CT**														
MI64GMAH	Matière	Anglais professionnel		1		CT	CI 26	**Ecrit**	CC	ET	0h45	4			**Ecrit**	CT	ET	1h00	1	
								Ecrit	CT	ET	1h00	6								

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 - Actuariat

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI71HUAH	**UE**	**UE Méthodes de régression**	**4**			**CT**														
MI71HMH1	Matière	Méthodes de régression		1,33		CT	CI 52													
								Projet	CC	A		1			**Projet**	CT	A		1	
MI71HUAI	**UE**	**UE Séries temporelles**	**4**			**CT**														
MI64HMAB	Matière	Séries temporelles		2		CT	CI 52													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI71HUAJ	**UE**	**UE Logiciels pour la statistique**	**4**			**CT**														
MI71HMJ1	Matière	Logiciels pour la statistique		1,33		CT	TP 26 CI 26													
								Projet logiciel R	CC	A		0,6			**Projet logiciel R**	CT	A		0,6	
								Projet logiciel SAS	CC	A		0,4			**Projet logiciel SAS**	CT	A		0,4	
MI71HUAK	**UE**	**UE Assurance vie 2**	**6**	**2**		**CT**														
MI71HMK1	Matière	Assurance vie 2		1,2		CT	CI 44													
								Epreuve écrite	CT	ET	3h00	1			**Epreuve écrite**	CT	ET	3h00	1	
MI71HMK2	Matière	Assurance dépendance		0,8		CT	CI 16													
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1			**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1	
MI71HUAL	**UE**	**UE Tarification non-vie**	**6**			**CT**														
MI71HML1	Matière	Tarification non-vie		2		CT	CI 36													
								Epreuve écrite et/ou projet	CT	ET	2h00	1			**Epreuve écrite et/ou projet**	CT	ET	2h00	1	
MI71HUAM	**UE**	**UE Finance S2**	**6**	**2**		**CT**														
MI71HMM1	Matière	Investissement		1		CT	CM 24													
								Examen écrit	CT	ET	1h30	1		X	**Examen écrit**	CT	ET	1h30	1	
	EC	Actifs dérivés		1		CT	CM 21													
MI71HUAN	**UE**	**UE Anglais professionnel**	**3**			**CT**														
MI71HMN1	Matière	Anglais professionnel		1		CT	CI 30													
								Epreuve écrite	CT	ET	1h00	0,48			**Epreuve écrite**	CT	ET	1h00	0,48	
								Epreuve orale	CC	EO	0h45	0,32			**Epreuve orale**	CT	EO	0h45	0,32	
								Participation	CC	A		0,2			**Participation**	CT	A		0,2	

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 1 Informatique - Data Sciences and Artificial Intelligence (UFAZ)

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités adoptés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.
Il y est recouru notamment
• pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
• pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
• pour reconnaitre et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés.
Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des

justifications écrites d'ordre médical ou personnel.
L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absence injustifiée dans un matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient la défaillance des étudiants en cas d'absences injustifiées à plus de 25% des cours d'une même matière.

Cette dérogation permet d'harmoniser avec les pratiques pédagogiques de l'ASOIU qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Motivation de la dérogation :
On souhaite pouvoir permettre à des étudiants de suivre par anticipation des UE du M2 si cela est pédagogiquement justifié.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que rattrapage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de rattrapage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au rattrapage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en rattrapage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de rattrapage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La reglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

VERSION DE TRAVAIL

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaidjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux éprueves avec
et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les

VERSION DE TRAVAIL

aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

M1 Data Sciences - Semester 1 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**Applied Mathematics 1**	**3**	**1**		**CCI**	**CM 12**							
							TD 9							
							TP 9							
	Matière	Mathematical methods and statistical analysis		3		CCI	CM 12							
							TD 9							
							TP 9							
								Contrôle terminal	EaC	ET	1h30	1,5		
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1,5		
	UE	**Programming 1**	**9**	**2**		**CCI**	**CM 33**							
							TD 30							
							TP 27							
	EC	Data structure and Algorihms for Data Acquisition and Curation		6		CCI	CM 21							
							TD 21							
							TP 18							
								Contrôle terminal	EaC	ET	1h30	2		X
								Evaluation en ligne	EsC	A		2		
								Mini-projet	EsC	A		2		
	EC	Project-mode applied programming in Python		2		CCI	CM 12							
							TD 9							
							TP 9							
								Mini-projet	EsC	A		1,5		
								Devoir rendu	EaC	A		1,5		
	UE	**Imaging**	**3**	**1**		**CCI**	**CM 12**							
							TD 9							
							TP 9							
	EC	Image Analysis with application to satellite images		2		CCI	CM 12							
							TD 9							
							TP 9							
								Mini-projet	EsC	A		1		
								Evaluation en ligne	EsC	A		1		
								Contrôle terminal	EaC	ET	1h30	1		X
	UE	**Artificial intelligence**	**6**	**1**		**CCI**	**CM 24**							
							TD 18							
							TP 18							
	EC	Introduction to Data Science		4,5		CCI	CM 12							
							TD 9							
							TP 9							
								final exam	EaC	ET	1h00	1		
								mini project	EsC	A		1		
								mini projet	EsC	A		1		
	Matière	Introduction to Deep Learning				CCI	CM 12							
							TD 9							
							TP 9							
								Contrôle intermédiaire	EsC	ET	0h30	1		
								Contrôle Terminal	EaC	ET	1h30	1		
								Projet (2 mini-projets)	EaC	PR		1		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							CM 12							
	UE	**Project work**	**6**	**2**		**CCI**	**TD 9**							
							TP 9							
							CM 12							
							TD 9							
	Matière	Meta-heuristic algorithms				CCI	TP 9							
								2 présentations orales	EsC	PR		1		
								2rapports	EsC	PE		1		
	UE	**Foreign Language**	**3**	**1**		**CCI**	**TD 21**							
							TD 21							
	EC	English 1		1		CCI		**Contrôle terminal**	EaC	ET	1h00	1,25		
								Devoir rendu	EsC	A		0,5		
								Oral	EsC	EO	0h30	1,25		

VERSION DE TRAVAIL

M1 Data Sciences - Semester 2 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**Applied Mathematics 2**	**3**	**1**		**CCI**	**CM 12** **TD 9** **TP 9**							
	Matière	Operational Research and Modelling		1		CCI	CM 12 TD 9 TP 9	**Contrôle terminal** **Evaluation en ligne** **Mini-projet**	EaC EsC EsC	ET A A	1h30	1 1 1		X
	UE	**Artificial Intelligence 2**	**9**			**CCI**	**CM 36** **TD 27** **TP 27**							
	Matière	Data Mining and Processing				CCI	CM 12 TD 9 TP 9	**TP noté** **Soutenance de Projet** **Examen écrit individuel**	EsC EsC EaC	A S ET	1h30	1 1 1		
	Matière	Multi-agent systems and Collective Intelligence		1		CCI	CM 12 TD 9 TP 9	**Présentation** **rapport bibliographique** **projet**	EsC EsC EsC	EO PE PR	0h30	1 1 1		
	Matière	Management and processing of massive data		1		CCI	CM 12 TD 9 TP 9	**Pratical work** **Midterm** **Final exam**	EsC EsC EaC	A QC A	3h00 1h00 1h30	1 1 1		
	UE	**Programming 2**	**6**	**1**		**CCI**	**CM 24** **TD 18** **TP 18**							
	Matière	Parallel Programming		1		CCI	CM 12 TD 9 TP 9	**Contrôle terminal** **Evaluation en ligne** **Mini-projet**	EaC EsC EsC	ET ET A	1h30 0h30	1 1 1		X
	Matière	Distributed Algorithms		1		CCI	CM 12 TD 9 TP 9	**Projet** **Soutenances** **Examen écrit**	EsC EsC EaC	PR EO ET	1h30	3 2 5		
	UE	**Networking**	**3**	**1**		**CCI**	**CM 12**							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							TD 9							
							TP 9							
	Matière	Network Services		1		CCI	CM 12							
							TD 9							
							TP 9							
								Contrôle terminal	EaC	ET	1h30	1		X
								Evaluation en ligne	EsC	A		1		
								Mini-projet	EsC	A		1		
	UE	**Foreign Language**	**3**	**1**		**CCI**	**TD 21**							
	Matière	English 2		1		CCI	TD 21							
								Contrôle terminal	EaC	ET	1h00	1,25		
								Devoir rendu	EsC	A		0,5		
								Oral	EsC	EO	0h30	1,25		
							CM 12							
	UE	**Project Work**	**6**			**CCI**	**TD 12**							
							TP 12							
	Matière	Research project work				CCI	CM 12							
							TD 12							
							TP 12							
								Présentation Mi-Projet	EsC	EO	0h30	2		
								Présentation Projet	EsC	EO	0h30	2		
								Rapport	EsC	A		2		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet
QC	Questionnaire à choix multiples
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 1 Informatique - Image et 3D (I3D)

VERSION DE TRAVAIL

Équivalences et validations d'acquis

Les études accomplies à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont simplement sanctionnée par un résultat "Acquis" ou "Non acquis" et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la note au diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :
Les grilles de correspondance de notes sont empiriques et difficiles à appliquer (les évaluations diffèrent souvent entre les universités d'une même pays). Cela entraîne une iniquité entre les étudiants en mobilité et les autres.

Compensation

Au niveau d'une même année d'études, seules les notes des semestres du Master 1 se compensent entre elles.

Motivation de la règle additionnelle :
selon décision de l'UFR

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master avec compensation des semestres.
La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :
Cf. à la décision de l'UFR: compensation des semestres 1 et 2 en 1ère année de Master.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences justifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours à une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré défaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :
Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Le fait de ne pas rendre un travail dans le temps imparti est considéré comme une absence.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de

VERSION DE TRAVAIL

son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 - I3D

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HGUBA	**UE**	**UE Compilation**	**6**			**CCI**								
MI1HGMBA	Matière	Compilation		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
								Note 3 : Epreuve rendue (projet)	EsC	A		1		
MI1HGUBB	**UE**	**UE Algorithmique avancée**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBB	Matière	Algorithmique avancée		1		CCI	CM 16 TD 20	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
MI1HGUBC	**UE**	**UE Sécurité**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBC	Matière	Sécurité		1		CCI	CM 6 TD 12 TP 12	**Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	2		
								Epreuve rendue 1	EsC	A	2h00	1		
								Epreuve rendue 2 (plusieurs TP)	EsC	A	1h30	1		
MI1HGUBD	**UE**	**UE Calculabilité et complexité**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBD	Matière	Calculabilité et complexité				CCI	CM 12 TD 14	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	0h40	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1		
MI1HGUBE	**UE**	**UE Programmation parallèle**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBE	Matière	Programmation parallèle				CCI	CM 14 TP 12	**Note 1 : Moyenne de QCM** QCMs réguliers en CM	EsC	A		1		
								Note 2 : Projet Projet en binôme à la fin de l'enseignement	EsC	PR		1		
								Note 3: TP noté	EsC	A	1h30	1		
MI1HGUBF	**UE**	**UE Fondements et algorithmes de l'imagerie numérique**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBF	Matière	Fondements et algorithmes de l'imagerie numérique		1		CCI	CM 12 TD 12 TP 6	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : Epreuve pratique	EsC	A		1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
MI1HGUBG	**UE**	**UE Preuves assistées par ordinateur**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBG	Matière	Preuves assistées par ordinateur		1		CCI	CM 14							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							TP 16							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	1		
								Note 2 : TP noté	EsC	ET	1h30	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
MI1HGUBH	**UE**	**UE Programmation graphique 3D**	**3**			**CCI**								
							CM 6							
							TP 28							
MI1HGMBH	Matière	Programmation graphique 3D		1		CCI		**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h30	2		
								Note 2 : Projet à réaliser	EsC	PR	0h00	5		
								Note 3 : TP noté	EsC	A		3		
MI1HGUBI	**UE**	**UE Apprentissage pour l'image**	**3**			**CCI**								
							TP 12							
							CI 18							
MI1HGMBI	Matière	Apprentissage pour l'image		1		CCI		**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	2		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	3		
								Note 3 : Projet	EsC	PR		5		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 - I3D

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HHUBA	**UE**	**UE Algorithmes distribués**	**6**			**CCI**								
MI1HHMBA	Matière	Algorithmes distribués		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12							
								Note 1: Epreuve écrite	EsC	ET	1h45	1		
								Note 2 : Epreuve pratique	EsC	A	1h45	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h45	1		
MI1HHUBB	**UE**	**UE Programmation avancée**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBB	Matière	Programmation avancée		1		CCI	CM 16 TP 12							
								note 1 : épreuve rendue	EsC	A		1		
								note 2 : épreuve rendue	EsC	A		1		
								note 3 : épreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
MI1HHUBC	**UE**	**UE Architecture des logiciels**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBC	Matière	Architecture des logiciels				CCI	CM 14 TP 16							
								Note 1 : Assiduité/ Participation	EsC	A		1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
MI1HHUBD	**UE**	**UE Travail d'étude et de recherche**	**6**			**CCI**								
MI1HHMBD	Matière	Travail d'étude et de recherche (TER)		2		CCI	CM 16 TD 4 TU 1							
								Mémoire **Langue** : Anglais	EaC	ET	0h00	1		
								Soutenance **Langue** : Anglais	EaC	EO	0h00	1		
								Travail **Langue** : Anglais	EsC	A	0h00	2		
MI1HHUBE	**UE**	**UE Traitement d'images 1**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBE	Matière	Traitement d'images		1		CCI	CM 12 TD 10 TP 10							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
								Note 3 : Epreuve pratique	EsC	A		1		
MI1HHUBF	**UE**	**UE Courbes et surfaces pour la CAO 3D**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBF	Matière	Courbes et surfaces pour la CAO 3D		1		CCI	CM 20 TD 4 TP 6							
								Note 1 : Epreuve rendue ou écrite	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : TP noté ou projet	EsC	A	1h30	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
MI1HHUBG	**UE**	**UE Géométrie numérique**	**3**			**CCI**								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							CM 12							
							TP 18							
MI1HHMBG	Matière	Géométrie numérique		1		CCI		**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	3		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	3		
								Note 3 : Epreuve rendue (projet)	EsC	PR		4		
MI1HHUBH	**UE**	**UE Réalité virtuelle et IHM**	**3**			**CCI**								
							CM 10							
							TD 6							
							TP 14							
MI1HHMBH	Matière	Réalité virtuelle et IHM		1		CCI		**Note 1 : Epreuve rendue ou écrite**	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : Travail pratique Conception d'un protocole expérimental en VR	EsC	PR				
								Note 3 : TP noté ou projet à rendre	EsC	P	1h30			

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
P	Production technique
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 1 Informatique - Science et ingénierie des réseaux, de l'Internet et des systèmes (SIRIS)

VERSION DE TRAVAIL

Équivalences et validations d'acquis

Les études accomplies à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont simplement sanctionnée par un résultat "Acquis" ou "Non acquis" et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la note au diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :
Les grilles de correspondance de notes sont empiriques et difficiles à appliquer (les évaluations diffèrent souvent entre les universités d'une même pays). Cela entraîne une iniquité entre les étudiants en mobilité et les autres.

Compensation

Au niveau d'une même année d'études, seules les notes des semestres du Master 1 se compensent entre elles.

Motivation de la règle additionnelle :
selon décision de l'UFR

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master avec compensation des semestres.
La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :
Cf. à la décision de l'UFR: compensation des semestres 1 et 2 en 1ère année de Master.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences justifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours à une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré défaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :
Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Le fait de ne pas rendre un travail dans le temps imparti est considéré comme une absence.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de

VERSION DE TRAVAIL

son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 - SIRIS

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HGUBA	**UE**	**UE Compilation**	**6**			**CCI**								
MI1HGMBA	Matière	Compilation		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
								Note 3 : Epreuve rendue (projet)	EsC	A		1		
MI1HGUBB	**UE**	**UE Algorithmique avancée**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBB	Matière	Algorithmique avancée		1		CCI	CM 16 TD 20	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
MI1HGUBC	**UE**	**UE Sécurité**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBC	Matière	Sécurité		1		CCI	CM 6 TD 12 TP 12	**Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	2		
								Epreuve rendue 1	EsC	A	2h00	1		
								Epreuve rendue 2 (plusieurs TP)	EsC	A	1h30	1		
MI1HGUBD	**UE**	**UE Calculabilité et complexité**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBD	Matière	Calculabilité et complexité				CCI	CM 12 TD 14	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	0h40	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1		
MI1HGUBE	**UE**	**UE Programmation parallèle**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBE	Matière	Programmation parallèle				CCI	CM 14 TP 12	**Note 1 : Moyenne de QCM** QCMs réguliers en CM	EsC	A		1		
								Note 2 : Projet Projet en binôme à la fin de l'enseignement	EsC	PR		1		
								Note 3: TP noté	EsC	A	1h30	1		
MI1JGUBF	**UE**	**UE Conception des systèmes d'exploitation**	**3**			**CCI**								
MI1JGMBF	Matière	Conception des systèmes d'exploitation		1		CCI	CM 14 TD 12 TP 6	**Note 1 : Moyenne des QCM de cours**	EsC	ET		1		
								Note 2 : TP noté	EsC	A	1h30	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
MI1JGUBG	**UE**	**UE Services réseaux**	**3**			**CCI**								
MI1JHMBG	Matière	Services réseaux		1		CCI	TP 12							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							CI 20							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	4		
								Note 2 : Projet	EsC	A		4		
								Note 3 : Epreuve pratique + devoir rendu	EsC	A		2		
MI1JGUBH	**UE**	**UE Routage intra-domaine**	**3**			**CCI**								
MI1JGMBH	Matière	Routage intra-domaine		1		CCI	CM 18 TD 4 TP 8							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	4		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		3		
								Note 3 : Epreuve rendue	EsC	A		3		
MI1JGUBI	**UE**	**UE Evaluation de performances**	**3**			**CCI**								
MI1JGMBI	Matière	Évaluation de performances		1		CCI	TP 12 CI 18							
								Note 1 : Epreuve orale	EsC	EO	0h10	15		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		15		
								Note 3 : Projet	EsC	A		5		
								Note 4 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 - SIRIS

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HHUBA	**UE**	**UE Algorithmes distribués**	**6**			**CCI**								
MI1HHMBA	Matière	Algorithmes distribués		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12							
								Note 1: Epreuve écrite	EsC	ET	1h45	1		
								Note 2 : Epreuve pratique	EsC	A	1h45	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h45	1		
MI1HHUBB	**UE**	**UE Programmation avancée**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBB	Matière	Programmation avancée		1		CCI	CM 16 TP 12							
								note 1 : épreuve rendue	EsC	A		1		
								note 2 : épreuve rendue	EsC	A		1		
								note 3 : épreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
MI1HHUBC	**UE**	**UE Architecture des logiciels**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBC	Matière	Architecture des logiciels				CCI	CM 14 TP 16							
								Note 1 : Assiduité/ Participation	EsC	A		1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
MI1HHUBD	**UE**	**UE Travail d'étude et de recherche**	**6**			**CCI**								
MI1HHMBD	Matière	Travail d'étude et de recherche (TER)		2		CCI	CM 16 TD 4 TU 1							
								Mémoire **Langue** : Anglais	EaC	ET	0h00	1		
								Soutenance **Langue** : Anglais	EaC	EO	0h00	1		
								Travail **Langue** : Anglais	EsC	A	0h00	2		
MI1JHUBE	**UE**	**UE Cloud et virtualisation**	**3**			**CCI**								
MI1JHMBE	Matière	Cloud et virtualisation		1		CCI	CM 16 TP 14							
								Note 1 : Moyenne QCM	EsC	A		2		
								Note 2 : Projet	EsC	A		4		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	4		
MI1JHUBF	**UE**	**UE Routage inter-domaine**	**3**			**CCI**								
MI1JHMBF	Matière	Routage inter-domaine		1		CCI	CM 12 TD 4 TP 14							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	4		
								Note 2 : TP noté	EsC	A	2h00	3		
								Note 3 - Projet	EsC	A		3		
MI1JHUBG	**UE**	**UE Réseaux sans-fil**	**3**			**CCI**								
MI1JHMBG	Matière	Réseaux sans fil		1		CCI	CM 12 TD 10							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							TP 8							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	4		
								Note 2 : Moyenne de QCM	EsC	ET		3		
								Note 3 : Epreuve rendue	EsC	A		3		
MI1JHUBH	**UE**	**UE Séminaires industriels**	**3**			**CCI**								
							CM 26							
MI1JHMBH	Matière	Séminaires industriels		1		CCI		**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	2		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
								Note 2 : Participation	EsC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
DU Mathématiques & Informatique - Magistère 3ème année

VERSION DE TRAVAIL

Compensation et obtention du diplôme

La formation comporte trois année d'études.

La moyenne générale obtenue à l'année est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues à l'UE spécifique de la 3ème année du Magistère, pondérée par son coefficient, et les notes des deux semestres du Master 2ème année, parcours Magistère avec coefficient 10 pour chaque semestre (3ects=coef 1).
La moyenne générale obtenue au DU Magistère est la moyenne des 4 semestres du Master pondérés par le coefficient 10 pour chaque semestre et des UE spécifiques du Magistère 2ème et 3ème années pondérées par leurs coefficients (3ects=coef 1).

Le redoublement n'est pas autorisé.
Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Motivation de la dérogation :
Le Magistère est adossé aux diplômes nationaux de Licence et Master.

Pour valider le Magistère 3, le M2 parcours Magistère, doit être validé.

Pour la validation du DU Magistère, les 4 semestres du Master doivent être validés et la moyenne au DU doit être supérieur à 10.
Il peut être accordé une dérogation pour la suivi de l'UE spécifique du Magistère 3ème année. Pour la validation du DU il est alors exigé en outre que la moyenne du M2 soit supérieur à 12.

Motivation de la règle additionnelle :
Le Magistère est adossé aux diplômes nationaux de Licence et de Master.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :
L'anonymat en DU Magistère 2ème et 3ème année ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier

d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants en situation de handicap

VERSION DE TRAVAIL

DU Magistère Semestre 5

Nature : Semestre **Période** : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61KUAA	**UE**	**UE Fondamentale 1**	**8**			**CT**														
MI61KMAA	Matière	Fondamentale 1		2,67		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAB	**UE**	**UE Fondamentale 2**	**8**			**CT**	**CM 30** **TD 20**													
MI61KMAB	Matière	Fondamentale 2		2,67		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
	Choisir 2 élément(s)																			
MI61KUAC	**UE**	**UE Avancée 1**	**7**			**CT**														
MI61KMAC	Matière	Avancée 1		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAD	**UE**	**UE Avancée 2**	**7**			**CT**														
MI61KMAD	Matière	Avancée 2		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAE	**UE**	**UE Avancée 3**	**7**			**CT**														
MI61KMAE	Matière	Avancée 3		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
	Choisir 1 élément(s)																			
MI61KUAC	**UE**	**UE Avancée 1**	**7**			**CT**														
MI61KMAC	Matière	Avancée 1		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAD	**UE**	**UE Avancée 2**	**7**			**CT**														
MI61KMAD	Matière	Avancée 2		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAE	**UE**	**UE Avancée 3**	**7**			**CT**														
MI61KMAE	Matière	Avancée 3		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	

VERSION DE TRAVAIL

DU Magistère Semestre 6

Nature : Semestre **Période** : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61LUMC	**UE**	**UE Langues**	**3**			**CT**														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
MI61LUMA	**UE**	**UE Mémoire**	**27**			**CT**														
MI61LMMA	Matière	Mémoire		9		CT		**mémoire et soutenance**	CT	MS	1h00	1								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
DU Mathématiques & Informatique - Mathématiques et applications : recherche et interactions

VERSION DE TRAVAIL

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordée par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.
L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.
Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Motivation de la dérogation :
Aucune validation d'acquis - il s'agit d'un DU interdisciplinaire spécifique

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Motivation de la dérogation :
Aucune validation d'acquis - il s'agit d'un DU interdisciplinaire spécifique

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les conditions de réussite au diplôme sont distinctes suivant si l'étudiant suit une formation de master ou de doctorat:

- *pour les étudiants de master :* en plus des 3 UE spécifiques au DU), l'étudiant devra choisir des UE étiquetées « Mathématiques et applications » dans son parcours de master. La moyenne des notes obtenues dans ces UE constituera une note «Mathématiques et applications».
  La moyenne générale pour le DU est égale à la moyenne des notes obtenues aux 3 UE spécifiques du DU avec coefficient 1 chacun, et de la note obtenue par les UE « Mathématiques et applications ». L'attribution du DU est conditionnée à l'obtention d'une **note supérieure à 12/20** pour toutes les matières composant l'UE étiquetées « Mathématiques et applications » choisies par l'étudiant ainsi qu'à l'obtention du Master.
- *pour les étudiants de doctorat* : en plus des 3 UE spécifiques au DU, l'étudiant devra choisir des UE étiquetées « Mathématiques et applications » soit dans les parcours de master affiliés soit dans l'offre de formation de l'école doctorale. Le choix de ces UE devra être fait en accord avec le responsable du DU.
  La moyenne générale pour le DU est égale à la moyenne des notes obtenues aux 3 UE spécifiques du DU, avec coefficient 1 chacun, et de la note obtenue par les UE « Mathématiques et applications ».

Motivation de la dérogation :
Conformément au document de renouvellement du DU.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre

concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités

VERSION DE TRAVAIL

d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants en situation de handicap

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI66UUAA	**UE**	**UE Séminaires interdisciplinaires**				**CT**														
MI66UMAA	Matière	Séminaires interdisciplinaires		1		CT	CM 28	**Examen écrit**	CT	ET	3h00	0,75			**Oral**	CT	EO	0h30	1	
								projet article	CT	ET		0,25								
MI66UUAC	**UE**	**UE Projet interdisciplinaires**				**CT**														
MI66UMAC	Matière	Projet interdisciplinaire		1		CT		**Oral** durée min. 20mn max 40mn	CT	EO	0h40	1								
MI66UUAB	**UE**	**UE Ecole d'été**				**CT**														
MI66UMAB	Matière	Ecole d'été		1		CT	CM 24 TD 4	**Examen écrit**	CT	ET	2h00	1			**Oral**	CT	EO	0h30	1	
MI66UB03	**UE**	**UE Mathématiques et Applications**				**CT**														
	Choisir 1 élément(s)																			
MI66UUA1	BLOC	Choix 1 Master Math fondamentales				CT														
MI61HMJ2	Matière	Compléments d'analyse		1		CT	CI 28	**Écrit Complément d'analyses S2**	CT	ET	2h00	1		X	**Écrit Complément d'analyses S2**	CT	ET	2h00	1	
MI61GMAF	Matière	Statistique		1		CT	CI 28	**TP Machine**	CC	A	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
MI66UUA2	BLOC	Choix 2 Master Math Magistère				CT														
MI61HMJ2	Matière	Compléments d'analyse		1		CT	CI 28	**Écrit Complément d'analyses S2**	CT	ET	2h00	1		X	**Écrit Complément d'analyses S2**	CT	ET	2h00	1	
MI65HMAH	Matière	Statistique (projet)		1		CT	CI 28	**Projet et rapport**	CT	A		1			**Projet et rapport**	CT	A		1	
MI66UUA3	BLOC	Choix 3 Master Math statistiques				CT														
MI64KMAL	Matière	Réseaux de neurones		1		CT	CI 26	**Projet**	CT	PR		4			**Projet individuel**	CT	PR		1	
								Présentation orale	CT	EO	0h20	1								
MI64HMAG	Matière	Apprentissage statistique		1		CT	CI 26	**Projet**	CT	PR		4			**Projet individuel**	CT	PR		1	
								Présentation orale	CT	EO	0h20	1								
MI66UUA4	BLOC	Choix 4 Master Math statistiques				CT														
MI64KMAH	Matière	Modèles linéaires généralisés		2		CT	CI 52	**Ecrit**	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI66UUA5	BLOC	Choix 5 Master Math CSMI				CT														
MI62KMAH	Matière	Incertitudes		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5	
								TP	CC	A	2h00	0,5			**TP**	CT	A	2h00	0,5	
MI62KMAL	Matière	ROM & Data-Driven ROM		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5	
								TP	CC	A	2h00	0,5			**TP**	CT	A	2h00	0,5	
MI66UUA6	BLOC	Choix 6 Master Math CSMI				CT														
MI62KMAB	Matière	Contrôle optimal		2		CT	CI 56	**Devoir à rendre à date fixée**	CC	A		0,33			**Devoir à rendre à date fixée**	CT	A		0,33	
								Ecrit	CT	ET	2h00	0,33			**Examen**	CT	ET	2h00	0,33	
								Ecrit	CT	ET	2h00	0,33			**Examen**	CT	ET	2h00	0,33	

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI66UUA7	BLOC	Choix 7 Master Math CSMI				CT														
MI62HMAJ	Matière	Apprentissage automatique scientifique 1		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CC	A	2h00	0,5								
MI62KMAM	Matière	Apprentissage automatique scientifique 2		1		CT	CI 28	**Examen**	CT	ET	2h00	0,5			**Examen**	CT	ET	2h00	0,5	
								TP	CT	A	2h00	0,5			**TP**	CT	A	2h00	0,5	
MI66UUA8	BLOC	Choix 8 Master Math Actuariat				CT														
	Matière	Science des données pour l'actuariat 1		1		CT	CI 36	**Projet**	CC	A		1								
	Matière	Science des données pour l'actuariat 2		1		CT	CI 36	**Projet**	CC	A		1								
MI66UUA9	BLOC	Choix 9 Master Info I3D				CT														
MI1HHMBG	Matière	Géométrie numérique		1		CCI	CM 12 TP 18	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	3								
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	3								
								Note 3 : Epreuve rendue (projet)	EsC	PR		4								
MI1HKMBG	Matière	Modélisation géométrique 3D		1		CCI	CM 20 TD 4 TP 6	**épreuve écrite**	EsC	ET	2h00	2								
								épreuve pratique ou projet	EsC	A	1h30	1								
								épreuve rendue ou écrite	EsC	ET	1h00	1								
MI66UUA0	BLOC	Choix 10 Master Info I3D				CT														
MI1HGMBG	Matière	Preuves assistées par ordinateur		1		CCI	CM 14 TP 16	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	0h30	1								
								Note 2 : TP noté	EsC	ET	1h30	2								
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2								
MI1HHMBF	Matière	Courbes et surfaces pour la CAO 3D		1		CCI	CM 20 TD 4 TP 6	**Note 1 : Epreuve rendue ou écrite**	EsC	ET	1h00	1								
								Note 2 : TP noté ou projet	EsC	A	1h30	1								
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2								
MI66UUAT	BLOC	Choix 11 Master Info SIL				CT														
MI1HGMBG	Matière	Preuves assistées par ordinateur		1		CCI	CM 14 TP 16	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	0h30	1								
								Note 2 : TP noté	EsC	ET	1h30	2								
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2								
MI1HGMBD	Matière	Calculabilité et complexité				CCI	CM 12 TD 14	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	0h40	1								
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1								
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1								
MI66UUAU	BLOC	Choix 12 Master Physique Astrophysique				CT														

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	EC	Numerical methods and simulations					CM 4 TP 26													
MI66UUAV	BLOC	Choix 13 Master Physique Cellulaire				CT														
MIEXKMMB	Matière	Mathématiques pour le vivant				CCI	CM 20													
	EC	Simulation numérique					CM 15													
MI66UUAW	BLOC	Choix 14 Master Physique MNI				CT														
	EC	Dynamique des fluides numériques : écoulements incomprssibles et compressibles		1		CT	CM 10 TP 22													
								Compte-renud de TP	CT	A		0,3			**Oral exam UE4**	CT	EO	0h20	1	
								Oral exam UE4	CT	EO	0h20	0,7								
	UE	**UE 6 - Semestre 1 - Fluid-Structure interactions**	**3**	**1**		**CT**	**TP 0**	**Épreuve TP** **Langue** : Anglais	**1 CT**	**PT**	**2h00**	**1**			**Épreuve TP** **Langue** : Anglais	**1 CT**	**PT**	**2h00**	**1**	
								Repport **Langue** : Anglais	**CT**	**R**		**1**		**X**						
	EC	Fluid-Structure interactions		1		CT	CI 24													
								Written exam UE6	CC	ET	2h00	1			**Written exam UE6**	CT	ET	2h00	1	
MI66UUAX	BLOC	Choix 15 Autre Master ou Doctorat				CT														

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet
PT	Évaluation des pratiques techniques
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 1 Informatique - Computer Sciences (UFAZ)

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités votés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Nombre d'inscriptions

L'année L0 des formations est traitée séparement : au maximum deux inscriptions peuvent y être autorisées.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment
• pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
• pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
• pour reconnaitre et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, travaux dirigés et des travaux pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour

toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés.
Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des justifications écrites d'ordre médical ou personnel.
L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absences injustifiées dans une matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en deuxième année (L2) s'il n'a pas validé l'année de fondation (L0) de la formation.

Compensation

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres S0 et S1 (L0), les semestre 1 et 2 (L1), les semestres 3 et 4 (L2), ou les semestres 5 et 6 (L3).

Motivation de la dérogation :
Adaptation au L0 de l'UFAZ.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

Les moyennes des deux semestres de L0 ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que rattrapage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de rattrapage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au rattrapage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en rattrapage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de rattrapage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première

VERSION DE TRAVAIL

session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La reglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaidjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.
Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre

VERSION DE TRAVAIL

concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités

VERSION DE TRAVAIL

d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semester 1 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI1AAU12	**UE**	**Mathematics 1**	**6**	**6**		**CCI**	**CM 28**													
							TD 28													
							CM 28													
	Matière	Mathematics 1		1		CCI	TD 28	**Notebook**	EsC	A		1		X						
								First written exam	EaC	ET	1h30	2		X						
								Second written exam	EaC	ET	2h00	3		X						
	UE	**Language 1**	**3**	**3**		**CCI**	**TD 30**													
							TD 30													
	Matière	English or French		1		CCI		**Written production**	EsC	PE		2								
								Oral evaluation	EaC	EO	0h05	3								
								Written exam	EaC	ET	1h30	3								
PY1AAU21	**UE**	**Physics 1**	**6**	**6**		**CCI**	**CM 30**													
							TD 30													
							CM 6													
	EC	Fluid mechanics		1		CCI	TD 6													
								Written exam	EaC	ET	1h30	1								
							CM 12													
	EC	Thermodynamics 1		2		CCI	TD 12													
								Written exam	EaC	ET	1h30	1								
							CM 12													
	EC	Point mechanics		2		CCI	TD 12													
								Written exam	EaC	ET	1h30	1								
	UE	**Chemistry**	**4**	**4**		**CCI**	**CM 42**													
							TD 24													
							TP 21													
							CM 12													
	Matière	Architecture of matter 1		1		CCI	TD 12													
								First written exam	EaC	ET	1h00	1								
								Second written exam	EaC	ET	1h30	2								
							TP 21													
	Matière	Chemistry Lab 1		1		CCI		**Evaluated Pratical work**	EsC	PT		1								
								Reports	EsC	R		0,5								
								Pratical work Behaviour	EsC	A		0,5								
MI1AAU42	**UE**	**Computer Science 1**	**11**	**11**		**CCI**	**CM 42**													
							TD 19,5													
							TP 49,5													
							CM 12													
							TP 12													
	Matière	Front-end Web Programming		1		CCI		**Participation/Practical Work** **Langue** : Anglais	EsC	A		0,1								
								Project work **Langue** : Anglais	EsC	A		0,4								
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	0,5								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	Matière	Data Structures and Algorithms 1		2		CCI	CM 21 TD 19,5 TP 16,5	**Pratical work/project** **Langue** : Anglais Project	EsC	A		0,5								
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	0,5								
	Matière	Computer Science for Physics and Chemistry		1		CCI	CM 9 TP 21	**Practical work** **Langue** : Anglais Project	EsC	PT		0,4								
								First Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	0h30	0,2								
								Second Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	0,4								

VERSION DE TRAVAIL

Semester 2 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI1ABU12	**UE**	**Mathematics 2**	**6**	**6**		**CCI**	**CM 28**													
							TD 28													
							CM 28													
	Matière	Mathematics 2		1		CCI	TD 28													
								Participation	EsC	A		1								
								First written exam	EaC	ET	1h30	2								
								Second written exam	EaC	ET	2h00	3								
	UE	**Physics 2**	**6**	**6**		**CCI**	**CM 18**													
							TD 18													
							TP 36													
							CM 18													
	EC	Oscillators, Waves, Optics		1		CCI	TD 18													
								Written exam 3 parts of same weight (1) on the 3 courses	EaC	ET	3h00	1								
	EC	Physics Lab 1		1		CCI	TP 36													
								Report	EsC	R		2								
								Pratical work	EsC	PT		1								
	UE	**Language 2**	**3**	**3**		**CCI**	**TD 30**													
	EC	English or French		1		CCI	TD 30													
								Written production	EsC	PE		2								
								Oral evaluation	EaC	EO	0h10	3								
								Written exam	EaC	ET	1h30	3								
MI1ABU33	**UE**	**Computer sciences 2**	**15**	**15**		**CCI**	**CM 60**													
							TD 30													
							TP 60													
							CM 10,5													
	Matière	Computer Architecture		1		CCI	TD 7,5													
							TP 12													
								Pratical work/Project **Langue** : Anglais Project	EsC	A		0,5								
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	0,5								
							CM 10,5													
	Matière	Databases		1		CCI	TD 7,5													
							TP 12													
								Class paricipation **Langue** : Anglais	EsC	A		0,1								
								Practical Work/Project **Langue** : Anglais	EsC	A		0,4								
								Written exam **Langue** : Anglais	EsC	ET	1h00	0,5								
	Matière	Object Oriented Programming 1		1		CCI	CM 10,5													
							TD 7,5													
							TP 12													
								Practical Work/Project	EsC	A		0,5								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Langue : Anglais												
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	0,5								
	Matière	Cryptography		1		CCI	CM 18 TP 12													
								Practical Work/Project **Langue** : Anglais	EsC	A		0,5								
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	0,5								
	Matière	Network Algorithms		1		CCI	CM 10,5 TD 7,5 TP 12													
								Practical Work/Projec **Langue** : Anglais	EsC	A		0,5								
								Written exam	EaC	ET	1h00	0,5								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 1 Informatique

Nombre d'inscriptions

Au-delà de trois inscriptions administratives en Licence 1 informatique, pour toute inscription supplémentaire, l'étudiant.e doit formuler une demande auprès du responsable du parcours.

Motivation de la règle additionnelle :
La règle additionnelle est conforme à la règle générale.

Modalités d'accès et de progression

La progression de la Licence 1 vers la Licence 2 sera désormais conditionnée à l'obtention de 3 blocs de compétences **annuels**, qui sont les suivants pour la L1 option informatique :

Bloc_M : mathématiques (total : 19 ECTS)
UE Mathématiques S1 (maths élementaires, algèbre 1, analyse 1) - 13 ECTS
UE algèbre 2 (S2) - 6 ECTS

Bloc_I : informatique (total : 24 ECTS [27 ECTS avec modèles de calcul])
UE Informatique S1 (algorithmes et programmation 1, BAI) - 8 ECTS
UE algorithmique et programmation (S2) (algorithmes et programmation2, programmation fonctionnelle) - 10 ECTS
UE BDD et programmation web (S2) (BDD1, programmation web 1) - 6 ECTS
UE modèles de calcul [facultative - 3 ECTS]

Bloc_A : non-disciplinaire (total : 17 ECTS)
Langue S1* - 3 ECTS, pas de note (résultat ACQ requis)
Langue S2* - 3 ECTS, pas de note (résultat ACQ requis)
UE méthodologie (S1) (introduction au langage formel, kit de survie) - 6 ECTS
UE ouverture (S2) (PPE 1, Sciences enjeux environnement) - 5 ECTS

La condition pour progresser en L2 est d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 dans chacun de ces blocs.

Il n'y aura donc plus de compensation entre informatique, mathématique et non-disciplinaire.

De surcroît, ces blocs conditionnent l'accès au passerelle entre la Licence mention mathématique et Licence mention Informatique. En effet, si les trois blocs sont acquis, la progression sera automatique dans la mention correspondant à l'option choisie en L1 (L1 option informatique vers L2 info). Mais lorsque l'option ne correspond pas à la mention de L2 (par exemple L1 option mathématique vers L2 informatique), la progression sera soumise à l'approbation du jury.

Motivation de la dérogation :
L'introduction de blocs de compétences en L1 permet de garantir, en évitant la compensation entre enseignements disciplinaires et non-disciplinaires, l'acquisition des compétences requises pour poursuivre et réussir dans la 2ème année correspondante.

Mise en situation professionnelle

La formation ne propose pas d'inscription en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation).

VERSION DE TRAVAIL

Motivation de la dérogation :
La Licence d'informatique n'est pas une formation en apprentissage

Compensation

La formation utilise les blocs de compétences.

Les semestres 1 et 2 de la Licence 1 servent à regrouper des blocs d'UE sur une période donnée mais ils ne sont plus validés ni capitalisés et ne font plus l'objet de compensation.Toute notion de semestre indiquée dans les présentes règles doit donc être entendue en tant que regroupement d'UE et non pas en tant que séquence à valider.

L'UE Langue étrangère comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE du même bloc de compétences. Le résultat de l'UE de langue étrangère **doit être ACQ** pour la validation de l'année.

Motivation de la dérogation :
La formation utilise les blocs de compétences.

La précision relative à l'UE Langue est conforme aux nouvelles règles NOF 2024 du Pôle Lansad

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation n'opère pas entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2.

La première année de Licence est considérée validée si les trois blocs de compétences sont validés.

Le calcul des moyennes des semestres 1 et 2 est utilisé uniquement lors du calcul de la moyenne de Licence, sur les six semestres.

Motivation de la dérogation :
Utilisation des blocs de compétences en L1 mathématique et L1 informatique (semestre 1 commun, semestre 2 disciplinaire)

Capitalisation

Une UE non acquise appartenant à un bloc de compétences validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

Motivation de la dérogation :
La formation est organisée en blocs de compétences

Les blocs de compétence de cette formation sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant.e a obtenu la moyenne de 10/20.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

Pour les épreuves sans convocation, en cas d'absence justifiée, le président du jury peut également convoquer l'étudiant à une épreuve de substitution.

VERSION DE TRAVAIL

Mesures transitoires 2024/2025

Il est proposé aux étudiants qui valident le S1 ou échouent au S2 au printemps 2023/2024, d'étaler le Semestre 2 sur l'ensemble de l'année 2024-2025. Les étudiants qui ne souhaitent pas profiter de cette étalement, par exemple pour faire un stage ou bien travailler à l'automne 2024, devront se manifester auprès des responsables de L1 : ils réaliseront alors la totalité de leur S2 au printemps 2025.

Les étudiants qui ne se seront pas manifestés avant le 7 juillet 2024 seront réputés vouloir profiter de l'étalement suivant:

Semestre d'automne (Septembre 2024 - Janvier 2025)

- UE Algèbre 2
- Matière Programmation web 1
- UE Enseignements d'ouverture (PPE et Sciences et enjeux environnementaux)

Semestre de printemps (Février 2025 - Juin 2025)

- Matière Base de données 1
- UE Algo prog 2 (Algo prog 2 et prog fonctionnelle)
- UE Langue

Motivation de la règle additionnelle :
Fin de la semestrialisation en Licence 1 mathématique-informatique

Les étudiant·e·s ayant validé le S1 de l'ancienne offre sont dispensé·e·s du S1 de la nouvelle offre de formation. Les étudiant·e·s ayant validé le S1 seront fortement encouragé·e·s à suivre la matière « Introduction au langage formel et à la démonstration ».

Dans la nouvelle offre de formation, certaines UE deviennent des matières au sein d'une UE : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

Si une UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises. Par exemple, si l'étudiant n'a pas validé son S1 de l'ancienne offre mais qu'il a validé CPI et PHYSIQUE (UE ne faisant plus partie de la nouvelle offre de formation), il sera dispensé des UE Kit de Survie et SEE.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux mesures transitoires votées par le Conseil d'UFR

La matière « Introduction au langage formel et à la démonstration » a changé de semestre et il parait essentiel, au vu de la progression des contenus dans la licence de mathématique, de suivre cet enseignement.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier

VERSION DE TRAVAIL

d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d’intégration ponctuelle d’autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d’un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d’acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d’une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d’UE. L’étudiant bénéficiant d’une validation d’acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d’une UE ayant fait l’objet d’une dispense d’études n’entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l’UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 - Tronc commun Mathématique-Informatique **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**UE Mathématiques S1**	**13**			**CCI**														
MI04AM11	Matière	Mathématiques élémentaires		4		CCI	CI 50	**tests hebdomadaires** moyenne de 5 QCM hebdomadaires. La durée des quizz est entre 30 et 45 minutes (auto évaluation)	5 EsC	QC	0h45	1								
								QCM final	EaC	QC	1h00	3								
								Bonus PILS Pour les étudiant·e·s dont la filière est concernée par le programme d'intégration en licence sciences (PILS) : bonus de 1 point maximum calculé en fonction du delta entre les tests 1 et 2 de PILS (ou uniquement du test 2 pour les étudiants ne suivant pas les cours de PILS)	EsC	A									
MI04AM12	Matière	Algèbre S1		5		CCI	CI 35	**écrit 1**	EaC	ET	1h30	1								
								écrit 2	EaC	ET	1h30	1								
MI04AM13	Matière	Analyse S1		4		CCI	CI 26	**écrit 1**	EsC	ET	1h00	1								
								écrit 2	EaC	ET	2h00	2								
	Choisir 1 élément(s)																			
	EC	PILS - Niveau A					CI 20													
	EC	PILS - Niveau B					CI 10													
	EC	PILS - Niveau C					CI 4													
	UE	**UE Informatique S1**	**8**			**CCI**														
MI04AM21	Matière	Algorithmique et programmation 1		6		CCI	TP 22	**TP noté**	EsC	ET	1h30	0,3								
							CI 38													
								épreuve écrite - QCM	EsC	QC	1h30	0,3								
								examen écrit	EaC	ET	1h30	0,4								
MI04AM22	Matière	Bases de l'architecture informatique		2		CCI	CM 8													
							TD 10													
							TP 12	**note 1 : épreuve pratique**	EsC	A	0h45	0,4								
								note 2 : écrit	EaC	QC	1h30	0,6								
	UE	**UE Méthodologie**	**6**			**CCI**														
MI04AM31	Matière	Kit de survie pour les étudiants de mathématique et d'informatique		4		CCI	CM 16													
							TD 4													
							TP 18													
								Epreuve rendue	EsC	P		20%								
								Quizz pendant les TP la durée du quizz peut varier entre 10 et 20 minutes	6 EsC	A	0h20	40%								
								épreuve écrite	EaC	ET	0h45	40%								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							CI 18													
MI04AM32	Matière	Introduction au langage formel et à la démonstration		2		CCI		**Epreuve écrite**	EaC	ET	1h30	3								
								participation au TD évaluation continuée composée de QCMs/rendus/ assiduité	EsC	A		2								
	UE	**UE Langue S1**	**3**	**1**		**CCI**														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 - Parcours Informatique

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI41BU11	**UE**	**UE Algèbre 2**	**6**			**CCI**														
MI04BM11	Matière	Algèbre linéaire		6		CCI	CI 52	**épreuve écrite 1**	EsC	ET	1h00	1								
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h00	1								
								épreuve écrite 3	EaC	ET	2h00	2								
	UE	**UE BDD et programmation web**	**6**			**CCI**														
MI04BM21	Matière	Bases de données 1		3		CCI	CM 12 TD 14 TP 10													
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	2								
								TP noté, épreuve pratique	EsC	A	1h30	1								
MI04BM22	Matière	Programmation web 1		3		CCI	CM 12 TP 14	**Projet** développement d'une application web front-end + Assiduité (quiz, travaux réalisés en CM/TP)	EsC	PR		0,6								
								épreuve écrite épreuve finale	EaC	ET	0h45	0,4								
	UE	**UE Algorithmique et programmation S2**	**10**			**CCI**														
MI04BM31	Matière	Algorithmique et programmation 2		6		CCI	TP 22 CI 38	**TP noté**	EaC	PT	1h30	0,5								
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	0,2								
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	0,3								
MI04BM32	Matière	Programmation fonctionnelle		4		CCI	CM 14 TD 14 TP 10													
								épreuve écrite 1	EsC	ET	1h30	0,3								
								TP noté, épreuve pratique	EaC	ET	1h30	0,2								
								écrit sur table	EaC	ET	1h30	0,5								
	UE	**Enseignements d'ouverture**	**5**			**CCI**														
MI04BM41	Matière	Projet Professionnel Étudiant		2		CCI	CM 2 TD 8	**épreuve orale** 5 minutes / personne mais réalisé par groupe de 2-4	EaC	EO	0h05	60%								
								épreuve rendue	EsC	A	0h03	40%								
	EC	Sciences et enjeux environnementaux L1S2		3		CCI	CM 24	**Travail écrit 1**	EsC	A	0h30	0,5								
								Travail écrit 2	EsC	A	0h30	0,5								
								Travail écrit 3	EsC	A	0h30	0,5								
	UE	**Langue S2**	**3**	**1**		**CCI**														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation**	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.											
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A									
	Enseignement(s) facultatif(s)																		
MI41BU17	**UE**	**UE Modèles de calcul**	**3**	**3**		**CCI**													
							CM 10												
							TD 6												
MI04BM17	Matière	Modèles de calcul		1		CCI	TP 8												
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	0,6							
								TP noté, épreuve pratique	EsC	A	1h00	0,4							

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
P	Production technique
PR	Projet
PT	Évaluation des pratiques techniques
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 1 Mathématiques

Nombre d'inscriptions

Au-delà de trois inscriptions administratives en Licence 1 mathématique, pour toute inscription supplémentaire, l'étudiant.e doit formuler une demande auprès du responsable du parcours.

Motivation de la règle additionnelle :
La règle additionnelle est conforme à la règle générale.

Modalités d'accès et de progression

La progression de la Licence 1 vers la Licence 2 sera désormais conditionnée à l'obtention de 3 blocs de compétences **annuels**, qui sont les suivants pour la L1 option mathématique :

Bloc_M : mathématiques (total : 33 ECTS)
UE Mathématiques S1, 13 ECTS (mathématiques élémentaires, algèbre 1, analyse 1)
UE Algèbre S2, 9 ECTS, (algèbre linéaire, géométrie)
UE Analyse S2, 11 ECTS (suites et continuité, dérivation et intégration)
Bloc_I : informatique (total : 11 ECTS)
UE Informatique S1, 8 ECTS (algorithmes et programmation 1, BAI)
UE algorithmique et structure de données (S2), 3 ECTS
Bloc_A : non-disciplinaire (total : 16 ECTS)
Langue S1* - 3 ECTS, pas de note (résultat ACQ requis)
Langue S2* - 3 ECTS, pas de note (résultat ACQ requis)
UE méthodologie (S1) (introduction au langage formel, kit de survie) - 6 ECTS
UE ouverture (S2) (PPE 1, Sciences enjeux environnement) - 4 ECTS

La condition pour progresser en L2 est d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 dans chacun de ces blocs.

Il n'y aura donc plus de compensation entre informatique, mathématique et non-disciplinaire.

De surcroît, ces blocs conditionnent l'accès au passerelle entre la Licence mention mathématique et Licence mention Informatique. En effet, si les trois blocs sont acquis, la progression sera automatique dans la mention correspondant à l'option choisie en L1 (L1 option mathématique vers L2 mathématique). Mais lorsque l'option ne correspond pas à la mention de L2 (par exemple L1 option mathématique vers L2 informatique), la progression sera soumise à l'approbation du jury.

Motivation de la dérogation :
L'introduction de blocs de compétences en L1 permet de garantir, en évitant la compensation entre enseignements disciplinaires et non-disciplinaires, l'acquisition des compétences requises pour poursuivre et réussir dans la 2ème année correspondante.

VERSION DE TRAVAIL

Mise en situation professionnelle

La formation ne propose pas d'inscription en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation).

Motivation de la dérogation :
La L1 n'est pas une formation en apprentissage

Compensation

La formation utilise les blocs de compétences.

Les semestres 1 et 2 de la Licence 1 servent à regrouper des blocs d'UE sur une période donnée mais ils ne sont plus validés ni capitalisés et ne font plus l'objet de compensation.Toute notion de semestre indiquée dans les présentes règles doit donc être entendue en tant que regroupement d'UE et non pas en tant que séquence à valider.

L'UE Langue étrangère comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE du même bloc de compétences. Le résultat de l'UE de langue étrangère **doit être ACQ** pour la validation de l'année.

Motivation de la dérogation :
La formation utilise les blocs de compétences.

La précision relative à l'UE Langue est conforme aux nouvelles règles NOF 2024 du Pôle Lansad

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation n'opère pas entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2.

La première année de Licence est considérée validée si les trois blocs de compétences sont validés.

Le calcul des moyennes des semestres 1 et 2 est utilisé uniquement lors du calcul de la moyenne de Licence, sur les six semestres.

Motivation de la dérogation :
Utilisation des blocs de compétences en L1 mathématique et L1 informatique (semestre 1 commun, semestre 2 disciplinaire)

Capitalisation

Une UE non acquise appartenant à un bloc de compétences validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

Motivation de la dérogation :
La formation est organisée en blocs de compétences

Les blocs de compétence de cette formation sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant.e a obtenu la moyenne de 10/20.

VERSION DE TRAVAIL

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

Pour les épreuves sans convocation, en cas d'absence justifiée, le président du jury peut également convoquer l'étudiant à une épreuve de substitution.

Mesures transitoires 2024/2025

Il est proposé aux étudiants qui valident le S1 ou échouent au S2 au printemps 2023/2024, d'étaler le Semestre 2 sur l'ensemble de l'année 2024-2025. Les étudiants qui ne souhaitent pas profiter de cette étalement, par exemple pour faire un stage ou bien travailler à l'automne 2024, devront se manifester auprès des responsables de L1 : ils réaliseront alors la totalité de leur S2 au printemps 2025.

Les étudiants qui ne se seront pas manifestés avant le 7 juillet 2024 seront réputés vouloir profiter de l'étalement suivant:

Semestre d'automne (Septembre 2024 - Janvier 2025):

- UE Algèbre 2 et géométrie
- UE Enseignements d'ouverture (PPE et Sciences et enjeux environnementaux)
- UE Langue

Semestre de printemps (Février 2025 - Juin 2025):

- UE Analyse
- UE Algorithmique et structure de données

Motivation de la règle additionnelle :
Fin de la semestrialisation en Licence 1 mathématique-informatique

Les étudiant·e·s ayant validé le S1 de l'ancienne offre sont dispensé·e·s du S1 de la nouvelle offre de formation. Les étudiant·e·s ayant validé le S1 seront fortement encouragé·e·s à suivre la matière « Introduction au langage formel et à la démonstration ».

Dans la nouvelle offre de formation, certaines UE deviennent des matières au sein d'une UE : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

Si une UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises. Par exemple, si l'étudiant n'a pas validé son S1 de l'ancienne offre mais qu'il a validé CPI et PHYSIQUE (UE ne faisant plus partie de la nouvelle offre de formation), il sera dispensé des UE Kit de Survie et SEE.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux mesures transitoires votées en Conseil d'UFR

La matière « Introduction au langage formel et à la démonstration » a changé de semestre et il parait essentiel, au vu de la progression des contenus dans la licence de mathématique, de suivre cet enseignement.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités

VERSION DE TRAVAIL

d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

VERSION DE TRAVAIL

Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 - Tronc commun Mathématique-Informatique **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**UE Mathématiques S1**	**13**			**CCI**														
MI04AM11	Matière	Mathématiques élémentaires		4		CCI	CI 50	**tests hebdomadaires** moyenne de 5 QCM hebdomadaires. La durée des quizz est entre 30 et 45 minutes (auto évaluation)	5 EsC	QC	0h45	1								
								QCM final	EaC	QC	1h00	3								
								Bonus PILS Pour les étudiant·e·s dont la filière est concernée par le programme d'intégration en licence sciences (PILS) : bonus de 1 point maximum calculé en fonction du delta entre les tests 1 et 2 de PILS (ou uniquement du test 2 pour les étudiants ne suivant pas les cours de PILS)	EsC	A									
MI04AM12	Matière	Algèbre S1		5		CCI	CI 35	**écrit 1**	EaC	ET	1h30	1								
								écrit 2	EaC	ET	1h30	1								
MI04AM13	Matière	Analyse S1		4		CCI	CI 26	**écrit 1**	EsC	ET	1h00	1								
								écrit 2	EaC	ET	2h00	2								
	Choisir 1 élément(s)																			
	EC	PILS - Niveau A					CI 20													
	EC	PILS - Niveau B					CI 10													
	EC	PILS - Niveau C					CI 4													
	UE	**UE Informatique S1**	**8**			**CCI**														
MI04AM21	Matière	Algorithmique et programmation 1		6		CCI	TP 22	**TP noté**	EsC	ET	1h30	0,3								
							CI 38													
								épreuve écrite - QCM	EsC	QC	1h30	0,3								
								examen écrit	EaC	ET	1h30	0,4								
MI04AM22	Matière	Bases de l'architecture informatique		2		CCI	CM 8													
							TD 10													
							TP 12	**note 1 : épreuve pratique**	EsC	A	0h45	0,4								
								note 2 : écrit	EaC	QC	1h30	0,6								
	UE	**UE Méthodologie**	**6**			**CCI**														
MI04AM31	Matière	Kit de survie pour les étudiants de mathématique et d'informatique		4		CCI	CM 16													
							TD 4													
							TP 18													
								Epreuve rendue	EsC	P		20%								
								Quizz pendant les TP la durée du quizz peut varier entre 10 et 20 minutes	6 EsC	A	0h20	40%								
								épreuve écrite	EaC	ET	0h45	40%								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							CI 18													
MI04AM32	Matière	Introduction au langage formel et à la démonstration		2		CCI		**Epreuve écrite**	EaC	ET	1h30	3								
								participation au TD évaluation continuée composée de QCMs/rendus/ assiduité	EsC	A		2								
	UE	**UE Langue S1**	**3**	**1**		**CCI**														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 - Parcours Mathématique **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**Algèbre et géométrie S2**	**9**	**9**		**CCI**														
							CI 52													
MI04BM11	Matière	Algèbre linéaire		6		CCI		**épreuve écrite 1**	EsC	ET	1h00	1								
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h00	1								
								épreuve écrite 3	EaC	ET	2h00	2								
							CI 26													
	Matière	Géométrie du plan		3		CCI		**épreuve écrite**	EaC	ET	2h00	3								
								Production à rendre	EsC	PE		1								
	UE	**Analyse S2**	**11**	**11**		**CCI**														
							CI 48													
MI04BM23	Matière	Analyse S2: Suites et continuité		5,5		CCI		**CC1** périmétrie d'évaluation du CC1: la matière Analyse S2:Suites et continuités	EsC	ET	1h30	4								
								Devoir maison périmètre d'évaluation du devoir maison (DM): l'ensemble de l'UE Analyse S2 Il s'agit d'un seul DM dans cette UE (identique à celui affiché à la matière Analyse S2:Dérivation et intégration)	EsC	PE		1								
								CC3 périmètre d'évaluation du CC3: l'ensemble de l'UE Analyse S2 Il s'agit d'un seul CC3 dans cette UE (identique à celui affiché à la matière Analyse S2: Dérivation et intégration) Calcul note matière : choix de la meilleure note obtenue entre la moyenne des épreuves (CC1, DM, et CC3) et la note du CC3.	EaC	ET	3h00	5								
							CI 48													
MI04BM24	Matière	Analyse S2: Dérivation et intégration		5,5		CCI		**épreuve CC2** périmétrie d'évaluation du CC2: la matière Analyse S2: Dérivation et intégration	EsC	ET	1h30	4								
								devoir maison périmètre d'évaluation du devoir maison (DM): l'ensemble de l'UE Analyse S2 Il s'agit d'un seul DM dans cette UE (identique à celui	EsC	PE		1								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								affiché à la matière Analyse S2: Suites et continuité)											
								CC3 périmètre d'évaluation du CC3: l'ensemble de l'UE Analyse S2 Il s'agit d'un seul CC3 dans cette UE (identique à celui affiché à la matière Analyse S2: Suites et continuité) Calcul note matière : choix de la meilleure note obtenue entre la moyenne des épreuves (CC2, DM, et CC3) et la note du CC3.	EaC	ET	3h00	5							
	UE	**Algorithmique et Structures de Données**	**3**	**3**		**CCI**													
	Matière	Algorithmique et Structures de données		3		CCI	TP 14 CI 14	**epreuve pratique**	EsC	A		4,5							
								Assiduité Assiduité et participation	EsC	Q		1							
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	4,5							
	UE	**Enseignements d'ouverture**	**4**	**4**		**CCI**													
	EC	Sciences et enjeux environnementaux L1S2				CCI	CM 24	**Travail écrit 1**	EsC	A	0h30	0,5							
								Travail écrit 2	EsC	A	0h30	0,5							
								Travail écrit 3	EsC	A	0h30	0,5							
MI04BM41	Matière	Projet Professionnel Étudiant		1		CCI	CM 2 TD 8	**épreuve orale** 5 minutes / personne mais réalisé par groupe de 2-4	EaC	EO	0h05	60%							
								épreuve rendue	EsC	A	0h03	40%							
	UE	**Langue S2**	**3**	**1**		**CCI**													
	Choisir 1 élément(s)																		
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A									
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A									

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
P	Production technique
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence
QC	Questionnaire à choix multiples

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation 2024-2025 Licence 1 - Mathématiques et physique approfondies - Magistère

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1e année du diplôme.

Le redoublement n'est pas autorisé en licence MPA - Magistère. En cas d'échec à l'année, l'étudiant.e peut s'inscrire dans un des autres parcours, avec conservation des UE validées en licence MPA - Magistère.

Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motivation de la dérogation :
La licence MPA - Magistère, L1 à L3, est une filière sélective sans redoublement.

Dans des cas exceptionnels, le jury de fin d'année pourra accorder un redoublement.

Motivation de la dérogation :
Apporte une précision à la règle précédente

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motivation de la règle additionnelle :
Sauf mention particulière, il n'est pas demandé de justifier les absences en TD pour ne pas surcharger les services de scolarité et limiter les certificats médicaux.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux règles du Pôle Lansad

VERSION DE TRAVAIL

Organisation des évaluations

La licence MPA est organisée en ECI avec deux sessions. La session de la seconde chance concerne **uniquement** les enseignements non mutualisées, propres à la formation MPA.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. à l'organisation de la filière sélective MPA

Absence aux épreuves (devoirs, colles, et contrôle continu):

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Une épreuve de substitution est alors organisée et ne peut intervenir qu'au minimum après cinq jours ouvrés à l'issue de l'épreuve initiale. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale.
L'absence injustifiée d'un étudiant à une épreuve non convoquée sera sanctionné de 0/20.
L'absence injustifiée d'un étudiant à une épreuve convoquée le rend défaillant à la session.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.
Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.
Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:
• une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
• Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche
constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux règles générales de l'Unistra relatives à l' ECI

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

VERSION DE TRAVAIL

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI32AUAJ	**UE**	**UE Mathématique S1 - parcours MPA**	**12**	**4**		**CCI**														
							TD 57													
							CI 60													
								CC1	EsC	ET	1h30	6			**CCR**	EaC	ET	3h00	24	
MI32AMJ1	Matière	Algèbre		6		CCI		**CC2a** évaluation des compétences directement liées à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
								CC2b évaluation de l'aptitude à la manipulation de conceptsliés à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
								Colles 5 fois 1h de colle (moyenne entre les meilleures 3 notes)	5 EsC	EO	1h00	4								
								Devoir maison Travail écrit à faire à la maison.	EsC	A		1								
								Devoir sur table	EsC	ET	2h00	1								
							TD 57													
							CI 60													
								CC1	EsC	ET	1h30	6			**CCR**	EaC	ET	3h00	24	
MI32AMJ2	Matière	Analyse		6		CCI		**CC2a** évaluation des compétences directement liées à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
								CC2b évaluation de l'aptitude à la manipulation de conceptsliés à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
								Colles 5 fois 1h de colle (moyenne entre les meilleures 3 notes)	5 EsC	EO	1h00	4								
								Devoir maison Travail écrit à faire à la maison.	EsC	A		1								
								Devoir sur table	EsC	ET	2h00	1								
MI32AUAK	**UE**	**UE Physique S1 - parcours MPA**	**12**	**4**		**CCI**		**CC1**	**EsC**	**ET**	**2h30**	**3**			**CCR**	**EaC**	**ET**	**3h00**	**1**	
								CC2	**EaC**	**ET**	**3h00**	**6**								
								Colles 10 fois 1h de colles	**10 EsC**	**EO**	**1h00**	**2**								
								Devoirs 4 entre Devoirs sur table (durée 2h) ou Devoir Maison	**EsC**	**A**		**1**								
	EC	Mécanique					TD 82													
							CI 95													
	EC	Optique géométrique					TD 32													
							CI 25													
MI32AUAL	**UE**	**UE Programmation et méthodologie**	**3**	**1**		**CCI**														

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							CI 24													
MI32AML1	Matière	Programmation en Python pour les mathématiques		1,33		CCI		**CC1**	EsC	ET	0h30	1			**CCR**	EaC	ET	1h30	6	
								CC2	EsC	ET	1h00	2								
								CC3	EaC	ET	1h30	3								
							TD 4													
MI32AML2	Matière	Méthodologie du travail universitaire		0,66		CCI	TP 4													
								Projet	EsC	PR		1								
MI32AUAM	**UE**	**UE Langues**	**3**			**CCI**														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	EC	Journal de bord		1		CCI	TD 24	**Bilan oral** Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EsC	EO	0h10									
								Synthèse réflexive écrite Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EaC	A										
	Enseignement(s) facultatif(s)																			
MI32AUFA	**UE**	**UE Chimie**	**3**	**1**		**CCI**														
CH1LAM34	EC	Architecture de la matière 1		2		CCI	CI 20	**écrit 1 AM1**	EaC	ET	1h00	0,8								
								écrit 2 AM1	EaC	ET	1h30	1,2								
MI32AUFB	**UE**	**UE Géosciences 1**	**3**	**1**		**CCI**														
OT1BAM42	EC	Structure de la Terre		1		CCI	CM 24	**Epreuve écrite**	EsC	ET	0h30	0,33			**Epreuve de substitution**	EaC	ET	0h30	0,34	
								Epreuve écrite	EsC	ET	0h30	0,33								
								Epreuve écrite	EaC	ET	0h30	0,33								

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI32BUAJ	**UE**	**UE Mathématique S2 - parcours MPA**	**14**	**4,67**		**CCI**														
							TD 57													
							CI 60													
								CC1	EsC	ET	1h30	6			**CCR**	EaC	ET	3h00	24	
								CC2a évaluation des compétences directement liées à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
MI32BMJ1	Matière	Algèbre		3		CCI		**CC2b** évaluation de l'aptitude à la manipulation de conceptsliés à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
								Colles 5 fois 1h de colle (moyenne entre les 3 notes les meilleures)	5 EsC	EO	1h00	4								
								Devoir maison Travail écrit à faire à la maison.	EsC	A		1								
								Devoir sur table	EsC	ET	2h00	1								
							TD 57													
							CI 60													
								CC1	EsC	ET	1h30	6			**CCR**	EaC	ET	3h00	24	
								CC2a évaluation des compétences directement liées à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
MI32BMJ2	Matière	Analyse		3		CCI		**CC2b** évaluation de l'aptitude à la manipulation de conceptsliés à l'UE	EaC	ET	1h30	6								
								Colles 5 fois 1h de colle	EsC	EO	5h00	4								
								Devoir maison Travail écrit à faire à la maison.	EsC	A		1								
								Devoir sur table	EsC	ET	2h00	1								
							CI 18													
MI32BMJ3	Matière	Géométrie		1		CCI		**CC1**	EsC	ET	1h30	1			**épreuve écrite rattrapage**	EaC	ET	1h30	1	
								CC2	EaC	ET	1h30	1								
MI32BUAK	**UE**	**UE Physique S2 - parcours MPA**	**12**	**4**		**CCI**		**CC1**	**EsC**	**ET**	**3h00**	**4,5**			**CCR**	**EaC**	**ET**	**3h00**	**1**	
								CC2	**EaC**	**ET**	**3h00**	**4,5**								
								Colles 10 fois 1h de colles	**10 EsC**	**EO**	**1h00**	**2**								
								TP Travaux pratiques	**EsC**	**A**		**1**								
	EC	Electrocinétique					CI 30													
	EC	Electrostatique et magnétostatique					TD 72													
							CI 60													

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	EC	Travaux pratiques de physique					TP 9													
	EC	Optique ondulatoire					TD 18 CI 30													
MI32BUAL	**UE**	**UE Projet Professionnel Étudiant**	**1**	**1**		**CCI**														
MI32BML1	EC	Projet Professionnel Étudiant		1		CCI	CI 8	**Présentation + dossier**	EsC	A		1								
MI32BUAM	**UE**	**UE Langue S2**	**3**			**CCI**														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A									
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A									
	EC	Question de méthode		1		CCI	TD 24	**Rédaction fiche-mémo** Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EsC	A									
								Rédaction d'un écrit universitaire Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EaC	A									
	Enseignement(s) facultatif(s)																			
MI32BUAN	**UE**	**UE Chimie**	**3**	**1**		**CCI**														
CHOTBM36	EC	Liaisons et molécules		1		CCI	CI 24	**épreuve écrite** ou QCM	EaC	ET	1h00	1								
								épreuve écrite ou QCM	EaC	ET	1h00	1								
MI32BUAO	**UE**	**UE Géosciences 2**	**3**	**1**		**CCI**														
OT1BBM44	EC	La lithosphère		1		CCI	CM 16 TD 8	**CC1**	EsC	ET	1h00	0,33			**Epreuve de substitution**	EaC	ET	1h00	0,34	
								CC2	EsC	ET	1h00	0,33								
								CC3	EaC	ET	1h00	0,34								
MI32BUAP	**UE**	**UE Algorithmique et Structures de données**	**3**			**CCI**														
	Matière	Algorithmique et Structures de données		3		CCI	TP 14 CI 14	**epreuve pratique**	EsC	A		4,5								
								Assiduité Assiduité et participation	EsC	Q		1								
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	4,5								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

EaC	Epreuve avec convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet
Q	Quitus Présence

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 2 Informatique - Computer Sciences (UFAZ)

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités votés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Nombre d'inscriptions

L'année L0 des formations est traitée séparement : au maximum deux inscriptions peuvent y être autorisées.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment
• pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
• pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
• pour reconnaitre et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, travaux dirigés et des travaux pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour

toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés.
Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des justifications écrites d'ordre médical ou personnel.
L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absences injustifiées dans une matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en deuxième année (L2) s'il n'a pas validé l'année de fondation (L0) de la formation.

Compensation

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres S0 et S1 (L0), les semestre 1 et 2 (L1), les semestres 3 et 4 (L2), ou les semestres 5 et 6 (L3).

Motivation de la dérogation :
Adaptation au L0 de l'UFAZ.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

Les moyennes des deux semestres de L0 ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que rattrapage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de rattrapage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au rattrapage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en rattrapage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de rattrapage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première

VERSION DE TRAVAIL

session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La reglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaidjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux épreuves avec et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.
Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre

VERSION DE TRAVAIL

concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités

VERSION DE TRAVAIL

d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semester 3

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI1ACU11	**UE**	**Mathematics 3**	**5**	**5**		**CCI**	**CM 20** **TD 34**													
	Matière	Mathematics 3		1		CCI	CM 20 TD 34	**Notebook**	EsC	A		2								
								First written exam	EaC	ET	1h30	3								
								Second written exam	EaC	ET	2h00	5								
	UE	**Physics 3**	**7**	**8**		**CCI**	**CM 42** **TD 42**													
	EC	Electricity for CS and CE		2		CCI	CM 12 TD 12													
								Second written exam	EaC	ET	1h30	1,5								
	EC	Electromagnetism		3		CCI	CM 18 TD 18													
								First written exam	EaC	ET	1h00	1								
								Second written exam	EaC	ET	1h00	1								
	UE	**Language 3**	**3**	**3**		**CCI**	**TD 30**													
	Matière	English or French		1		CCI	TD 30	**Written production**	EsC	PE		2								
								Oral evaluation	EaC	EO	0h10	3								
								Written exam	EaC	ET	1h30	3								
MI1ACU51	**UE**	**Computer sciences 3**	**15**	**15**		**CCI**	**CM 72** **TD 27** **TP 57**													
	Matière	Software Engineering		1		CCI	CM 18 TP 12	**Practical work/Project** **Langue** : Anglais	EsC	A		1								
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	1								
	Matière	Signal Processing		1		CCI	CM 12 TD 18	**Pratical exam** **Langue** : Anglais	EaC	A	1h30	2								
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	3								
	Matière	Systems Programming		1		CCI	CM 18 TP 18	**Practical Work/Project** **Langue** : Anglais	EsC	A		1								
								Written exam	EaC	ET	1h00	1								
	Matière	IP Networks		1		CCI	CM 12 TD 9 TP 9	**Written exam** **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	1								
								Written exam	EaC	ET	1h00	1								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Langue : Anglais												
	Matière	Back-end Web Programming		1		CCI	CM 12 TP 18	**Class participation** **Langue** : Anglais	EsC	A		1								
								Practical Work/Project **Langue** : Anglais	EsC	A		4								
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	5								

VERSION DE TRAVAIL

Semester 4

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI1ADU12	**UE**	**Mathematics 4**	**5**	**5**		**CCI**	**CM 20**													
							TD 32													
							CM 20													
	Matière	Mathematics 4		1		CCI	TD 32													
								First written exam	EaC	ET	1h30	3								
								Second written exam	EaC	ET	2h00	5								
								Class participation	EsC	A		2								
	UE	**Language 4**	**3**	**3**		**CCI**	**TD 30**													
							TD 30													
	Matière	English or French		1		CCI		**Oral evaluation**	EaC	EO	0h10	1								
								Written examen	EsC	ET	1h00	2								
								Written production	EsC	PE		1								
	UE	**Physics 4**	**5**	**5**		**CCI**	**TD 24**													
							CI 90													
							CM 12													
	Matière	Electronics		2		CCI	TD 12													
								Written exam	EaC	ET	1h30	1								
	Matière	Physics Lab 2		2		CCI	TP 24													
								Practical work	EsC	PT		1								
								Report	EsC	A		1								
MI1ADU21	**UE**	**Computer sciences 4**	**11**	**11**		**CCI**	**CM 42**													
							TD 21													
							TP 42													
							CI 18													
							CM 18													
	Matière	Data Structures and Algorithms 2		5		CCI	TD 18													
							TP 12													
								Practical Work/Project **Langue** : Anglais	EsC	A		2								
								Written exam	EaC	ET	1h30	3								
							TP 18													
							CI 18													
	EC	Object Oriented Programming 2		3		CCI		**Practical Work/Project** **Langue** : Anglais	EsC	A		1								
								Written exam **Langue** : Anglais	EaC	ET	1h00	1								
							CM 18													
							TD 6													
	Matière	Artificial Intelligence		3		CCI	TP 6													
								Practical Work/Project **Langue** : Anglais	EsC	A		1								
								Written exam	EaC	ET	1h00	1								
	UE	**Professional preparation 1**	**3**	**3**		**CCI**	**TD 30**													
							TD 30													
	EC	Soft skills		1		CCI		**Public speach**	EaC	EO	0h20	1								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Emotional intelligence project	EsC	A		1							
								Emotional intelligence presentation	EaC	EO	0h20	1							
								Personal branding elevator pitch	EaC	EO	0h05	1							
								Personal branding Group Work	EsC	A		1							
								Seminar Participation	EsC	A		1							
	UE	**Student-led project**	**3**	**3**		**CCI**	**TD 6**												
							TD 6												
	EC	Student-led project		1		CCI		**Class participation** Participation in preparation sessions and discussions with advisors	EsC	A		1							
								Presentation Project presentation (group work)	EaC	EO	0h20	2							
								Report Project report (group work)	EaC	A		2							

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 2 Informatique

Nombre d'inscriptions

Au-delà de deux inscriptions administratives en Licence 2 informatique, pour toute inscription supplémentaire, l'étudiant.e doit formuler une demande auprès du responsable du parcours.

Motivation de la règle additionnelle :
Cette précision s'inscrit dans la règle générale et concerne la procédure à appliquer en L2 informatique pour les réinscriptions des redoublants

Équivalences et validations d'acquis

Les études accomplies à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont simplement sanctionnée par un résultat "Acquis" ou "Non acquis" et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la note au diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :
Les grilles de correspondance de notes sont empiriques et difficiles à appliquer (les évaluations diffèrent souvent entre les universités d'une même pays). Cela entraîne une iniquité entre les étudiants en mobilité et les autres.

Mise en situation professionnelle

La formation ne propose pas d'inscription en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation).

Motivation de la dérogation :
La Licence d'informatique n'est pas une formation en apprentissage

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :
Cf. aux nouvelles règles NOF 2024 du Pôle Lansad

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence justifiée à une épreuve sans convocation, le président du jury peut convoquer l'étudiant à une épreuve de substitution.

VERSION DE TRAVAIL

Mesures transitoires 2024/2025

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Pour les étudiants en progression, qui auront déjà validé une UE en 2023/2024 ou avant : dispense de l'UE ; il n'y aura pas d'UE de remplacement sauf si une nouvelle UE essentielle en terme de pré-requis a été créée ; dans tous les cas les 30 crédits par semestre seront obtenus par compensation.

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

-Pour les nouvelles UE et ***exclusivement pour l'année universitaire 2024/2025*** : si la moyenne des notes obtenues en 2023/2024 ou antérieurement (en pondérant les notes des matières par les coefficients correspondants de 2024/2025) est de 10/20 ou plus, la nouvelle UE est considérée comme acquise.

Exemple : ANA (3 ECTS) avait été acquis au S4, mais pas proba-stats1 (3 ECTS). Dans la nouvelle offre de formation, ces deux enseignements deviennent des matières dans une seule UE, avec des coefficients égaux. L'UE qui les regroupe (Maths pour l'informatique S4) fait 6 ECTS.
Donc si la moyenne ANA-Probabilité-statistiques 1 >=10 en 23-24, l'UE mathématique pour pour l'informatique S4 est réputée acquise .
Sinon, l'étudiant garde le bénéfice des 3 ECTS en ANA à vie, mais doit repasser probabilité-statistiques pour obtenir la moyenne et les 6 ECTS de l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux mesures transitoires votées par le Conseil d'UFR

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les

VERSION DE TRAVAIL

aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1QCUAA	**UE**	**UE architecture et techniques de développement**	**6**			**CCI**								
MI1QCMA1	Matière	Architecture		3		CCI	CM 12 TD 12 TP 10							
								épreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
								Projet	EsC	PR	0h00	3		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	5		
MI1QCMA2	Matière	Software engineering		3		CCI	CM 14 TP 16							
								note 1 : épreuve rendue	EsC	A		1		
								note 2 : épreuve rendue	EsC	A		1		
								note 3 : épreuve pratique	EaC	A	1h30	1		
MI1QDUAB	**UE**	**UE Mathématiques pour l'informatique S3**	**7**			**CCI**								
MI1QCMB1	Matière	Analyse 2		4		CCI	CM 10 TD 8 TP 8							
								épreuve rendue Travail par groupe de 3 ou 4 étudiants	EsC	PR		25%		
								TP noté	EsC	A	1h00	25%		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	50%		
MI1QCMB2	Matière	Arithmétique et cryptographie		3		CCI	CM 16 TD 8							
								note 1 : épreuve écrite 1	EsC	ET	0h30	2		
								note 2 : épreuve écrite 2	EaC	ET	1h30	3		
								note 3 : épreuve pratique	EsC	A		1		
	UE	**UE Algorithmique et programmation S3**	**11**			**CCI**								
MI1QCMC1	Matière	Structures de données et algorithmes 1		7		CCI	CM 24 TD 24 TP 14							
								épreuve écrite	EsC	ET	1h00	1		
								TP noté	EaC	ET	1h30	3		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	3		
MI1QCMC2	Matière	Programmation orientée objets 1		4		CCI	CM 14 TD 14 TP 12							
								épreuve écrite	EaC	ET	1h00	0,5		
								TP noté	EsC	A	1h15	0,5		
MI1QCUAD	**UE**	**UE Logique et programmation logique**	**5**			**CCI**								
MI1QCMD1	Matière	Logique et programmation logique		5		CCI	CM 18 TD 22 TP 6							
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	40%		
								TP noté	EsC	A	1h00	30%		
								épreuve écrite	EsC	A	1h00	30%		
MI1QCUAE	**UE**	**UE Français**	**1**			**CCI**								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							TD 10							
MI1QCME1	Matière	Français		1		CCI		**épreuves et progression de l'étudiant** combinaison de 2 épreuves en temps limité sur machine et la progression au cours du semestre.	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**UE Mathématiques pour l'informatique S4**	**6**			**CCI**								
MI1QDMB1	Matière	Probabilités et statistiques 1		3		CCI	CM 10 TD 18							
								épreuve écrite	EsC	ET	1h30	50%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	50%		
MI1QDMB2	Matière	Analyse numérique appliquée		3		CCI	CM 10 TD 8 TP 8							
								Épreuve pratique évaluation sur machine	EsC	PT	1h30	1		
								Épreuve écrite	EaC	ET	1h30	1		
	UE	**UE Architecture, systèmes réseaux S4**	**6**			**CCI**								
MI1QDMA1	Matière	Programmation système		3		CCI	CM 20 TP 20							
								épreuve sur machine	EaC	A	1h30	4		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	5		
								évaluation des TP et assiduité	EsC	A		1		
MI1QDMA2	Matière	Réseaux IP		3		CCI	CM 10 TD 6 TP 10							
								épreuve rendue	EsC	A		1/3		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h00	2/3		
	UE	**UE Algorithmique et programmation S4**	**12**			**CCI**								
MI1QDMC1	Matière	Structures de données et algorithmes 2		6		CCI	CM 20 TD 22 TP 12							
								épreuve écrite	EsC	ET	1h00	10%		
								Projet	EsC	PR		15%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	25%		
MI1QDMC2	Matière	Programmation orientée objets 2		3		CCI	CM 18 TD 10 TP 8							
								Projet	EsC	PR		12.5%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	12.5%		
MI1QDMC3	Matière	Programmation web 2		3		CCI	CM 22 TP 16							
								Projet	EsC	PR		12.5%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	12.5%		
	UE	**UE Langues S4**	**3**			**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
	UE	**UE Optionnelle à choix : 1 UE à choisir parmi 2**	**3**			**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
MI1QDME1	Matière	Communication		3		CCI	CI 20							
								épreuve rendue Devoir rendu	EsC	A		40%		
								assiduité/participation	EsC	A		10%		
								épreuve écrite	EaC	ET	1h30	50%		
MI1QDME2	Matière	Économie et gestion		3		CCI	CI 20							
								épreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
								épreuve écrite	EaC	ET	2h00	1		
	Enseignement(s) facultatif(s)													
MI1QDUAF	**UE**	**UE facultative - Stage**	**3**	**1**		**CCI**		**travail fourni** Le travail fourni est évalué par l'encadrant de stage	**EsC**	**EP**		**50%**		
								note 2 : épreuve rendue (rapport)	**EsC**	**RS**		**25%**		
								note 3 : épreuve orale (soutenance)	**EaC**	**EO**	**0h20**	**25%**		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
EP	Évaluation en situation professionnelle
ET	Écrit sur table
PR	Projet
PT	Évaluation des pratiques techniques
RS	Rapport écrit avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Licence 2 Mathématiques

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

L'UE Langue comporte un résultat ACQ/NACQ. Pas de compensation possible entre l'UE de langue et les autres UE.

Le résultat de l'UE de langue étrangère doit être ACQ pour la validation du semestre. A défaut, le résultat du semestre est ajourné.

Motivation de la dérogation :
Cf. aux nouvelles règles NOF 2024 du Pôle Lansad

Capitalisation

Mesures transitoires 2024/2025:

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Pour les étudiants en progression, qui auront déjà validé une UE en 2023/2024 ou avant : dispense de l'UE ; il n'y aura pas d'UE de remplacement sauf si une nouvelle UE essentielle en terme de pré-requis a été créée ; dans tous les cas les 30 crédits par semestre seront obtenus par compensation.

Dans la nouvelle offre de formation, certaines anciennes UE deviennent des matières distinctes et plusieurs de ces matières seront regroupées pour former de nouvelles UE. Conséquences:

-Concernant ces nouvelles matières : les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

- les étudiants redoublants doivent suivre une ou plusieurs matières de l'UE pour obtenir les ECTS dans la nouvelle offre de formation si la moyenne obtenue en pondérant les notes des matières par les coefficients ne permet pas d'obtenir l'UE.

-Pour les nouvelles UE et ***exclusivement pour l'année universitaire 2024/2025*** : si la moyenne des notes obtenues en 2023/2024 ou antérieurement (en pondérant les notes des matières par les coefficients correspondants de 2024/2025) est de 10/20 ou plus, la nouvelle UE est considérée comme acquise.

Exemple : ANA (3 ECTS) avait été acquis au S4, mais pas proba-stats1 (3 ECTS). Dans la nouvelle offre de formation, ces deux enseignements deviennent des matières dans une seule UE, avec des coefficients égaux. L'UE qui les regroupe (Maths pour l'informatique S4) fait 6 ECTS.
Donc si la moyenne ANA-Probabilité-statistiques 1 >=10 en 23-24, l'UE mathématique pour pour l'informatique S4 est réputée acquise .

VERSION DE TRAVAIL

Sinon, l'étudiant garde le bénéfice des 3 ECTS en ANA à vie, mais doit repasser probabilité-statistiques pour obtenir la moyenne et les 6 ECTS de l'UE.

Si l'UE précédemment validée ne fait plus partie de la nouvelle offre de formation, le responsable pédagogique de la formation déterminera dans le contrat pédagogique 2024/2025 les UE ou partie des UE qui sont considérées acquises.

Motivation de la règle additionnelle :
mesures transitoires 2024/2025

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

Pour les épreuves sans convocation, en cas d'absence justifiée, le président du jury peut également convoquer l'étudiant à une épreuve de substitution.

Mesures transitoires 2024/2025

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

Cependant, certains éléments pédagogiques ne sont plus au même semestre (c'est le cas de l'UE « Probabilités et statistique » qui passe du S4 au S3) tandis que d'autres ont vu leur nombre de crédits ajustés (par exemple, l'ensemble des UE Algèbre (6ECTS) et Géométrie (6ECTS) du S4 de l'ancienne offre de formation correspondent à l'UE « Algèbre et géométrie » (9ECTS) du S4 de la nouvelle offre). Ceci entraîne des dispenses que nous décrivons maintenant.

Nous recommandons instamment aux étudiant·e·s qui n'auraient pas suivi en 2023-24 l'UE intitulée « Probabilités et statistique » dans l'offre de formation 2018-23, ou bien qui n'auraient pas validé cette UE, de bien vouloir suivre l'UE « Probabilités S3 – parcours mathématique » de l'offre de formation 2024-28 quand bien même leur semestre 3 serait déjà validé.

Si l'UE « Probabilités et statistique » a été validée *ainsi que le semestre 3* en 2023-24, alors l'étudiant·e est dispensé·e de l'UE Projet professionnel personnalisé (PPP) au S4 en 2024-25.

Si les deux UE « Algèbre S4 » et « Géométrie » (6 ECTS chacune) ont été validées en 2023-24, outre les reports des moyennes, l'on dispensera également l'étudiant·e de l'UE PPP en 2024-25.

Motivation de la règle additionnelle :
Il faut noter que la nouvelle maquette de la deuxième année de la licence de mathématiques comporte plus d'enseignements de probabilités dans la nouvelle offre de formation. Contre une seule UE de probabilités au semestre 4 (3 ECTS) dans l'OF 2018-22, il y aura deux UE de probabilités : probabilité S3 (3 ECTS) et probabilité S4 (3 ECTS) dans l'OF 2024-28 ; le contenu de la nouvelle UE de probabilité S3 correspondant peu ou prou au contenu de l'ancienne UE de probabilité au semestre 4. Aussi la troisième année de licence de la nouvelle offre de formation est construite en supposant acquises ces deux UE de probabilités. Il est donc absolument nécessaire que, dès 24/25, tous les étudiants de la deuxième année de licence, et en particulier ceux qui redoublent, puissent suivre l'UE de probabilité S4 de la nouvelle offre. Dans le dernier cas envisagé (UE Algèbre S4 (6 ECTS), géométrie S4 (6 ECTS) et probabilité et statistique (3 ECTS) validées), la seule autre UE dont on pourrait encore dispenser les étudiants en progression serait l'UE de probabilités S4. Or, comme nous l'avons expliqué, ne pas faire cet enseignement consisterait en une préparation dégradée à la troisième année de licence et nuirait à la réussite en L3.

VERSION DE TRAVAIL

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du

VERSION DE TRAVAIL

résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2ZCUAA	**UE**	**U.E. : Algèbre S3 : Polynômes et réduction des endomorphismes**	**9**			**CCI**								
MI2ZCMA1	Matière	Algèbre S3 : Polynômes et réduction des endomorphismes		3		CCI	CM 30 TD 54	**CC1**	EsC	ET	1h00	1		
								CC2	EsC	ET	2h00	2		
								CC3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
	UE	**Analyse S3**	**12**	**12**		**CCI**								
MI2ZCMB2	Matière	Analyse S3 : Continuité et différentiabilité en dimension finie		7		CCI	CM 28 TD 46	**CC1**	EsC	ET	1h00	1		
								CC2	EsC	ET	2h00	2		
								CC3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2ZCMB1	Matière	Analyse S3 : Intégrales généralisée et séries numériques		5		CCI	CM 16 TD 24	**CC1**	EsC	ET	1h00	1		
								CC2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2ZCUAC	**UE**	**U.E. : Probabilité S3 - Parcours mathématique**	**3**			**CCI**								
MI2ZCMC1 (code CM) et MI2ZCNC1 (code TD)	Matière	Probabilité S3		1		CCI	CM 10 TD 18	**Participation**	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	1h30	9		
MI2ZCUAD	**UE**	**UE. : Informatique S3**	**3**			**CCI**								
MI2ZCMD1	Matière	Informatique S3		1		CCI	CM 14 TD 14	**Assiduité et/ou participation**	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2 TP noté La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	1h30	9		
MI2ZCUAE	**UE**	**UE. : Langue S3**	**3**			**CCI**								
	Choisir 1 élément(s)													
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation**	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI2ZDUAA	**UE**	**U.E. : Algèbre et géométrie S4**	**9**			**CCI**								
MI2ZDMA1	Matière	Algèbre et Géométrie S4 - Algèbre bilinéaire		6		CCI	CM 22 TD 33	**CC1**	EsC	ET	1h00	1		
								CC2	EsC	ET	1h00	1		
								CC3 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2ZDMA2	Matière	Algèbre et Géométrie S4 - Géométrie affine		3		CCI	CM 10 TD 18	**CC1**	EsC	ET	1h00	1		
								CC2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	2		
MI2ZDUAB	**UE**	**U.E. : Analyse S4**	**12**			**CCI**								
MI2ZDMB1	Matière	Analyse S4 - Suites et séries de fonctions		6		CCI	CM 22 TD 33	**CC1**	EsC	ET	2h00	1		
								CC2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	1		
MI2ZDMB2	Matière	Analyse S4 - Calcul différentiel dans R^n		6		CCI	CM 22 TD 33	**CC1**	EsC	ET	2h00	1		
								CC2 La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)	EaC	ET	2h00	1		
MI2ZDUAC	**UE**	**U.E. : Calcul scientifique**	**3**			**CCI**								
MI2ZDMC1	Matière	Calcul scientifique		1		CCI	CM 10 TD 18	**CC1 - TP1** Epreuve sur machine	EsC	PT	2h00	1		
								CC2 - TP2 Epreuve sur machine	EsC	PT	2h00	1		
								CC3 La note finale de la matière = moyenne des CC	EaC	ET	2h00	2		
MI2ZDUAD	**UE**	**U.E. : Probabilités S4 - parcours mathématique**	**3**			**CCI**								
MI2ZDMD1 (code CM) et MI2ZDND1 (code TD)	Matière	Probabilités S4 - parcours mathématique		1		CCI	CM 10 TD 18	**Participation**	EsC	A		2		
								CC1	EsC	ET	1h30	9		
								CC2	EaC	ET	1h30	9		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								La note finale de la matière = max(moyenne tous les CC ou note CC convoqué)						
MI2ZDUAE	**UE**	**U.E. : Projet professionnel personnalisé**	**3**			**CCI**								
							TD 9							
MI2YEMC1	Matière	Projet professionnel personnalisé		1		CCI		**CC1 épreuve écrite**	EsC	ET	0h30	3		
								CC2 Projet à rendre	EsC	PE		3		
								CC3 épreuve orale	EaC	EO		4		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Informatique - Science et ingénierie des réseaux, de l'Internet et des systèmes (SIRIS)

VERSION DE TRAVAIL

Équivalences et validations d'acquis

Les études accomplies à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont simplement sanctionnée par un résultat "Acquis" ou "Non acquis" et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la note au diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :

Les grilles de correspondance de notes sont empiriques et difficiles à appliquer (les évaluations diffèrent souvent entre les universités d'une même pays). Cela entraîne une iniquité entre les étudiants en mobilité et les autres.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'obtention du diplôme de Master est conditionnée par l'obtention d'un niveau **B2** en langue étrangère.

Motivation de la règle additionnelle :

Cf. aux fiches RNCP

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences justifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours à une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré défaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :

Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Le fait de ne pas rendre un travail dans le temps imparti est considéré comme une absence.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 - SIRIS

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HKUBB	**UE**	**UE Traitements et données large échelle**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBB	Matière	Traitements et données large échelle				CCI	CM 6 TD 12 TP 6 CI 6							
								Note 1 : Epreuve rendue	EsC	A		2		
								Note 2 : Epreuve rendu	EsC	A		4		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	4		
MI1JHUBF	**UE**	**UE Administration des systèmes**	**3**			**CCI**								
MI1JKMBF	Matière	Administration des systèmes		1		CCI	CM 12 TP 18							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
								Note 2 : TP noté	EsC	A	2h00	2		
								Note 3 : Participation et QCM	EsC	A		1		
MI1JKUBG	**UE**	**UE Réseaux programmables**	**3**			**CCI**								
MI1JKMBG	Matière	Réseaux programmables		1		CCI	CM 14 TP 16							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	3		
								Note 2 : TP noté	EsC	A	2h00	3		
								Note 3 : Projet	EsC	PR		4		
MI1JKUBH	**UE**	**UE Internet des objets**	**3**			**CCI**								
MI1JKMBH	Matière	Internet des objets		1		CCI	CM 16 TP 12							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
								Note 2 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
								Note 3 : Epreuve rendue	EsC	A		1		
MI1JKUBI	**UE**	**UE Sécurité avancée**	**3**			**CCI**								
MI1JKMBI	Matière	Sécurité avancée		1		CCI	CI 30							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
								Note 2 : TP Noté	EsC	A	4h00	2		
								Note 3 : Participation et QCM	EsC	A		1		
MI1HKUBE	**UE**	**UE Langue S3**	**3**	**1**		**CCI**								
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
MI1JKUBC	**UE**	**UE Projet de Master**	**6**			**CCI**								
MI1JKMBC	Matière	Projet de Master				CCI	CM 26							
								Documents préliminaires	EsC	A		1,5		
								Mémoire	EsC	MS		2		
								Production technique	EsC	P		4,5		
								Soutenance	EaC	S		2		
MI1JKUBD	**UE**	**UE Vie professionnelle**	**6**			**CCI**								
MI1HKMD1	Matière	Impact environnemental du numérique		3		CCI	CM 14							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							TD 6							
								Exposé	EsC	EO		1		
MI1HKMD2	Matière	Droit		3		CCI	CM 18 TD 2							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD3	Matière	Communication		3		CCI	CI 20							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD4	Matière	Entrepreneuriat		1		CCI	CI 6							
								Projet	EsC	PR		1		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 - SIRIS

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1JLUBA	**UE**	**Accompagnement de stage**	**3**			**CCI**								
MI1JLMBA	Matière	Accompagnement de stage		1		CCI	CM 26	**Epreuve rendue**	EsC	A		1		
								Participation bilan intermédiaire	EsC	A		1		
								Participation soutenance	EsC	A		1		
MI1JLUSB	Stage	Stage M2 SIRIS	27			CCI		**Intégration**	EsC	A		1		
								Mémoire	EaC	MS		1		
								Réalisation	EsC	A		2		
								Soutenance	EaC	S		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
P	Production technique
PR	Projet
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Informatique - Science et ingénierie du logiciel (SIL)

Équivalences et validations d'acquis

Les études accomplies à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont simplement sanctionnée par un résultat "Acquis" ou "Non acquis" et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la note au diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :

Les grilles de correspondance de notes sont empiriques et difficiles à appliquer (les évaluations diffèrent souvent entre les universités d'une même pays). Cela entraîne une iniquité entre les étudiants en mobilité et les autres.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'obtention du diplôme de Master est conditionnée par l'obtention d'un niveau **B2** en langue étrangère.

Motivation de la règle additionnelle :

Cf. aux fiches RNCP

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences justifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours à une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré défaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :

Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Le fait de ne pas rendre un travail dans le temps imparti est considéré comme une absence.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HKUBB	**UE**	**UE Traitements et données large échelle**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBB	Matière	Traitements et données large échelle				CCI	CM 6 TD 12 TP 6 CI 6	**Note 1 : Epreuve rendue** **Note 2 : Epreuve rendu** **Note 3 : Epreuve écrite**	EsC EsC EsC	A A ET	 2h00	2 4 4		
MI1LKUBF	**UE**	**UE Certification du logiciel**	**3**			**CCI**								
MI1LKMBF	Matière	Certification du logiciel		1		CCI	CM 16 TD 6 TP 8	**Note 1 : Epreuve écrite** **Note 2 : Epreuve rendue ou écrite** **Note 3 : TP noté**	EsC EsC EsC	ET ET A	1h30 0h30 1h30	2 1 2		
MI1LBUBG	**UE**	**UE Analyse et architecture logicielle orientée objet**	**3**			**CCI**								
MI1LKMBG	Matière	Analyse et architecture logicielle orientée objets		1		CCI	CM 14 TP 16	**Note 1 : Epreuve écrite** **Note 2 : Epreuve écrite** **Note 3 : Epreuve écrite**	EsC EsC EsC	ET ET ET	1h30 1h30 0h30	2 2 1		
MI1LKUBH	**UE**	**UE Programmation mobile avancée**	**3**			**CCI**								
MI1LKMBH	Matière	Programmation mobile avancée		1		CCI	CM 12 TP 18	**Note 1 : Épreuve écrite** **Note 2 : Épreuve pratique** **Note 3 : Épreuve rendue**	EsC EsC EsC	ET A A	0h30 1h30 	1 2 2		
MI1LKUBI	**UE**	**UE Programmation embarquée**	**3**			**CCI**								
MI1LKMBI	Matière	Programmation embarquée				CCI	CI 30	**Note 1 : Epreuve pratique** **Note 2 : Epreuve rendue** **Note 3 : Epreuve écrite**	EsC EsC EsC	A A ET	1h30 0h30	2 2 1		
MI1HKUBE	**UE**	**UE Langue S3**	**3**	**1**		**CCI**								
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
MI1LKUBC	**UE**	**UE Projet de Master**	**6**			**CCI**								
MI1LKMBC	Matière	Projet de Master				CCI	CM 26	**Mémoire** **Soutenance** **Production technique**	EsC EaC EsC	MS S P		1 1 2		
MI1LKUBD	**UE**	**UE Vie professionnelle**	**6**			**CCI**								
MI1HKMD1	Matière	Impact environnemental du numérique		3		CCI	CM 14 TD 6							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Exposé	EsC	EO		1		
MI1HKMD2	Matière	Droit		3		CCI	CM 18 TD 2							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD3	Matière	Communication		3		CCI	CI 20							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD4	Matière	Entrepreneuriat		1		CCI	CI 6							
								Projet	EsC	PR		1		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**Accompagnement de stage**	**3**			**CCI**								
MI1LLUBA	Matière	Accompagnement de stage		1		CCI	CM 26							
								Entretien oral (visite en entreprise)	EsC	EO		1		
								Rapport de mi-stage	EsC	R		1		
							TU 11							
	UE	**Stage M2 SIL**	**27**			**CCI**		**Intégration**	**EsC**	**A**		**1**		
								Mémoire	**EaC**	**MS**		**1**		
								Réalisation	**EsC**	**A**		**2**		
								Soutenance	**EaC**	**S**		**1**		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
P	Production technique
PR	Projet
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Informatique - Sciences des données et systèmes complexes (SDSC)

VERSION DE TRAVAIL

Équivalences et validations d'acquis

Les études accomplies à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont simplement sanctionnée par un résultat "Acquis" ou "Non acquis" et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la note au diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :

Les grilles de correspondance de notes sont empiriques et difficiles à appliquer (les évaluations diffèrent souvent entre les universités d'une même pays). Cela entraîne une iniquité entre les étudiants en mobilité et les autres.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'obtention du diplôme de Master est conditionnée par l'obtention d'un niveau **B2** en langue étrangère.

Motivation de la règle additionnelle :

Cf. aux fiches RNCP

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences justifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours à une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré défaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :

Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Le fait de ne pas rendre un travail dans le temps imparti est considéré comme une absence.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 SDSC **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HKUBB	**UE**	**UE Traitements et données large échelle**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBB	Matière	Traitements et données large échelle				CCI	CM 6 TD 12 TP 6 CI 6							
								Note 1 : Epreuve rendue	EsC	A		2		
								Note 2 : Epreuve rendu	EsC	A		4		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	4		
MI1HKUBE	**UE**	**UE Langue S3**	**3**	**1**		**CCI**								
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
MI1KKUBF	**UE**	**UE Entreposage et protection des données massives distribuées**	**6**			**CCI**								
MI1KKMBF	Matière	Entreposage et protection des données massives distribuées				CCI	TP 18 CI 42							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	15%		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	10%		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	25%		
								Note 4 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	25%		
								Note 5 : Epreuve rendue (projet)	EsC	A		25%		
MI1KKUBG	**UE**	**UE Apprentissage collaboratif**	**3**			**CCI**								
MI1KKMBG	Matière	Apprentissage collaboratif				CCI	TP 14 CI 16							
								Note 1 : Controle écrit	EsC	ET	1h30	1		
								Note 2 : Controle écrit	EsC	ET	1h30	1		
								Note 3 : TP noté ou épreuve rendue	EsC	A	1h30	1		
MI1KKUBH	**UE**	**UE Bioinformatique**	**3**			**CCI**								
MI1KKMBH	Matière	Bioinformatique		1		CCI	TP 4 CI 26							
								Note 1 : Épreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
								Note 2 : Rendu de projet	EsC	EO	0h15	2		
								Note 3 : Assiduité et soutenance	EsC	A	0h00	1		
MI1KKUBC	**UE**	**UE Projet de Master**	**6**			**CCI**								
MI1KKMBC	Matière	Projet de Master				CCI	CM 26							
								Mémoire	EsC	A		1		
								Production technique	EsC	P		2		
								Soutenance	EaC	S		1		
MI1KKUBD	**UE**	**UE Vie professionnelle**	**6**			**CCI**								
MI1HKMD1	Matière	Impact environnemental du numérique		3		CCI	CM 14 TD 6							
								Exposé	EsC	EO		1		
MI1HKMD2	Matière	Droit		3		CCI	CM 18 TD 2							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD3	Matière	Communication		3		CCI	CI 20							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD4	Matière	Entrepreneuriat		1		CCI	CI 6							
								Projet	EsC	PR		1		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 SDSC **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1KLUBA	**UE**	**Accompagnement de stage**	**3**			**CCI**								
							CM 26							
MI1KLMBA	Matière	Accompagnement de stage		1		CCI		**Entretien oral (visite en entreprise)**	EsC	EO		1		
								Rapport de mi-stage	EsC	R		1		
	Stage	Stage M2 SDSC	27			CCI		**Mémoire**	EaC	MS		1		
								Soutenance	EaC	S		1		
								Travail	EsC	A		2		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
P	Production technique
PR	Projet
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Mathématiques et applications - Calcul scientifique et mathématiques de l'innovation (CSMI)

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'obtention du diplôme de Master est conditionnée par l'obtention d'un niveau **B2** en langue étrangère.

Motivation de la règle additionnelle :
Cf. aux fiches RNCP

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :
L'anonymat en Master ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Mesures transitoires

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

Cependant, certains éléments pédagogiques ne correspondent plus à des UE de la nouvelle offre de formation. C'est le cas des UE de langues (puisqu'une bonne partie des enseignements aura lieu en anglais) mais aussi des UE suivantes : Analyse fonctionnelle, Calcul parallèle, Graphes 1, Calcul scientifique 3, Graphe 2, Compilation.

Pour ces UE, les reports de moyennes (supérieures à 10/20) seront mis en place :

- la note d'analyse fonctionnelle sera reportée dans « Projet 1 »
- la note de langue sera reportée dans « Projet 1 »
- la note de Calcul parallèle sera reportée dans « Calcul haute performance 1 »
- la note de Calcul scientifique 3 sera reportée dans « ROM & Data-Driven ROM »
- la note de Graphe 2 sera reportée dans « Apprentissage automatique scientifique 2 »
- la note de Compilation sera reportée dans « Calcul haute performance 3 »

Par ailleurs, à titre informatif, notons que les UE « Traitement et exploitation de données » et « Système d'exploitation » changent de semestre.

Motivation de la règle additionnelle :
Plusieurs UE font maintenant partie de ce cursus et n'étaient pas présentes dans l'offre de formation 2018-23. Il s'agit des UE suivantes : Calcul haute performance 2, Apprentissage automatique scientifique 1, Pré-traitement et post-traitement intégrés au réseau dans le calcul scientifique. Afin de construire de manière cohérente les connaissances et afin de pouvoir accéder à la deuxième année et à la vie professionnelle avec les meilleures chances de réussite, il est indispensable de suivre ces UE.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de

VERSION DE TRAVAIL

son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà

VERSION DE TRAVAIL

de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI62KUAJ	**UE**	**UE Traitement du signal et des images 2**	**3**			**CT**														
MI62KMAJ	Matière	Traitement du signal et des images 2		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CC	A	2h00	0,5								
MI62KUAB	**UE**	**UE Contrôle optimal**	**6**			**CT**														
MI62KMAB	Matière	Contrôle optimal		2		CT	CI 56	**Devoir à rendre à date fixée**	CC	A		0,33			**Devoir à rendre à date fixée**	CT	A		0,33	
								Ecrit	CT	ET	2h00	0,33			**Examen**	CT	ET	2h00	0,33	
								Ecrit	CT	ET	2h00	0,33			**Examen**	CT	ET	2h00	0,33	
MI62KUAN	**UE**	**UE Calcul haute performance 3**	**3**			**CT**														
MI62KMAN	Matière	Calcul haute performance 3		1		CT	CI 28	**TP**	CC	A	2h00	0,5			**TP**	CT	A	2h00	0,5	
								Ecrit	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5	
MI62KUAE	**UE**	**UE Méthodes numériques pour les EDP 2**	**3**			**CT**														
MI62KMAE	Matière	Méthodes numériques pour les EDP 2		1		CT	CI 28	**Examen**	CT	ET	2h00	0,5			**Examen**	CT	ET	2h00	0,5	
								TP	CC	A	2h00	0,5			**TP**	CT	A	2h00	0,5	
MI62KUAK	**UE**	**UE Prétraitement et post-traitement intégrés au réseau dans le calcul scientifique**	**3**			**CT**														
MI62KMAK	Matière	Prétraitement et post-traitement intégrés au réseau dans le calcul scientifique		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5	
								Projet	CC	A		0,5			**Projet**	CT	A		0,5	
MI65KUS1	**UE**	**UE Projet 3**	**3**			**CT**														
MI65KMS1	Matière	Projet 3		1		CT	CI 28	**Rapport, soutenance, conduite de projet en anglaisen anglais**	CT	EO	0h20	0,75			**Rapport, soutenance, conduite de projet en anglaisen anglais**	CT	EO	0h20	0,75	
								Projet	CT	A		0,25			**Projet**	CT	A		0,25	
MI62KUAM	**UE**	**UE Apprentissage automatique scientifique 2**	**3**			**CT**														
MI62KMAM	Matière	Apprentissage automatique scientifique 2		1		CT	CI 28	**Examen**	CT	ET	2h00	0,5			**Examen**	CT	ET	2h00	0,5	
								TP	CT	A	2h00	0,5			**TP**	CT	A	2h00	0,5	
MI62KUAH	**UE**	**UE Incertitudes**	**3**			**CT**														
MI62KMAH	Matière	Incertitudes		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5	
								TP	CC	A	2h00	0,5			**TP**	CT	A	2h00	0,5	
MI62KUAL	**UE**	**UE ROM & Data-Driven ROM**	**3**			**CT**														
MI62KMAL	Matière	ROM & Data-Driven ROM		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5	
								TP	CC	A	2h00	0,5			**TP**	CT	A	2h00	0,5	

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI62LUMC	**UE**	**UE Mémoire**	**30**			**CT**														
MI62LMMC	Matière	Mémoire		10		CT		**Note de l'encadrant**	CT	A		0,2								
								Soutenance	CT	EO	0h30	0,3								
								Rapport de stage	CT	A		0,5								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Mathématiques et applications - Enseignement agrégation

VERSION DE TRAVAIL

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :

L'anonymat en Master ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.
La session de rattrapage peut intervenir dès la publication des résultats du jury de semestre 2. Cependant, son calendrier aura été annoncé au moins 14 jours à l'avance.

Motivation de la dérogation :

Ce parcours subit la contrainte de voir les étudiant·e·s diplômé·e·s à la date de la proclamation des résultats d'admissibilité. Il faut donc que les jurys de session 2 aient eu lieu avant cette date.

Mesures tranistoires

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.
Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier

d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI63KUAA	**UE**	**UE Leçons algèbre / analyse S3**	**2**			**CT**														
MI63KMAA	Matière	Leçons algèbre / analyse S3		2		CT	TD 117,5	**Oral**	4 CC	EO	0h30	1			**Oral**	4 CT	EO	0h30	1	
MI63KUAB	**UE**	**UE Écrits d'algèbre S3**	**9**			**CT**														
MI63KMAB	Matière	Écrits d'algèbre S3		9		CT	TD 89	**Bloc A algèbre**	CT	ET	1h30	1			**Bloc A algèbre**	CT	ET	1h30	1	
								Bloc B algèbre	CT	ET	1h30	1			**Bloc B algèbre**	CT	ET	1h30	1	
								Bloc C algèbre	CT	ET	1h30	1			**Bloc C algèbre**	CT	ET	1h30	1	
								Bloc D algèbre	CT	ET	1h30	1			**Bloc D algèbre**	CT	ET	1h30	1	
MI63KUAC	**UE**	**UE Écrits d'analyse S3**	**9**			**CT**														
MI63KMAC	Matière	Écrits d'analyse S3		9		CT	TD 89	**Bloc A analyse**	CT	ET	1h30	1			**Bloc A analyse**	CT	ET	1h30	1	
								Bloc B analyse	CT	ET	1h30	1			**Bloc B analyse**	CT	ET	1h30	1	
								Bloc C analyse	CT	ET	1h30	1			**Bloc C analyse**	CT	ET	1h30	1	
								Bloc D analyse	CT	ET	1h30	1			**Bloc D analyse**	CT	ET	1h30	1	
MI63KUAG	**UE**	**UE Langue S3**	**3**			**CT**														
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										
	Choisir 1 élément(s)																			
MI63KUAE	**UE**	**UE Modélisation proba-stat S3**	**7**			**CT**														
MI63KMAE	Matière	Modélisation proba-stat S3		7		CT	TD 94,5	**Ecrit probabilités**	CT	ET	2h00	1			**Ecrit probabilités**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit statistiques	CT	ET	2h00	1			**Ecrit statistiques**	CT	ET	2h00	1	
MI63KUAF	**UE**	**UE Calcul scientifique 1 S3**	**7**			**CT**														
MI63KMAF	Matière	Calcul scientifique 1 S3		7		CT	TD 58	**Ecrit**	CT	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	1h00	1	
								Ecrit	CT	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	1h00	1	
								TP	CT	A	2h00	1			**TP**	CT	A	2h00	1	

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI63LUAA	**UE**	**UE Oraux algèbre S4**	**6**			**CT**														
MI63LMAA	Matière	Oraux algèbre S4		6		CT	TD 20 CI 34													
								Oral	CT	EO	1h00	1			**Oral**	CT	EO	1h00	1	
MI63LUAB	**UE**	**UE Oraux analyse S4**	**6**			**CT**														
MI63LMAB	Matière	Oraux analyse S4		6		CT	TD 62,5													
								Oral	CT	EO	1h00	1			**Oral**	CT	EO	1h00	1	
MI63LUAC	**UE**	**UE Écrits d'algèbre / analyse S4**	**2**			**CT**														
MI63LMAC MI63LMBC	Matière	Écrits d'algèbre / analyse S4		2		CT	TD 73													
								Bloc E analyse	CT	ET	1h30	1			**Bloc E analyse**	CT	ET	1h30	1	
								Bloc E algèbre	CT	ET	1h30	1			**Bloc E algèbre**	CT	ET	1h30	1	
MI63LUAD	**UE**	**UE Mémoire de recherche agrégation S4**	**10**			**CT**														
MI63LMAD	Matière	Mémoire de recherche agrégation S4		10		CT	TD 30													
								Soutenance Durée de 20 à 30 mn	CT	MS	0h40	1								
MI67LUAA	**UE**	**UE didactique/valeurs de la République**				**CT**														
MI67LMAA	Matière	didactique/valeurs de la République				CT	TD 7													
	Choisir 1 élément(s)																			
MI63LUAE	**UE**	**UE Modélisation proba-stat S4**	**6**			**CT**														
MI63LMAE	Matière	Modélisation proba-stat S4		6		CT	TD 56													
								Oral Probabilités	CT	EO	1h00	1			**Oral Probabilités**	CT	EO	1h00	1	
								Oral Statistiques	CT	EO	1h00	1			**Oral Statistiques**	CT	EO	1h00	1	
MI63LUAF	**UE**	**UE Calcul scientifique 2 S4**	**6**			**CT**														
MI63LMAF	Matière	Calcul scientifique 2 S4		6		CT	TD 48													
								Oral	CT	EO	1h00	1			**Oral**	CT	EO	1h00	1	
								Oral	CT	EO	1h00	1			**Oral**	CT	EO	1h00	1	

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Mathématiques et applications - Magistère de mathématiques

Modalités d'accès et de progression

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.
Le redoublement n'est pas autorisé en 2ème année de Master magistère.

Motivation de la dérogation :
Il s'agit d'une filière sélective sans redoublement possible.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :
L'anonymat en Master ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61KUAA	**UE**	**UE Fondamentale 1**	**8**			**CT**														
MI61KMAA	Matière	Fondamentale 1		2,67		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAB	**UE**	**UE Fondamentale 2**	**8**			**CT**	**CM 30** **TD 20**													
MI61KMAB	Matière	Fondamentale 2		2,67		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
	Choisir 2 élément(s)																			
MI61KUAC	**UE**	**UE Avancée 1**	**7**			**CT**														
MI61KMAC	Matière	Avancée 1		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAD	**UE**	**UE Avancée 2**	**7**			**CT**														
MI61KMAD	Matière	Avancée 2		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAE	**UE**	**UE Avancée 3**	**7**			**CT**														
MI61KMAE	Matière	Avancée 3		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61LUMA	**UE**	**UE Mémoire**	**27**			**CT**														
MI61LMMA	Matière	Mémoire		9		CT		**mémoire et soutenance**	CT	MS	1h00	1								
	UE	**UE Langue**	**3**			**CT**														
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Mathématiques et applications - Mathématiques fondamentales

VERSION DE TRAVAIL

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :

L'anonymat en Master ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Mesures tranistoires

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle

d’autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d’un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d’acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d’une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d’UE. L’étudiant bénéficiant d’une validation d’acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d’une UE ayant fait l’objet d’une dispense d’études n’entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l’UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61KUAA	**UE**	**UE Fondamentale 1**	**8**			**CT**														
MI61KMAA	Matière	Fondamentale 1		2,67		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAB	**UE**	**UE Fondamentale 2**	**8**			**CT**	**CM 30** **TD 20**													
MI61KMAB	Matière	Fondamentale 2		2,67		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
	Choisir 2 élément(s)																			
MI61KUAC	**UE**	**UE Avancée 1**	**7**			**CT**														
MI61KMAC	Matière	Avancée 1		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAD	**UE**	**UE Avancée 2**	**7**			**CT**														
MI61KMAD	Matière	Avancée 2		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	
MI61KUAE	**UE**	**UE Avancée 3**	**7**			**CT**														
MI61KMAE	Matière	Avancée 3		2,33		CT	CM 30 TD 20													
								Ecrit	CT	ET	4h00	1			**Ecrit**	CT	ET	4h00	1	

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61LUMA	**UE**	**UE Mémoire**	**27**			**CT**														
MI61LMMA	Matière	Mémoire		9		CT		**Mémoire et soutenance**	CT	MS		1								
MI61LUMC	**UE**	**UE Langue**	**3**			**CT**														
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A										

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Mathématiques et applications - Statistique

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :

L'anonymat en Master ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Mesures tranistoires

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

Cependant, certains éléments pédagogiques ne correspondent plus à des UE de la nouvelle offre de formation. C'est le cas pour l'UE « Théorie des valeurs extrêmes » ; la validation de cette UE entraînera donc la dispense de l'UE « Réseaux de neurones » de la nouvelle offre de formation.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI64KUAH	**UE**	**UE Modèles linéaires généralisés**	**6**			**CT**														
MI64KMAH	Matière	Modèles linéaires généralisés		2		CT	CI 52													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI64KUAF	**UE**	**UE Outils pour la statistique**	**3**			**CT**														
MI64KMAF	Matière	Outils pour la statistique		1		CT	CI 26													
								Projet	CT	PR		4			**Projet individuel**	CT	PR		1	
								Présentation orale	CT	EO	0h20	1								
MI64KUAL	**UE**	**UE Réseaux de neurones**	**3**			**CT**														
MI64KMAL	Matière	Réseaux de neurones		1		CT	CI 26													
								Projet	CT	PR		4			**Projet individuel**	CT	PR		1	
								Présentation orale	CT	EO	0h20	1								
MI64KUAG	**UE**	**UE Statistique bayésienne**	**3**			**CT**														
MI64KMAG	Matière	Statistique bayésienne		1		CT	CI 26													
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
MI64KUAE	**UE**	**UE Analyse de survie**	**3**			**CT**														
MI64KMAE	Matière	Analyse de survie		1		CT	CI 26													
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
MI64KUAD	**UE**	**UE Fiabilité et applications**	**3**			**CT**														
MI64KMAD	Matière	Fiabilité et applications		1		CT	CI 26													
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
MI64KUAK	**UE**	**UE Contrôle de qualité**	**3**			**CT**														
MI64KMAK	Matière	Contrôle de qualité		1		CT	CI 26	**Mesure transitoire remplacés par Apprentissage statitstique - Projet** Mesures transitoires remplacé par Apprentissage Statistique	CT	PR		4			**Mesure transitoire remplacés par Apprentissage statitstique - Projet** Mesures transitoires remplacé par Apprentissage Statistique	CT	PR		1	
								Mesure transitoire remplacé par Apprentissage Statitistique - Présentation orale Mesures transitoires remplacé par Apprentissage Statistique	CT	EO	0h20	1							
MI64KUAA	**UE**	**UE Analyse de données avancée**	**3**			**CT**														
MI64KMAA	Matière	Analyse de données avancée		1		CT	CI 26													
								Projet	CT	PR		4			**Projet individuel**	CT	PR		1	
								Présentation orale	CT	EO	0h20	1								
MI64KUAI	**UE**	**UE Anglais professionnel**	**3**			**CT**														
MI64KMAI	Matière	Anglais professionnel		1		CT	CI 26	**Oral**	CC	EO	0h45	2			**Ecrit**	CT	ET	1h00	1	
								Ecrit	CT	ET	1h00	2								
								Participation	CC	A		1								

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI64LUSA	**UE**	**UE Stage ou mémoire (5 mois minimum)**	**30**			**CT**														
MI64LMSA	Matière	Stage ou mémoire (5 mois minimum)		10		CT		**Rapport et soutenance (5 mois)**	CT	RS		1								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet
RS	Rapport écrit avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 1 Informatique - Science et ingénierie du logiciel (SIL)

Équivalences et validations d'acquis

Les études accomplies à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont simplement sanctionnée par un résultat "Acquis" ou "Non acquis" et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la note au diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :
Les grilles de correspondance de notes sont empiriques et difficiles à appliquer (les évaluations diffèrent souvent entre les universités d'une même pays). Cela entraîne une iniquité entre les étudiants en mobilité et les autres.

Compensation

Au niveau d'une même année d'études, seules les notes des semestres du Master 1 se compensent entre elles.

Motivation de la règle additionnelle :
selon décision de l'UFR

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master avec compensation des semestres.
La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :
Cf. à la décision de l'UFR: compensation des semestres 1 et 2 en 1ère année de Master.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences justifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours à une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré défaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :
Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Le fait de ne pas rendre un travail dans le temps imparti est considéré comme une absence.

VERSION DE TRAVAIL

Mesures transitoires 2024/2025

Ancienne Maquette			Transition 2024			Nouvelle Maquette	
M1-S1			**M1-S1**			**M1-S1**	
U.E.	Nb ECTS		U.E.	Nb ECTS		U.E.	Nb ECTS
Algorithmique avancée	3	®	Algorithmique avancée	3		Algorithmique avancée	3
Compilation	6	®	Compilation	6		Compilation	6
Conduite de projets	3		Programmation parallèle	3		Sécurité	3
Sécurité	3	®	Sécurité	3		Calculabilité et complexité	3
Preuves assistées par ordinateur	3	®	Preuves assistées par ordinateur	3		Programmation parallèle	3
Architecture et développement web	3	®	Architecture et développement web	3		Preuves assistées par ordinateur	3
Programmation embarquée	3		Architecture des logiciels (S2)	3		Architecture et développement web	3
Mission	3		Mission et Langues vivantes donnent	3		Mission S1	6
Langues vivantes S1	3		Mission S1	3			#REF!
	30			30			
M1-S2			**M1-S2**			**M1-S2**	
U.E.	Nb ECTS		U.E.	Nb ECTS		U.E.	Nb ECTS
Algorithmes distribués	6	®	Algorithmes distribués	6		Algorithmes distribués	6
Programmation avancée	3	®	Programmation avancée	3		Programmation avancée	3
Calculabilité et complexité	3		Calculabilité et complexité (S1)	3		Architecture des logiciels	3
Travail d'étude et de recherche	6	®	Travail d'étude et de recherche	6		Travail d'étude et de recherche	6
Optimisation et transformation de codes	3	®	Optimisation et transformation de codes	3		Optimisation et transformation de codes	3
Programmation temps réel	3	®	Système et programmation temps réel	3		Système et programmation temps réel	3
Stage master 1 SIL	6	®	Mission S2	6		Mission S2	6
	30			30			30

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HGUBA	**UE**	**UE Compilation**	**6**			**CCI**								
MI1HGMBA	Matière	Compilation		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
								Note 3 : Epreuve rendue (projet)	EsC	A		1		
MI1HGUBB	**UE**	**UE Algorithmique avancée**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBB	Matière	Algorithmique avancée		1		CCI	CM 16 TD 20	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
MI1HGUBC	**UE**	**UE Sécurité**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBC	Matière	Sécurité		1		CCI	CM 6 TD 12 TP 12	**Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	2		
								Epreuve rendue 1	EsC	A	2h00	1		
								Epreuve rendue 2 (plusieurs TP)	EsC	A	1h30	1		
MI1HGUBD	**UE**	**UE Calculabilité et complexité**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBD	Matière	Calculabilité et complexité				CCI	CM 12 TD 14	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	0h40	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1		
MI1HGUBE	**UE**	**UE Programmation parallèle**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBE	Matière	Programmation parallèle				CCI	CM 14 TP 12	**Note 1 : Moyenne de QCM** QCMs réguliers en CM	EsC	A		1		
								Note 2 : Projet Projet en binôme à la fin de l'enseignement	EsC	PR		1		
								Note 3: TP noté	EsC	A	1h30	1		
MI1LGUBF	**UE**	**UE Preuves assistées par ordinateur**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBG	Matière	Preuves assistées par ordinateur		1		CCI	CM 14 TP 16	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	0h30	1		
								Note 2 : TP noté	EsC	ET	1h30	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
MI1LGUBH	**UE**	**UE Architecture et développement web**	**3**			**CCI**								
MI1LGMBH	Matière	Architecture et développement web		1		CCI	TP 15 CI 15							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Note 1 : Épreuve écrite	EsC	ET	0h30	1		
								Note 2 : Épreuve pratique	EsC	ET	1h30	2		
								Note 3 : Épreuve rendue	EsC	A		2		
MI1LGUBF	UE	UE Mission S1	6	1		CCI	CM 26 TU 11							
								Note 1 : Épreuve rendue	EsC	A		2		
								Note 2 : Présence/ Participation	EsC	A		1		
								Note 3 : Soutenance	EsC	EO	0h30	1		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HHUBA	**UE**	**UE Algorithmes distribués**	**6**			**CCI**								
MI1HHMBA	Matière	Algorithmes distribués		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12	**Note 1: Epreuve écrite**	EsC	ET	1h45	1		
								Note 2 : Epreuve pratique	EsC	A	1h45	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h45	1		
MI1HHUBB	**UE**	**UE Programmation avancée**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBB	Matière	Programmation avancée		1		CCI	CM 16 TP 12	**note 1 : épreuve rendue**	EsC	A		1		
								note 2 : épreuve rendue	EsC	A		1		
								note 3 : épreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
MI1HHUBC	**UE**	**UE Architecture des logiciels**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBC	Matière	Architecture des logiciels				CCI	CM 14 TP 16	**Note 1 : Assiduité/ Participation**	EsC	A		1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
MI1HHUBD	**UE**	**UE Travail d'étude et de recherche**	**6**			**CCI**								
MI1HHMBD	Matière	Travail d'étude et de recherche (TER)		2		CCI	CM 16 TD 4 TU 1	**Mémoire** **Langue** : Anglais	EaC	ET	0h00	1		
								Soutenance **Langue** : Anglais	EaC	EO	0h00	1		
								Travail **Langue** : Anglais	EsC	A	0h00	2		
MI1LHUBE	**UE**	**UE Système et programmation temps-réel**	**3**			**CCI**								
MI1LHMBE	Matière	Système et programmation temps-réel		1		CCI	CM 10 TP 22	**Note 1 : Épreuve écrite**	EsC	ET	2h00	1		
								Note 2 : Épreuve rendue	EsC	A		1		
								Note 3 : Épreuve rendue	EsC	A		1		
MI1LHUBF	**UE**	**UE Optimisation et transformations de code**	**3**			**CCI**								
MI1LHMBF	Matière	Optimisation et transformations de code		1		CCI	CM 12 TD 10 TP 6	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	9		
								Note 2 : Participation	EsC	A		2		
								Note 3 : Epreuve rendue (projet)	EsC	A		9		
MI1LHUBG	**UE**	**UE Mission S2**	**6**	**2**		**CCI**		**Note 1 : Intégration**	**EsC**	**A**		**1**		
								Note 2 : Mémoire	**EaC**	**ET**		**1**		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Note 3 : Réalisation	EsC	A		2		
								Note 4 : Soutenance	EaC	EO		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation 2024-2025 Master 1 Informatique - Sciences des données et systèmes complexes (SDSC)

VERSION DE TRAVAIL

Équivalences et validations d'acquis

Les études accomplies à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont simplement sanctionnée par un résultat "Acquis" ou "Non acquis" et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la note au diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :

Les grilles de correspondance de notes sont empiriques et difficiles à appliquer (les évaluations diffèrent souvent entre les universités d'une même pays). Cela entraîne une iniquité entre les étudiants en mobilité et les autres.

Compensation

Au niveau d'une même année d'études, seules les notes des semestres du Master 1 se compensent entre elles.

Motivation de la règle additionnelle :

selon décision de l'UFR

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master avec compensation des semestres.
La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Cf. à la décision de l'UFR: compensation des semestres 1 et 2 en 1ère année de Master.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences justifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours à une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré défaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :

Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Le fait de ne pas rendre un travail dans le temps imparti est considéré comme une absence.

Mesures transitoires 2024/2025

Ancienne Maquette			Transition 2024			Nouvelle Maquette	
M1-S1			**M1-S1**			**M1-S1**	
U.E.	Nb ECTS		U.E.	Nb ECTS		U.E.	Nb ECTS
Algorithmique avancée	3	®	Algorithmique avancée	3		Algorithmique avancée	3
Compilation	6	®	Compilation	6		Compilation	6
Conduite de projets	3	®	Calculabilité et complexité ou Programmation parallèle (*1)	3		Sécurité	3
Sécurité	3	®	Sécurité	3		Calculabilité et complexité	3
Fondements statistiques pour la science des données	3	®	Fondements statistiques pour la science des données	3		Programmation parallèle	3
Modèles de connaissances et web sémantique	3	®	Modélisation de connaissances	3		Fondements statistiques pour la science des données	3
Apprentissage et fouille de données	3	®	Science des données et apprentissage	6		Science des données et apprentissage	6
Systèmes complexes et optimisation stochastique massivement parallèles	3	®	Calculabilité et complexité ou Programmation parallèle (*1)	3		Modélisation de connaissances	3
Langues vivantes S1	3	®	Calculabilité et complexité ou Programmation parallèle (*1)	3			

- Si l'étudiant a obtenu l'UE "Apprentissage et fouille de données" (3 ECTS) et au plus 1 des 3 UE suivantes : "Conduite de projets", "Langues vivantes", "Systèmes complexes et optimisation stochastique massivement parallèles" (3 ECTS), alors il obtient "Sciences des données et apprentissage" (6 ECTS)
- Si l'étudiant a obtenu l'UE "Apprentissage et fouille de données" (3 ECTS) et seulement 2 des 3 UE suivantes : "Conduite de projets", "Langues vivantes", "Systèmes complexes et optimisation stochastique massivement parallèles" (3 ECTS), alors il obtient "Sciences des données et apprentissage" (6 ECTS) et l'UE "Programmation parallèle" (3 ECTS)
- Si l'étudiant a obtenu l'UE "Apprentissage et fouille de données" (3 ECTS) et les 3 UE suivantes : "Conduite de projets", "Langues vivantes", "Systèmes complexes et optimisation stochastique massivement parallèles" (3 ECTS), alors il obtient "Sciences des données et apprentissage" (6 ECTS) et l'UE "Programmation parallèle" (3 ECTS) et l'UE "Calculabilité et Complexité" (3 ECTS)
- Si l'étudiant n' a pas obtenu l'UE "Apprentissage et fouille de données" (3 ECTS), et a obtenu seulement 1 des 3 UE suivantes :
  "Conduite de projets", "Langues vivantes", "Systèmes complexes et optimisation stochastique massivement parallèles" (3 ECTS), alors il valide l'UE "Programmation parallèle" (3 ECTS)
- Si l'étudiant n' a pas obtenu l'UE "Apprentissage et fouille de données" (3 ECTS), et a obtenu seulement 2 des 3 UE suivantes :
  "Conduite de projets", "Langues vivantes", "Systèmes complexes et optimisation stochastique massivement parallèles" (3 ECTS), alors il valide l'UE "Programmation parallèle" (3 ECTS) et l'UE "Calculabilité et Complexité" (3 ECTS)
- Si l'étudiant n' a pas obtenu l'UE "Apprentissage et fouille de données" (3 ECTS), et a obtenu les 3 UE suivantes : "Conduite de projets", "Langues vivantes", "Systèmes complexes et optimisation stochastique massivement parallèles" (3 ECTS), alors il valide l'UE "Programmation parallèle" (3 ECTS) et l'UE "Calculabilité et Complexité" (3 ECTS), puis la première autres UE non acquise parmi les suivantes (dans l'ordre), : "Sécurité", "algorithmique avancée", "Modélisation de connaissances", "Fondements statistiques pour la science des données" (3 ECTS).

VERSION DE TRA

Ancienne Maquette			Transition 2024			Nouvelle Maquette	
M1-S2			**M1-S2**			**M1-S2**	
U.E.	Nb ECTS		U.E.	Nb ECTS		U.E.	Nb ECTS
Algorithmes distribués	6	→	Algorithmes distribués	6		Algorithmes distribués	6
Programmation avancée	3	→	Programmation avancée	3		Programmation avancée	3
Calculabilité et complexité	3	→	Architecture des logiciels	3		Architecture des logiciels	3
Travail d'étude et de recherche	6	→	Travail d'étude et de recherche	6		Travail d'étude et de recherche	6
Algorithmes du texte et recherche d'information	3	→	Données complexes ou Apprentissage profond pour données numériques (*2)	6		Apprentissage profond pour données numériques	6
Intelligence collective et apprentissage profond	3	→	Données complexes ou Apprentissage profond pour données numériques (*2)	6		Données complexes	6
Entrepôts de données et informatique décisionnelle	3	→	Données complexes ou Apprentissage profond pour données numériques (*2)	6			30
Approche non supervisées et données massives	3	→	Données complexes ou Apprentissage profond pour données numériques (*2)	6			
	30						

- Si l'étudiant a obtenu au plus 2 UE parmi les 4 suivantes :
  "Algorithmes du texte et recherche d'information"," Intelligence collective et apprentissage profond", "Entrepôts de données et informatique décisionnelle", "Approche non supervisées et données massives" (3 ECTS), alors il valide l'UE "Données complexes (6 ECTS)
- Si l'étudiant a obtenu au moins 3 UE parmi les 4 suivantes :
  "Algorithmes du texte et recherche d'information"," Intelligence collective et apprentissage profond", "Entrepôts de données et informatique décisionnelle", "Approche non supervisées et données massives" (3 ECTS), alors il valide l'UE "Données complexes (6 ECTS) et l'UE "Apprentissage profond pour données numériques" (6 ECTS)

Motivation de la règle additionnelle :

Mesures transitoires adoptées par le Conseil d'UFR

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les

VERSION DE TRAV.

aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 SDSC **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HGUBA	**UE**	**UE Compilation**	**6**			**CCI**								
MI1HGMBA	Matière	Compilation		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
								Note 3 : Epreuve rendue (projet)	EsC	A		1		
MI1HGUBB	**UE**	**UE Algorithmique avancée**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBB	Matière	Algorithmique avancée		1		CCI	CM 16 TD 20	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
MI1HGUBC	**UE**	**UE Sécurité**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBC	Matière	Sécurité		1		CCI	CM 6 TD 12 TP 12	**Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	2		
								Epreuve rendue 1	EsC	A	2h00	1		
								Epreuve rendue 2 (plusieurs TP)	EsC	A	1h30	1		
MI1HGUBD	**UE**	**UE Calculabilité et complexité**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBD	Matière	Calculabilité et complexité				CCI	CM 12 TD 14	**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	0h40	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	0h40	1		
MI1HGUBE	**UE**	**UE Programmation parallèle**	**3**			**CCI**								
MI1HGMBE	Matière	Programmation parallèle				CCI	CM 14 TP 12	**Note 1 : Moyenne de QCM** QCMs réguliers en CM	EsC	A		1		
								Note 2 : Projet Projet en binôme à la fin de l'enseignement	EsC	PR		1		
								Note 3: TP noté	EsC	A	1h30	1		
MI1KGUBF	**UE**	**UE Science des données et apprentissage**	**6**			**CCI**								
MI1KGMBF	Matière	Science des données et apprentissage				CCI	TP 24 CI 36	**Note 1 : Controle écrit**	EsC	ET	1h00	1		
								Note 2 : Controle écrit	EsC	ET	1h00	1		
								Note 3 : Controle écrit	EsC	ET	1h00	1		
								Note 4 : TP noté ou épreuve rendu	EsC	A	1h30	1		
								Note 5 : TP noté ou épreuve rendu	EsC	A	1h30	1		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1KGUBG	**UE**	**UE Fondements statistiques pour la science des données**	**3**			**CCI**								
							TP 10							
							CI 20							
MI1KGMBG	Matière	Fondements statistiques pour la science des données				CCI		**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	1h30	1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
								Note 3 : TP noté ou travail rendu	EsC	A		1		
MI1KGUBH	**UE**	**UE Modélisation de connaissances**	**3**			**CCI**								
							TP 10							
							CI 20							
MI1KGMBH	Matière	Modélisation de connaissances				CCI		**Note 1 : Epreuve écrite**	EsC	ET	2h00	3,5		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	3,5		
								Note 3 : Projet	EsC	A		3		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 SDSC

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HHUBA	**UE**	**UE Algorithmes distribués**	**6**			**CCI**								
MI1HHMBA	Matière	Algorithmes distribués		2		CCI	CM 24 TD 24 TP 12	**Note 1: Epreuve écrite**	EsC	ET	1h45	1		
								Note 2 : Epreuve pratique	EsC	A	1h45	1		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h45	1		
MI1HHUBB	**UE**	**UE Programmation avancée**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBB	Matière	Programmation avancée		1		CCI	CM 16 TP 12	**note 1 : épreuve rendue**	EsC	A		1		
								note 2 : épreuve rendue	EsC	A		1		
								note 3 : épreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
MI1HHUBC	**UE**	**UE Architecture des logiciels**	**3**			**CCI**								
MI1HHMBC	Matière	Architecture des logiciels				CCI	CM 14 TP 16	**Note 1 : Assiduité/ Participation**	EsC	A		1		
								Note 2 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	2		
MI1HHUBD	**UE**	**UE Travail d'étude et de recherche**	**6**			**CCI**								
MI1HHMBD	Matière	Travail d'étude et de recherche (TER)		2		CCI	CM 16 TD 4 TU 1	**Mémoire** **Langue** : Anglais	EaC	ET	0h00	1		
								Soutenance **Langue** : Anglais	EaC	EO	0h00	1		
								Travail **Langue** : Anglais	EsC	A	0h00	2		
MI1KHUBE	**UE**	**UE Apprentissage profond pour données numériques**	**6**			**CCI**								
MI1KHMBE	Matière	Apprentissage profond pour données numériques		1		CCI	CM 20 TP 20 CI 20	**Note 1 : Épreuve écrite**	EsC	ET	2h00	22%		
								Note 2 : Épreuve écrite	EsC	ET	1h00	22%		
								Note 3 : TP noté ou travail rendu	EsC	A		22%		
								Note 4 : Présentation évalué (en groupe)	EsC	A		14%		
								Note 5 : Travail rendu (solution au défi en groupe)	EsC	A		20%		
MI1KHUBF	**UE**	**UE Données complexes**	**6**			**CCI**								
MI1KHMBF	Matière	Données complexes		1		CCI	TP 24 CI 36	**Note 1 : Controle écrit**	EsC	ET	2h00	1		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Note 2 : Controle écrit	EsC	ET	2h00	1		
								Note 3 : TP noté	EsC	A	1h30	1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 1 Mathématiques et applications - Calcul scientifique et mathématiques de l'innovation (CSMI)

VERSION DE TRAVAIL

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :

L'anonymat en Master ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Mesures transitoires

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.

Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

Cependant, certains éléments pédagogiques ne correspondent plus à des UE de la nouvelle offre de formation. C'est le cas des UE de langues (puisqu'une bonne partie des enseignements aura lieu en anglais) mais aussi des UE suivantes : Analyse fonctionnelle, Calcul parallèle, Graphes 1, Calcul scientifique 3, Graphe 2, Compilation.

Pour ces UE, les reports de moyennes (supérieures à 10/20) seront mis en place :

- la note d'analyse fonctionnelle sera reportée dans « Projet 1 »
- la note de langue sera reportée dans « Projet 1 »
- la note de Calcul parallèle sera reportée dans « Calcul haute performance 1 »
- la note de Calcul scientifique 3 sera reportée dans « ROM & Data-Driven ROM »
- la note de Graphe 2 sera reportée dans « Apprentissage automatique scientifique 2 »
- la note de Compilation sera reportée dans « Calcul haute performance 3 »

Par ailleurs, à titre informatif, notons que les UE « Traitement et exploitation de données » et « Système d'exploitation » changent de semestre.

Motivation de la règle additionnelle :

Plusieurs UE font maintenant partie de ce cursus et n'étaient pas présentes dans l'offre de formation 2018-23. Il s'agit des UE suivantes : Calcul haute performance 2, Apprentissage automatique scientifique 1, Pré-traitement et post-traitement intégrés au réseau dans le calcul scientifique. Afin de construire de manière cohérente les connaissances et afin de pouvoir accéder à la deuxième année et à la vie professionnelle avec les meilleures chances de réussite, il est indispensable de suivre ces UE.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI62GUAK	**UE**	**UE Algorithmique et graphes**	**3**			**CT**														
MI62GMAK	Matière	Algorithmique et graphes		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	1h00	1	
MI62GUAB	**UE**	**UE Base de données**	**3**			**CT**														
MI62GMAB	Matière	Base de données		1		CT	CI 28	**TP**	CC	A	1h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	1h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	0,5								
MI62GUAL	**UE**	**UE Traitement et exploitation des données**	**3**			**CT**														
MI62GMAL	Matière	Traitement et exploitation des données		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	1h30	0,5			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	
								TP	CT	A	2h00	0,5								
MI62GUAD	**UE**	**UE C++**	**3**			**CT**														
MI62GMAD	Matière	C++		1		CT	CI 28	**CC1 Examen sur machine**	CC	A	2h00	1			**Examen sur machine**	CT	A	2h00	2	
								CC2 Examen sur machine	CC	A	2h00	1			**Projet**	CT	A		1	
								Projet	CT	A		1								
MI62GUAO	**UE**	**UE Calcul haute performance 1**	**3**			**CT**														
MI62GMAO	Matière	Calcul haute performance 1		1		CT	CI 28	**Examen**	CT	ET	2h00	0,5			**Examen**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CC	A	2h00	0,5								
MI62GUAF	**UE**	**UE Calcul scientifique 1**	**3**			**CT**														
MI61GMAE code associé aux CI mutualisés / MI62GMAF code associé aux TP	Matière	Calcul scientifique 1		1		CT	TP 14 CI 14	**TP**	CC	A	2h00	0,5			**TP**	CT	A	2h00	0,5	
								Ecrit	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5	
MI62GUAH	**UE**	**UE Modèles aléatoires**	**3**			**CT**														
MI62GMAH	Matière	Modèles aléatoires		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CT	A	2h00	0,5								
MI62GUAJ	**UE**	**UE Calcul scientifique 2**	**3**			**CT**														
MI62GMAJ	Matière	Calcul scientifique 2		1		CT	CI 28	**Examen**	CT	ET	2h00	0,5			**Examen**	CT	ET	2h00	0,5	
								Projet avec rapport	CT	A		0,38			**Projet avec rapport**	CT	A		0,38	
								TP	CC	A		0,12			**TP**	CT	A		0,12	
MI62GUAN	**UE**	**UE Système d'exploitation**	**3**			**CT**														
MI62GMAN	Matière	Système d'exploitation		1		CT	CI 28	**Examen**	CT	ET	1h30	0,5			**Examen**	CT	ET	1h30	1	
								TP	CC	A	2h00	0,5								
MI62GUAM	**UE**	**UE Projet 1**	**3**			**CT**														
MI62GMAM	Matière	Projet 1		1		CT	CI 28	**Rapport, soutenance, conduite de projet en anglais**	CT	EO	0h20	0,75			**Rapport, soutenance, conduite de projet en anglais**	CT	EO	0h20	0,75	
								Projet	CT	A		0,25			**Projet**	CT	A		0,25	

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI62HUAH	**UE**	**UE Traitement du signal et des images 1**	**3**			**CT**														
MI62HMAH	Matière	Traitement du signal et des images 1		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CC	A	2h00	0,5								
MI62HUAB	**UE**	**UE Projet 2**	**3**			**CT**														
MI62HMAB	Matière	Projet 2		1		CT	CI 28	**Rapport, soutenance, conduite de projet en anglais**	CT	EO	0h20	0,75			**Rapport, soutenance, conduite de projet en anglais**	CT	EO	0h20	0,75	
								Projet	CT	A		0,25			**Projet**	CT	A		0,25	
MI62HUAC	**UE**	**UE Méthodes numériques pour les EDP 1**	**6**			**CT**														
MI62HMAC	Matière	Méthodes numériques pour les EDP 1		2		CT	CI 56	**Oral**	CT	EO	0h30	0,5			**Oral**	CT	EO	0h30	0,5	
								Projet	CC	A		0,25			**Projet**	CT	A		0,25	
								TP	CC	A	2h00	0,25			**TP**	CT	A	2h00	0,25	
MI62HUAD	**UE**	**UE Optimisation**	**6**			**CT**														
MI62HMAD	Matière	Optimisation		2		CT	CI 56	**Ecrit**	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CC	A		1			**TP**	CT	A		1	
MI62HUAJ	**UE**	**UE Apprentissage automatique scientifique 1**	**3**			**CT**														
MI62HMAJ	Matière	Apprentissage automatique scientifique 1		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CC	A	2h00	0,5								
MI62HUSA	**UE**	**UE Stage ou mémoire**	**6**			**CT**														
MI62HMSA	Matière	Stage ou mémoire		2		CT	TD 56	**Note de l'encadrant**	CT	A		0,2								
								Soutenance en anglais	CT	EO	0h30	0,3								
								Rapport de stage	CT	A		0,5								
MI62HUAI	**UE**	**UE Calcul haute performance 2**	**3**			**CT**														
MI62HMAI	Matière	Calcul haute performance 2		1		CT	CI 28	**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CC	A	2h00	0,5								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 1 Mathématiques et applications - Magistère de mathématiques

Modalités d'accès et de progression

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.
Le redoublement en 1ère année de Master n'est pas autorisé dans le parcours magistère ; en cas d'échec, l'étudiant·e peut s'inscrire dans un autre parcours avec conservation des crédits acquis.

Motivation de la dérogation :
Le magistère de mathématiques est une filière sélective sans redoublement possible.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :
L'anonymat en Master ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61GUAH	**UE**	**UE Analyse et probabilité**	**12**			**CT**														
MI61GMH1	Matière	Analyse		2		CT	CI 56													
								Écrit Analyse S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Analyse S1**	CT	ET	3h00	1	
MI61GMH2	Matière	Probabilités		2		CT	CI 56													
								Écrit Probabilité S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Probabilité S1**	CT	ET	3h00	1	
MI61GUAI	**UE**	**UE Algèbre et géométrie**	**12**			**CT**														
MI61GMI1	Matière	Algèbre		2		CT	CI 56													
								Écrit Algèbre S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Algèbre S1**	CT	ET	3h00	1	
MI61GMI2	Matière	Géométrie différentielle		2		CT	CI 56													
								Écrit Géométrie différentielle S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Géométrie différentielle S1**	CT	ET	3h00	1	
MI65GUAF	**UE**	**UE Statistique**	**3**			**CT**														
MI61GMAF	Matière	Statistique		1		CT	CI 28													
								TP Machine	CC	A	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
MI65GUAE	**UE**	**UE Topologie algébrique**	**3**			**CT**														
MI65GMAE	Matière	Topologie algébrique		1		CT	CI 28													
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61HUAI	**UE**	**UE Algèbre S2**	**9**			**CT**														
MI61HMI1	Matière	Théorie de Galois		2		CT	CI 56													
								Écrit Théorie de galois S2	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Théorie de Galois S2**	CT	ET	3h00	1	
MI61HMI2	Matière	Formes quadratiques et groupes classiques		1		CT	CI 28													
								Écrit Formes quadra et Groupes classiques S2	CT	ET	2h00	1		X	**Écrit Formes quadra et Groupes classiques S2**	CT	ET	2h00	1	
MI61HUAJ	**UE**	**UE Analyse S2**	**9**			**CT**														
MI61HMJ1	Matière	Analyse		2		CT	CI 56													
								Écrit Analyse S2	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Analyse S2**	CT	ET	3h00	1	
MI61HMJ2	Matière	Compléments d'analyse		1		CT	CI 28													
								Écrit Complément d'analyses S2	CT	ET	2h00	1		X	**Écrit Complément d'analyses S2**	CT	ET	2h00	1	
MI65HUAH	**UE**	**UE Statistique (projet)**	**3**			**CT**														
MI65HMAH	Matière	Statistique (projet)		1		CT	CI 28													
								Projet et rapport	CT	A		1			**Projet et rapport**	CT	A		1	
MI61HUAK	**UE**	**UE Mathematics in English**	**3**			**CT**														
MI61HMAK	Matière	Mathematics in English		1		CT	CM 16													
								Ecrit (Version)	CT	ET	1h00	1			**Ecrit (Version)**	CT	ET	1h00	1	
								Ecrit (Thème)	CT	ET	1h00	1			**Ecrit (Thème)**	CT	ET	1h00	1	
	Choisir 1 élément(s)																			
MI61HUAE	**UE**	**UE Probabilités**	**6**			**CT**														
MI61HMAE	Matière	Probabilités		2		CT	CI 56													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI62HUAD	**UE**	**UE Optimisation**	**6**			**CT**														
MI62HMAD	Matière	Optimisation		2		CT	CI 56													
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CC	A		1			**TP**	CT	A		1	

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 1 Mathématiques et applications - Mathématiques fondamentales

VERSION DE TRAVAIL

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année peut être autorisé par le jury de M1 à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année.
Il reste inscrit dans la première année non validée.

Motivation de la dérogation :
Cette règle permet de mieux adapter le parcours académique aux compétences et besoins individuels des étudiants. La décision prise par le jury de M1 repose sur une évaluation individualisée de la situation de l'étudiant concerné.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :
L'anonymat en Master ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Mesures tranistoires

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.
Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces

justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61GUAH	**UE**	**UE Analyse et probabilité**	**12**			**CT**														
MI61GMH1	Matière	Analyse		2		CT	CI 56													
								Écrit Analyse S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Analyse S1**	CT	ET	3h00	1	
MI61GMH2	Matière	Probabilités		2		CT	CI 56													
								Écrit Probabilité S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Probabilité S1**	CT	ET	3h00	1	
MI61GUAI	**UE**	**UE Algèbre et géométrie**	**12**			**CT**														
MI61GMI1	Matière	Algèbre		2		CT	CI 56													
								Écrit Algèbre S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Algèbre S1**	CT	ET	3h00	1	
MI61GMI2	Matière	Géométrie différentielle		2		CT	CI 56													
								Écrit Géométrie différentielle S1	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Géométrie différentielle S1**	CT	ET	3h00	1	
MI61GUAJ	**UE**	**UE Calcul scientifique et statistique**	**6**			**CT**														
MI61GMAE code associé aux CI mutualisés / MI61GMAH code associé aux TP	Matière	Calcul scientifique 1		1		CT	TP 14 CI 14													
								TP	CC	A	2h00	0,5			**TP**	CT	A	2h00	0,5	
								Ecrit	CT	ET	2h00	0,5			**Ecrit**	CT	ET	2h00	0,5	
MI61GMAF	Matière	Statistique		1		CT	CI 28													
								TP Machine	CC	A	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI61HUAI	**UE**	**UE Algèbre S2**	**9**			**CT**														
MI61HMI1	Matière	Théorie de Galois		2		CT	CI 56													
								Écrit Théorie de galois S2	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Théorie de Galois S2**	CT	ET	3h00	1	
MI61HMI2	Matière	Formes quadratiques et groupes classiques		1		CT	CI 28													
								Écrit Formes quadra et Groupes classiques S2	CT	ET	2h00	1		X	**Écrit Formes quadra et Groupes classiques S2**	CT	ET	2h00	1	
MI61HUAJ	**UE**	**UE Analyse S2**	**9**			**CT**														
MI61HMJ1	Matière	Analyse		2		CT	CI 56													
								Écrit Analyse S2	CT	ET	3h00	1		X	**Écrit Analyse S2**	CT	ET	3h00	1	
MI61HMJ2	Matière	Compléments d'analyse		1		CT	CI 28													
								Écrit Complément d'analyses S2	CT	ET	2h00	1		X	**Écrit Complément d'analyses S2**	CT	ET	2h00	1	
MI61HUMA	**UE**	**UE Étude de textes**	**3**			**CT**														
MI61HMMA	Matière	Étude de textes		1		CT	CI 28													
								Mémoire et soutenance	CT	MS	0h30	1								
MI61HUAK	**UE**	**UE Mathematics in English**	**3**			**CT**														
MI61HMAK	Matière	Mathematics in English		1		CT	CM 16													
								Ecrit (Version)	CT	ET	1h00	1			**Ecrit (Version)**	CT	ET	1h00	1	
								Ecrit (Thème)	CT	ET	1h00	1			**Ecrit (Thème)**	CT	ET	1h00	1	
	Choisir 1 élément(s)																			
MI61HUAE	**UE**	**UE Probabilités**	**6**			**CT**														
MI61HMAE	Matière	Probabilités		2		CT	CI 56													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI62HUAD	**UE**	**UE Optimisation**	**6**			**CT**														
MI62HMAD	Matière	Optimisation		2		CT	CI 56													
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								TP	CC	A		1			**TP**	CT	A		1	

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 1 Mathématiques et applications - Statistique

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année peut être autorisé par le jury de M1 à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année.
Il reste inscrit dans la première année non validée.

Motivation de la dérogation :
Cette règle permet de mieux adapter le parcours académique aux compétences et besoins individuels des étudiants. La décision prise par le jury de M1 repose sur une évaluation individualisée de la situation de l'étudiant concerné.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :
L'anonymat en Master ne s'impose pas pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Mesures tranistoires

Les Unités d'Enseignement (UE) validées en 2023/2024 ou antérieurement demeurent validées. Les crédits ECTS obtenus sont également maintenus.
Certaines UE sont devenues des matières et lorsque c'est le cas, les moyennes égales ou supérieures à 10/20 obtenues en 2023/2024 ou auparavant sont transférées au niveau des matières et sont préservées indéfiniment.
Cependant, certains éléments pédagogiques ne correspondent plus à des UE de la nouvelle offre de formation. C'est le cas pour l'UE « contrôle qualité » ; la validation de cette UE entraînera donc la dispense de l'UE « Apprentissage statistique » de la nouvelle offre de formation.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées

VERSION DE TRAVAIL

(représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 1 **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI64GUAB	**UE**	**UE Probabilités**	**6**			**CT**														
MI64GMAB	Matière	Probabilités		2		CT	CI 52													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI64GUAA	**UE**	**UE Statistique inférentielle**	**6**			**CT**														
MI64GMAA	Matière	Statistique inférentielle		2		CT	CI 52													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI64GUAE	**UE**	**UE Analyse de données**	**3**			**CT**														
MI64GMAE	Matière	Analyse de données		1		CT	CI 26	**Projet**	CT	PR		4			**Projet individuel**	CT	PR		1	
								Présentation orale	CT	EO	0h20	1								
MI64GUAC	**UE**	**UE Tests d'hypothèses**	**3**			**CT**														
MI64GMAC	Matière	Tests d'hypothèses		1		CT	CI 26													
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
MI64GUAG	**UE**	**UE Base de données**	**3**			**CT**														
MI64GMAG	Matière	Base de données		1		CT	CI 26													
								Projet	CT	PR		1			**Projet**	CT	PR		1	
MI64GUAP	**UE**	**UE Statistique avec python**	**3**			**CT**														
MI64GMAP	Matière	Statistique avec Python		1		CT	CI 26													
								Projet individuel	CT	PR		1			**Projet individuel**	CT	PR		1	
MI64GUAM	**UE**	**UE Accompagnement de l'étudiant**	**3**			**CT**														
MI64GMAM	Matière	Accompagnement de l'étudiant		1		CT	CI 26	**CV, lettre de motivation, entretien individuel**	CT	A		1								
MI64GUAH	**UE**	**UE Anglais professionnel**	**3**			**CT**														
MI64GMAH	Matière	Anglais professionnel		1		CT	CI 26	**Ecrit**	CC	ET	0h45	4			**Ecrit**	CT	ET	1h00	1	
								Ecrit	CT	ET	1h00	6								

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
MI64HUAA	**UE**	**UE Régression linéaire**	**6**			**CT**														
MI64HMAA	Matière	Régression linéaire		2		CT	CI 52													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI64HUAB	**UE**	**UE Séries temporelles**	**6**			**CT**														
MI64HMAB	Matière	Séries temporelles		2		CT	CI 52													
								Ecrit	CT	ET	3h00	1			**Ecrit**	CT	ET	3h00	1	
MI64HUAC	**UE**	**UE Sondage**	**3**			**CT**														
MI64HMAC	Matière	Sondage		1		CT	CI 26													
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
MI64HUAG	**UE**	**UE Apprentissage statistique**	**3**			**CT**														
MI64HMAG	Matière	Apprentissage statistique		1		CT	CI 26	**Projet**	CT	PR		4			**Projet individuel**	CT	PR		1	
								Présentation orale	CT	EO	0h20	1								
MI64HUAE	**UE**	**UE Statistique avec R**	**3**			**CT**														
MI64HMAE	Matière	Statistique avec R		1		CT	CI 26	**Projet**	CT	PR		4			**Projet individuel**	CT	PR		1	
								Présentation orale	CT	EO	0h20	1								
MI64HUAS	**UE**	**UE Statistique avec SAS**	**3**			**CT**														
MI64HMAS	Matière	Statistique avec SAS		1		CT	CI 26	**Projet individuel**	CT	PR		1			**Projet individuel**	CT	PR		1	
MI64HUSA	**UE**	**UE Stage ou mémoire (2 mois minimum)**	**6**			**CT**														
MI64HMSA	Matière	Stage ou mémoire (2 mois minimum)		2		CT		**Rapport et soutenance**	CT	RS		1								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PR	Projet
RS	Rapport écrit avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Actuariat - Actuariat

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont en principe pas conservées d'une année à l'autre. Cependant, en cas de redoublement exceptionnel en M2 Actuariat, certaines des notes obtenues à des épreuves dans des UE non-acquises peuvent être reportées, après accord du jury.

Motivation de la dérogation :

Les mesures de conservation de notes interviennent dans les cas particuliers liés à un redoublement suite à des difficultés lors du stage/alternance.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

Motivation de la dérogation :

Pas d'anonymat en Master Actuariat pour des petites cohortes au final peu anonymes.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 - Actuariat

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**UE Séminaire d'évaluation des stages M1 – M2**	**5**			**CT**								
	Matière	Séminaire d'évaluation des stages M1-M2		1		CT	CI 26	**Evaluation du rapport et soutenance**	CC	A		1		
	UE	**UE Valeurs extrêmes**	**3**			**CT**								
	Matière	Valeurs extrêmes		1		CT	CI 26	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Assurance vie S3**	**4**			**CT**								
	Matière	Modélisation actuarielle vie		1		CT	CI 32	**Ecrit et/ou projet**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Réassurance non-vie**	**4**			**CT**								
	Matière	Réassurance non-vie		1		CT	CI 24	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Solvabilité**	**2**			**CT**								
	Matière	Solvabilité		0,66		CT	CI 16	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Fiscalité**	**4**			**CT**								
	Matière	Fiscalité		1,34		CT	CI 32	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Provisionnement non-vie**	**4**			**CT**								
	Matière	Provisionnement non-vie		1		CT	CI 30	**Epreuve écrite**	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Science des données pour l'actuariat 1**	**4**			**CT**								
	Matière	Science des données pour l'actuariat 1		1		CT	CI 36	**Projet**	CC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 - Actuariat

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**UE Science des données pour l'actuariat 2**	**3**			**CT**								
	Matière	Science des données pour l'actuariat 2		1		CT	CI 36							
								Projet	CC	A		1		
	UE	**UE Modèles financiers en assurance**	**3**			**CT**								
	Matière	Modèles financiers en assurance		1		CT	CI 34							
								Epreuve écrite	CT	ET	3h00	1		
	UE	**UE Assurance vie S4**	**6**			**CT**								
	Matière	Retraite et Prévoyance		1		CT	CI 36							
								Epreuve écrite	CT	ET	2h30	1		
	Matière	Gestion des fonds de pension		0,67		CT	CI 24							
								Epreuve écrite	CT	ET	3h00	1		
	Matière	Réassurance vie		0,33		CT	CI 16							
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00	0,5		
								Projet	CC	A		0,5		
	UE	**UE Droit de l'assurance**	**2**			**CT**								
	Matière	Droit de l'assurance		0,8		CT	CI 30							
								Epreuve écrite	CT	ET	1h00	1		
	UE	**Comptabilité**	**3**			**CT**								
	Matière	Comptabilité de l'assurance		1		CT	CI 16							
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
	Matière	IFRS17		1		CT	CI 20							
								Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
	UE	**UE Stage**	**13**			**CT**								
	Stage	Stage ou mémoire		4		CT		**Mémoire de stage (4 mois mini.) + soutenance**	CC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Informatique - Data Sciences and Artificial Intelligence (UFAZ)

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités adoptés par le comité académique de l'UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Les frais d'inscription à l'Unistra des étudiants UFAZ sont facturés à l'UFAZ.

Inscription pédagogique

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le comité académique UFAZ.

Motivation de la dérogation :
Harmonisation avec la pratique à l'UFAZ et les contraintes administratives des formations en Azerbaïdjan.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.
Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.
Il y est recouru notamment
• pour spécifier les unités d'enseignement à suivre en cas de redoublement,
• pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
• pour reconnaitre et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation concerne le fait d'ajouter dans le descriptif l'utilisation du contrat pédagogique en cas de redoublement. Cette pratique n'était pas courante à l'ASOIU; le fait de la spécifier ici permet la normalisation de la pratique dans le cadre de l'UFAZ.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques, y compris le travail de terrain. Une assiduité d'au moins 75% est obligatoire pour toutes les matières.

L'assiduité est vérifiée par les enseignants au début de chaque cours; quand ils sont disponibles, des systèmes de lecture des cartes étudiants Unistra peuvent être utilisés.
Les absences justifiées peuvent être certifiées auprès de la scolarité UFAZ par des

justifications écrites d'ordre médical ou personnel.
L'absence injustifiée aux travaux pratiques de laboratoire ou de terrain est sanctionnée par une note de zéro à l'évaluation correspondante. Au delà de 25% d'absence injustifiée dans un matière qui ne comporte pas exclusivement des TPs, l'étudiant est sanctionné par une note de zéro à la matière.

Motivation de la dérogation :
Cette dérogation est demandée pour harmoniser les contraintes d'assiduité de l'Unistra avec celles de l'ASOIU, qui prévoient la défaillance des étudiants en cas d'absences injustifiées à plus de 25% des cours d'une même matière.

Cette dérogation permet d'harmoniser avec les pratiques pédagogiques de l'ASOIU qui prévoient une présence obligatoire et des sanctions lourdes en cas de dépassement du seuil d'absences injustifiées.

Modalités d'accès et de progression

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Motivation de la dérogation :
On souhaite pouvoir permettre à des étudiants de suivre par anticipation des UE du M2 si cela est pédagogiquement justifié.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

Le règlement des études en Azerbaïdjan permet aux étudiants de repasser jusqu'à deux examens par semestre en cas de note inférieure à la moyenne. Afin de maintenir cette possibilité, les étudiants dont la moyenne semestrielle est inférieure à 10 peuvent accéder en tant que rattrapage à un maximum de deux examens de substitution pour les matières dont la note est inférieure à 10 et qui sont incluses dans des unités d'enseignement dont la moyenne est également inférieure à 10. Les étudiants qui dépassent les limites d'absence dans une matière ne pourront pas se présenter à un examen de substitution ou de rattrapage dans cette matière. La liste des matières ouvertes au rattrapage est communiquée au début de chaque semestre.

Lorsqu'un examen de substitution est passé en rattrapage, sa note remplace l'une des notes inférieures à 10 dans la matière concernée, le choix étant fait de manière à maximiser la note finale de l'étudiant. Toutefois, la note de rattrapage doit être utilisée (elle ne peut être abandonnée si elle est inférieure à toutes les notes de la première session). Cette note de matière recalculée apparaîtra comme la note de première session sur la feuille de notes de l'étudiant.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

La reglementation des études en Azerbaïdjan prévoit un processus d'appel pour toute évaluation. Chaque enseignant doit répondre aux étudiants qui font une telle demande.

VERSION DE TRAVAIL

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Modification de la conséquence d'une absence injustifiée à une épreuve avec convocation pour adapter cette conséquence au contexte azerbaidjanais où tout étudiant défaillant perd sa bourse. Vu que 100% des étudiants sont boursiers à l'UFAZ, ceci amène les étudiants ayant moins de moyens à quitter complètement leurs études. Pour sauvegarder l'égalité entre étudiants, nous préférons imposer la même sanction à l'absence injustifiée aux éprueves avec
et sans convocation, c'est à dire une note de zéro à l'épreuve.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Les épreuves de substitution, au maximum une par matière, seront organisées en fin de semestre.

Motivation de la dérogation :
Le contexte de l'UFAZ, où les cours se passent en majorité sur des semaines bloquées car enseignés par des professeurs français en déplacement en Azerbaïdjan, rend difficile l'organisation d'épreuves de substitution au fil de l'eau. Pour cette raison, nous préférons les organiser en fin de semestre, via un aménagement spécifique de l'emploi du temps.

Toute absence à l'épreuve de substitution, sans convocation ou avec convocation, est traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant se voit attribuer la note de 0/20.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les

VERSION DE TRAVAIL

aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

M2 Data Sciences - Semestre 3

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	**Imaging**	**3**	**1**		**CCI**	**CM 12** **TD 9** **TP 9**							
	Matière	Image synthesis		1		CCI	CM 12 TD 9 TP 9	**Contrôle terminal**	EaC	ET	1h30	1		X
								Evaluation en ligne	EsC	ET	0h30	1		
								Mini-projet	EsC	A		1		
	UE	**Foreign Language**	**3**	**1**		**CCI**	**CM 9** **TD 15**							
	Matière	French		1		CCI	CM 9 TD 15	**Contrôle terminal**	EaC	ET	1h00	1,25		
								Devoir rendu	EsC	A		0,5		
								Oral	EsC	EO	0h30	1,25		
	UE	**Professional skills**	**6**	**2**		**CCI**	**CM 12** **TD 36**							
	EC	Professional training		2		CCI	CM 12 TD 12	**Présentation mi-projet**	EsC	EO	0h30	1		
								Présentation projet	EsC	EO	0h30	1		
								Rapport	EsC	A		1		
	Matière	Project management and communication				CCI	TD 24							
	UE	**Artificial Intelligence**	**9**			**CCI**	**CM 36** **TD 27** **TP 27**							
	Matière	Massively parallel stohastic optimization and artificial evolution				CCI	CM 12 TD 9 TP 9	**Ecrit sur table**	EaC	ET	1h30	3		
								Présentation orale du projet	EsC	PR		2		
	Matière	Advanced Deep Learning				CCI	CM 12 TD 9 TP 9		EaC	ET	1h00	1		
	Matière	Symbolic AI and Explainability				CCI	CM 12 TD 9 TP 9	**Rapport écrit**	EsC	PE		1		
								Soutenance	EsC	PR	0h30	1		
	UE	**Project Work**	**9**			**CCI**	**CM 9** **TD 15**							
	Matière	Master's project				CCI	CM 9 TD 15							

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Présentation Orale ((2présentations orales)	EsC	A				
								Rapport	EsC	PE				

VERSION DE TRAVAIL

M2 Data Sciences - Semestre 4

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							CM 30							
	UE	Internship	30	10		CCI		Echange avec le jury	EsC	EO	0h10	1		
								Evaluation du maître de stage	EsC	A		1		X
								Rapport bibliiographique	EsC	A		1		
								Rapport de stage	EsC	A		2		
								Soutenance	EaC	EO	0h30	1		
	Stage	Internship				CCI								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Informatique - Gestion de projets informatiques (GPI)

VERSION DE TRAVAIL

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La moyenne générale obtenue en Master 2 GPI est la moyenne des semestres 3 et 4.

Motivation de la dérogation :
Le M2 GPI ne comporte qu'une année d'étude, sans année de Maitrise adossée.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Un minimum de trois notes est attendu dans le cas général et doit permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations. Un minimum de deux notes est attendu dans le cas particulier des UE délivrant 3 ECTS ou moins et ayant soit une vocation professionnalisante soit pour objet un résultat final (projets longs, travaux d'étude et de recherche, stages).

La part qui evalue le travail strictement personnel de l'étudiant doit être supérieure à 50% de la moyenne de l'UE, an l'exception des UE spécifiques pour lesquelles les étudiants sont évalués an la fois sur le travail du groupe et sur leur comportement dans le groupe.

Motivation de la règle additionnelle :
Certaines UE à 3 ECTS du master d'informatique reposent sur l'intervention plus courte ou plus intensive de professionnels. De même dans certaines UE particulières, l'évaluation ne peut être continuée car structurellement centrée sur un résultat final (projets longs, travaux d'étude et de recherche, stages). Dans ces cas limités, une évaluation reposant sur deux notes est plus adéquate.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences justifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours à une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré défaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :
Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Le fait de ne pas rendre un travail dans le temps imparti est considéré comme une absence.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du

VERSION DE TRAVAIL

résultat du diplôme, du semestre ou de l’UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 - GPI

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI16KU11	**UE**	**UE Algorithmique et programmation**	**3**	**1**		**CCI**								
MI16KM01 (Algo) + MI16KM11 (Programm)	EC	Algorithmique et programmation		0,4		CCI	CI 42	**Examen sur table**	EsC	ET	1h00	2		
MI16KU30	**UE**	**UE Architecture, conception et programmation orientées objet**	**3**			**CCI**								
MI16KM30	EC	Architecture, conception et programmation orientées objet		1		CCI	CI 49	**Étude de cas 1**	EsC	ET	1h00	1		
								Étude de cas 2	EsC	ET	1h00	1		
								Projet de fin d'année	EsC	A	0h00	3		
MI16KU12	**UE**	**UE Bases de données et réseaux**	**3**	**1**		**CCI**								
MI16KM02	EC	Bases de données		0,4		CCI	CI 21	**TP noté 1**	EsC	A	3h30	1		
								TP noté 2	EsC	A	3h30	1		
MI16KM12	EC	Réseaux		0,6		CCI	CI 21	**Examen sur table**	EsC	ET	1h30	2		
								Exposé	EsC	EO	1h00	1		
MI16KU03	**UE**	**UE Conception et architecture WEB & IHM**	**3**			**CCI**								
MI16KM03	EC	Conception et architecture WEB & IHM		1		CCI	CI 56	**Projet noté**	EsC	A	0h00	3		
								TP noté 1	EsC	A	3h30	1		
								TP noté 2	EsC	A	3h30	1		
MI16KU34	**UE**	**UE Systèmes d'exploitation et infrastructure**	**3**			**CCI**	**CI 42**							
MI16KM34	EC	Systèmes d'exploitation et infrastructure		1		CCI	CI 42	**Examen sur table**	EsC	ET	2h00	3		
								TP noté 1	EsC	A	3h30	1		
								TP noté 2	EsC	A	3h30	1		
MI16KU36	**UE**	**UE Sécurité des systèmes d'information, droit, contrat**	**3**	**1**		**CCI**								
MI16KM36	EC	Sécurité des SI		0,5		CCI	CI 21	**Examen sur table**	EsC	ET	1h00	2		
	EC	Droit & brevets		0,25		CCI	CI 14	**Contrôle continu, étude de cas rendue**	EsC	A	0h00	1		
	EC	Cyber Sécurité		0,25		CCI	CI 14	**Examen sur table**	EsC	ET	1h00	1		
MI16KU32	**UE**	**UE Méthodologie et conduite de projet, coaching et communication, qualité et rique**	**12**	**4**		**CCI**								
MI16KM31	EC	Conduite de projet		1,6		CCI	CI 49	**Examen sur table**	EsC	ET	1h00	2		
	EC	Communication / coaching		0,8		CCI	CI 21	**Examen sur table**	EsC	ET	1h00	1		
	EC	Méthodologie PRINCE2		0,8		CCI	CI 21	**Examen sur table**	EsC	ET	1h00	1		
	EC	Qualité / Risque		0,8		CCI	CI 28	**Examen sur table**	EsC	ET	1h00	1		
	EC	Conférences / journée à thème				CCI	CI 21							

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 - GPI

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1GLMSA	Stage	Stage + mémoire S4	30	10		CCI		**Mémoire**	EsC	MS		1		
								Soutenance	EaC	S		2		
								Traitement GPI	EsC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

EC	EC
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation
2024-2025
Master 2 Informatique - Image et 3D (I3D)

Équivalences et validations d'acquis

Les études accomplies à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont simplement sanctionnée par un résultat "Acquis" ou "Non acquis" et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la note au diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :

Les grilles de correspondance de notes sont empiriques et difficiles à appliquer (les évaluations diffèrent souvent entre les universités d'une même pays). Cela entraîne une iniquité entre les étudiants en mobilité et les autres.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

L'obtention du diplôme de Master est conditionnée par l'obtention d'un niveau **B2** en langue étrangère.

Motivation de la règle additionnelle :

Cf. aux fiches RNCP

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.
Si les absences justifiées représentent 50% ou plus de la note de l'UE, une épreuve de substitution peut entre organisée. Si au contraire elles représentent moins de 50% de la note finale, l'équipe pédagogique responsable des épreuves initiales décide (selon l'importance des objectifs pédagogiques visées par ces évaluations) soit de proposer au président de jury la neutralisation des notes manquantes, soit d'avoir recours à une épreuve de substitution.
Si les absences injustifiées représentent strictement plus de 50% de la note de l'UE, l'étudiant est déclaré défaillant pour cette UE. Si elles représentent moins de 50% de la note finale, chaque épreuve manquée est sanctionnée par la note zéro.

Motivation de la dérogation :

Le master d'informatique repose essentiellement sur des épreuves non convoquées. La définition explicite d'un seuil au delà duquel l'équipe pédagogique pourra organiser une épreuve de substitution a pour objectif de corriger le déséquilibre qui pourrait être créé par la seule présence de notes à faible coefficient.
Cette règle actuellement en vigueur correspond à un équilibre atteint depuis plusieurs années et permet un bon fonctionnement de la formation.

Le fait de ne pas rendre un travail dans le temps imparti est considéré comme une absence.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERSION DE TRAVAIL

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3 - I3D

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HKUBB	**UE**	**UE Traitements et données large échelle**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBB	Matière	Traitements et données large échelle				CCI	CM 6 TD 12 TP 6 CI 6							
								Note 1 : Epreuve rendue	EsC	A		2		
								Note 2 : Epreuve rendu	EsC	A		4		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	4		
MI1HKUBC	**UE**	**UE Projet de Master**	**6**			**CCI**								
MI1HKMBC	Matière	Projet de Master		2		CCI	CM 26							
								Mémoire	EsC	A		1		
								Production technique	EsC	P	0h00	2		
								Soutenance	EaC	S	0h00	1		
MI1HKUBD	**UE**	**UE Vie professionnelle**	**6**	**2**		**CCI**								
MI1HKMD1	Matière	Impact environnemental du numérique		3		CCI	CM 14 TD 6							
								Exposé	EsC	EO		1		
MI1HKMD2	Matière	Droit		3		CCI	CM 18 TD 2							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD3	Matière	Communication		3		CCI	CI 20							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1		
MI1HKMD4	Matière	Entrepreneuriat		1		CCI	CI 6							
								Projet	EsC	PR		1		
MI1HKUBE	**UE**	**UE Langue S3**	**3**	**1**		**CCI**								
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	**Evaluation** Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
MI1HKUBF	**UE**	**UE Rendu et textures et preuves en géométrie**	**6**			**CCI**								
MI1HKMF1	Matière	Rendu et textures				CCI	TP 16 CI 24							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	3		
								Note 2 : Epreuve pratique (projet à rendre + positionnement bibliographique)	EsC	A		4		
MI1HKMF2	Matière	Preuves en géométrie				CCI	CM 12 TP 8							
								Note 1 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	3		
MI1HKUBG	**UE**	**UE Modélisation géométrique 3D**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBG	Matière	Modélisation géométrique 3D		1		CCI	CM 20 TD 4 TP 6							
								épreuve écrite	EsC	ET	2h00	2		
								épreuve pratique ou projet	EsC	A	1h30	1		
								épreuve rendue ou écrite	EsC	ET	1h00	1		

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	Choisir 1 élément(s)													
	UE	**UE Traitement d'images 2**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBJ	Matière	Traitement d'images 2		1		CCI	TP 8 CI 22	**épreuve écrite 1**	EsC	ET	0h30	1		
								épreuve écrite 2	EsC	ET	1h00	2		
								épreuve pratique	EsC	A	0h00	1		
	UE	**UE GMCAO**	**3**			**CCI**								
MI1HKMBI	Matière	GMCAO				CCI	CI 24	**Note 1 : Assiduité - participation**	EsC	A		1		
								Note 2 : Epreuve pratique (projet)	EsC	PR		5		
								Note 3 : Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	4		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4 - I3D

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
								Évaluation initiale / principale						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MI1HLUBA	**UE**	**Accompagnement de stage**	**3**			**CCI**								
MI1HLMBA	Matière	Accompagnement de stage		1		CCI	CM 26 TU 11	**Entretien oral (visite en entreprise)**	EsC	EO	0h00	1		
								Rapport de mi-stage	EsC	R	0h00	1		
MI1HLUSB	**UE**	**Stage M2 i3D**	**27**			**CCI**								
	Stage	Stage M2 I3D		9		CCI	TU 11	**Intégration**	EsC	A		1		
								Mémoire	EaC	MS	0h00	1		
								Réalisation	EsC	A		2		
								Soutenance	EaC	EO	0h00	1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
P	Production technique
PR	Projet
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation 2024-2025 Master 2 Informatique - Nouvelles technologies pour la santé (NTS)

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.). L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (Il s'agit d'un aménagement des horaires d'enseignement. L'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix des groupes de TD et TP et/ou possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou de TD. L'étudiant peut également bénéficier d'un aménagement des horaires de cours quand plusieurs répétitions d'un même enseignement existent. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après

VERSION DE TRAVAIL

le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs (Les validations d’acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d’une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d’UE. L’étudiant bénéficiant d’une validation d’acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d’une UE ayant fait l’objet d’une dispense d’études n’entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l’UE.L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 3

Nature : Semestre **Période** : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**Tronc commun NTS**	**6**			**CT**														
	EC	Computer assisted medical interventions				CCI	CM 28													
								Présentation	1 EsC	EO	0h30	1								
	EC	Creativity and innovation : an introduction					CM 30													
								Présentation (N. Neukam)	1 EsC	S		0,67			**Présentation**	1 CT	S		1	
								Présentation (E. Ruiz)	1 EsC	S		0,33								
	EC	Quantitative physiology					CM 30													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h45	1			**Contrôle**	1 CT	ET	1h00	1	
	UE	**Projet de recherche**	**8**			**CT**														
	EC	Research project					TP 10													
	BLOC	HealthTech disciplinary courses																		
	Choisir 2 élément(s)																			
	BLOC	BLOC 1 : 1 course among 2																		
	Choisir 1 élément(s)																			
	UE	**UE 1 - Artificial intelligence**	**8**																	
	EC	Introduction to AI					CM 8													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 CT	ET	1h00	1	
	EC	Machine learning					CM 20													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 CT	ET	1h00	1	
	EC	Deep learning					CM 20													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 CT	ET	1h00	1	
	EC	Selected topics in AI					CM 24													
								Contrôle	1 EsC	ET	0h30	0,5			**Contrôle**	1 CT	ET	0h30	0,5	
								Examen sur moodle	1 EsC	QC	0h30	0,5			**Examen sur moodle**	1 CT	QC	0h30	0,5	
	UE	**UE 2 - Biomechanics**	**8**																	
	EC	Basics in continuum mechanics					CM 8 CI 10													
								Contrôle	1 EsC	ET	2h00	1			**Contrôle**	1 CT	ET	2h00	1	
	EC	Mechanical behaviour of biological tissues					CM 10 CI 18													
								Contrôle terminal	1 EsC	ET	1h45	1			**Session 2 - oral**	1 CT	EO	0h30	1	
	EC	Multiscale modeling for complex biotissues					CM 10 CI 4													
								Rendu de programme	1 EsC	P										
								Contrôle	1 EsC	ET	2h00									
	EC	Simulation in biomechanics					CM 12 CI 8													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 CT	ET	1h00	1	
	BLOC	BLOC 2 : 1 course among 2																		
	Choisir 1 élément(s)																			
	UE	**UE 1 - Modeling and simulation**	**8**			**CT**														
	EC	Modeling of living systems				CCI	CM 20													
								Modèle	1 EsC	P		1								
	EC	Real-time simulation				CCI	CM 8,75 CI 24													
								Examen sur feuille	1 EsC	ET	2h00									

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	EC	3D Modeling and visualization					CM 15 CI 16													
								Projet	EsC	PR		0,7								
								Contrôle	1 EsC	ET	1h00	0,3								
	UE	**UE 2 - Imaging physics**	**8**																	
	EC	Introductory medical imaging					CM 12 CI 4													
								Contrôle terminal	1 EsC	ET	1h45	1			**Session 2 - exam**	1 CT	ET	1h45	1	
	EC	Biomedical acoustics					CM 12 CI 4													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h45	1			**Contrôle**	1 EaC	ET	1h00	1	
	EC	MRI Physics					CM 12 CI 4													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h45	1			**Contrôle**	1 CT	ET	1h00	1	
	EC	Basics of optical imaging					CM 8 CI 4													
								Présentation	1 EsC	S	0h15	1			**Présentation**	1 CT	S	0h15	1	
	EC	Advanced MRI and clinical applications					CM 14 CI 2													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 CT	ET	1h00	1	
	BLOC	BLOC 3 : 1 course among 2																		
	Choisir 1 élément(s)																			
	UE	**UE 1 - Medical image processing**	**8**																	
	EC	Traitement d'images médicales					CM 10,5													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 EaC	EO	0h20	1	
	EC	Advanced medical image processing: modalities and medical insights				CCI	CM 21													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 EaC	ET	1h00	1	
	EC	Advanced medical image processing : methods					CM 30													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 CT	ET	1h00	1	
	UE	**UE 2 - Medical robotics**	**8**																	
	EC	Medical robot vision				CCI	CM 14													
								Travail complémentaire (rapport OU présentation orale)	1 EsC	R		0,33			**Examen sur machine**	1 EaC	ET	1h45	1	
								Examen sur machine	1 EsC	ET	1h45	0,67								
	EC	Robot registration				CCI	CM 10,5 CI 12													
								rapport de TPs	1 EsC	R		0,33			**Examen sur machine**	1 EaC	ET	1h45	1	
								Examen sur machine	1 EsC	ET	1h45	0,67								
	EC	Robot control					CM 12,25 CI 8													
								Contrôle	1 EsC	ET	1h30	0,5			**Contrôle**	1 CT	ET	1h00	1	
								Article	1 EsC	S		0,25								
								Travaux pratiques	1 EsC	P		0,25								

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 4

Nature : Semestre **Période** : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**Accompagnement de stage NTS**	**3**			**CT**														
	EC	Accompagnement de stage NTS		1		CT	CM 5													
								Entretien oral (visite en entreprise)	CC	EO		1								
								Rapport de mi-stage	CC	R		1								
	UE	**Stage**	**27**			**CT**														
	Stage	Stage M2 NTS		9		CT		**Intégration**	CC	A		1								
								Mémoire	CC	MS		1								
								Réalisation	CC	A		2								
								Soutenance	CC	S		1								

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
EaC	Epreuve avec convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
P	Production technique
PR	Projet
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL